







Commission *armées-jeunesse*

## **COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE**

École militaire

Case 20

1, place Joffre

75700 Paris SP 07

Téléphone : 01 44 42 32 05

Télécopie : 01 44 42 59 94

Courriels :

[sec.gen@caj.defense.gouv.fr](mailto:sec.gen@caj.defense.gouv.fr)

[stages@caj.defense.gouv.fr](mailto:stages@caj.defense.gouv.fr)

[evenement@caj.defense.gouv.fr](mailto:evenement@caj.defense.gouv.fr)

Site internet :

[www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj)

---

ISSN : 1967-5569

Publication annuelle

# SOMMAIRE

## AVANT PROPOS

- Éditorial p.7
- Un nouveau secrétaire général p.9
- Départ p.13
- Hommages p.17

## VIE DE LA COMMISSION

- Conférence de Monsieur Gil Delannoï p.25
- "Passerelles d'avenir" séminaire du 24 février 2011** p.41
  - Discours d'ouverture, GAA P. de Rousiers, président de la CAJ p.45
  - Intervention, M. Jérôme Besnard, président du groupe Événement p.48
  - Intervention de monsieur Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche p.51
  - Discours de clôture, GAA P. de Rousiers, président de la CAJ p.60

## Visites d'Information

- Mission d'étude de la CAJ au Prytanée national militaire de la La Flèche p.65

## Conclusions des travaux de groupes du cycle 2010-2011

- "La réserve citoyenne des jeunes" p.70
- "Symbolique, tradition, cohésion nationale" p.95
- Intervention de Monsieur de la Giraudière, représentant le ministre de la défense et des anciens combattants p.143

## Sujets des groupes de travail du cycle 2011-2012

- Prix armées-jeunesse 2011 p.152
- Journées sport armées-jeunesse 2011 p.169
- Stages et contrats armées-jeunesse p.170
- Activités du secrétariat général p.171

## INFORMATIONS

### Nouveaux membres

- Direction de l'information légale et administrative p.174
- Fondation santé des étudiants de France p.176
- Service militaire adapté p.177

## DOCUMENTATION

- Les services Internet de la Défense p.180
- Secrétariat général de la Commission armées jeunesse p.181
- Composition de la Commission armées-jeunesse p.182



## ÉDITORIAL

Ce numéro 58 du bulletin annuel de la Commission armées-jeunesse va permettre au lecteur de découvrir au fil des pages, l'ensemble de la vie de la commission et des groupes de travail de la session 2010-2011.

Cette session a été particulièrement dense et riche, marquée par une grande qualité des travaux conduits dans nos groupes, par le développement des activités du secrétariat général, et, surtout, par une présence de plus en plus nombreuse de nos membres dans les différents groupes de travail, ainsi que de l'arrivée de nouveaux membres : Solidarité défense, le Conseil national des missions locales, l'Agence pour le service civique, la Fondation santé des étudiants de France, la DILA (Direction de l'information légale et administrative) et le Commandement du Service militaire adapté.

Cette dynamique est le reflet de la vitalité de notre commission et de l'implication de l'ensemble de ses membres et je tiens à rendre hommage à son ancien secrétaire général, le général Michel Lagrange, qui depuis 2005 a œuvré pour que notre commission reste un acteur essentiel du ministère de la défense dans le cadre du lien entre les armées et la jeunesse.

Cette seconde année, en qualité de président de la Commission, je la souhaite aussi fructueuse que la précédente. Je mesure chaque jour la diversité et la richesse de cette mission. Je m'attacherai à poursuivre le travail initié l'an passé, particulièrement dans le domaine de la communication avec la naissance de notre bulletin mensuel d'information CAJ INFOS qui permet à nos membres de bénéficier d'une information privilégiée sur la Commission mais également sur la défense.

Les propositions et les actions que chacun d'entre vous a portées au cours de ce cycle 2010-2011 et qui constituent la richesse et le patrimoine de notre commission seront, je le souhaite, prises en compte afin que l'esprit qui anime notre commission depuis sa création, perdure.

La légitimité de notre commission passe aussi par une impulsion nouvelle en permettant que les sujets qui sont traités dans nos groupes de travail soient en lien avec les préoccupations de notre institution mais aussi avec celles de notre jeunesse en général.

Avec l'arrivée d'un nouveau secrétaire général, le général Rémy Duval, à qui je souhaite en mon nom et en celui de l'ensemble de nos membres la bienvenue, notre commission aura pour mission de traiter, cette nouvelle session, quatre sujets : deux sujets d'actualité, un sur l'éventuelle extension du concept d'un SMA en métropole, le second sur le service civique, deux autres sujets porteront, eux, sur le thème de la résilience.

En conclusion, je me permets de rappeler combien il est important que chacun des membres de notre commission, représentants d'organismes et d'associations aux sensibilités diverses, puisse apporter à cette instance officielle sa vision et son analyse de la société, et qu'il maintienne cette tribune de réflexion qui constitue pour le ministre de la défense un instrument précieux de mesure de l'état de l'opinion des représentants de la jeunesse sur les différentes facettes du lien entre les armées et la Nation.

GAA P. de Rousiers  
Inspecteur Général des Armées-Air  
Président de la Commission armées-jeunesse

Je vous souhaite une bonne  
lecture et une excellente  
année de réflexion.

P. de Rousiers

# UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le général (2s) Rémy DUVAL

Le général de brigade (2<sup>e</sup> section) Rémy Duval est né en 1953 dans l'Orne.

Officier de l'arme du Génie, sa carrière militaire commence au Prytanée militaire de la Flèche, pour se poursuivre à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1973. Elle le fait servir au 10<sup>e</sup> Régiment du génie en garnison à SPIRE (RFA) puis à l'École nationale des sous-officiers de SAINT-MAIXENT avant de revenir en Allemagne au 11<sup>e</sup> Régiment du génie à RAS-TATT (RFA) où il commande une compagnie de combat blindée.

Officier d'état major, il est affecté, en 1985, à l'état-major de l'armée de terre à Paris avant de suivre pendant deux ans, le stage de l'École de guerre à Hambourg (RFA) au sein d'une promotion allemande. Lieutenant-colonel, il rejoint alors le cours supérieur interarmées à l'École militaire à Paris.

En 1991, à l'École d'application du génie (Angers), il est successivement chef du bureau opérations-instruction du régiment de l'École avant de prendre le commandement de la division de formation des lieutenants.

En 1993, il est nommé attaché des forces terrestres adjoint à l'Ambassade de France à Bonn.

Colonel en 1996, il commande pendant deux ans le 3<sup>e</sup> Régiment de génie à Charleville-Mézières.

En 1998, à Berlin, il occupe les fonctions d'attaché de défense adjoint, au sein de l'Ambassade de France.

De 2001 à 2003, de retour à Paris, il sert à l'Inspection générale des armées-Terre où il occupe la fonction de chef d'état-major.



*Général (2s) Rémy DUVAL*  
*Secrétaire général de la Commission armées-jeunesse*

De 2003 à 2006, il est muté à Vienne comme conseiller militaire au sein de la représentation diplomatique de la France auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Il conclut son parcours d'officier d'active à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) à l'École militaire, où il est en charge de la session nationale.

Nommé général de brigade placé en deuxième section, le général Duval est, depuis le 29 août 2011, le secrétaire général de la Commission armées-jeunesse.

Officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur et dans l'ordre national du Mérite, il est également titulaire de la croix d'officier de l'ordre fédéral du Mérite de la République fédérale d'Allemagne.

Le général Rémy Duval est marié et père de 3 enfants.



*Général (2s) Michel LAGRANGE  
Secrétaire général de la Commission armées-jeunesse  
(2005-2011)*

## DÉPART

Général (2s) Michel LAGRANGE  
Secrétaire général de la Commission armées-jeunesse  
(2005-2011)

« Général,

Rassurez-vous il ne s'agit pas d'un discours, d'ailleurs je ne suis pas qualifiée pour évoquer votre parcours militaire. Il s'agit simplement d'un très bref témoignage pour l'amitié profonde que portent les membres de la CAJ à l'homme que vous êtes au sein de cette commission.

Si je devais arrêter là ce témoignage, je dirais que ce que je retiens de l'homme que j'ai connu tient en une seule phrase, celle qu'écrivait le général de Gaulle :

*« Je ne connais que deux catégories de Français, ceux qui font leur devoir et ceux qui ne le font pas ».*

UNE TACHE DIFFICILE : RÉCONCILIER LES ARMÉES ET LA JEUNESSE

En effet, faire son devoir comme militaire et Français au sein de la commission n'est pas toujours tâche facile. Notre tradition républicaine veut que la « défense reste l'affaire de tous » mais définir et faire comprendre ces principes, et les valeurs qui fondent notre société à des adolescents, est une tâche infiniment plus complexe.

Réduire la défense à l'histoire des conflits, des batailles et des traités célèbres entraîne souvent de nombreux malentendus. Les valeurs positives de la défense ne sont plus celles de Valmy ou de l'appel du 18 juin. La défense est une notion complexe à enseigner pour la jeunesse, la patrie ne fait plus sens, sol, terre, frontières physiques s'effacent. L'univers des adolescents est caractérisé par l'élargissement. Ils se déclarent volontiers citoyens du monde et l'idée de sacrifice est une notion difficile à faire comprendre.

Le rôle de la Commission armées-jeunesse est bien de donner au jeune adolescent la conscience de sa place dans le monde :

- de ce qu'il doit au passé, ce qui fait le présent et fera le monde de demain. C'est d'ailleurs autour de l'un de ces thèmes de réflexion que vous nous avez aidé cette année encore à réfléchir sur le devenir des commémorations nationales.

Le secrétaire général et les membres de la commission, sous l'autorité bienveillante du président de la CAJ, ont donc une même ambition commune : permettre à tout jeune Français d'être un citoyen formé et engagé dans la vie de la nation.

#### RENOUVELER LE MODE D'ACTION DE LA COMMISSION

La plus grande qualité du secrétaire général de la commission, depuis la suspension de la conscription, c'est, je crois, la détermination et l'imagination pour adapter sans cesse le mode de fonctionnement de la CAJ à l'évolution du monde, du droit, aux changements de ministres et de présidents, tout en conservant sa structure de réflexion et de force de propositions.

C'est très certainement grâce à l'action du secrétaire général et à l'appui des présidents qui se sont succédés, que la Commission armées jeunesse est la seule rescapée d'une aventure commencée en 1955 dans plusieurs ministères sous l'appellation générique de « commissions ministérielles de la jeunesse ».

Grâce à vous et vos prédécesseurs, notre commission a su s'adapter à l'histoire tout en démontrant son utilité et son efficacité. Chaque réunion plénière est une occasion unique de dialogue entre le ministre de la défense ou son représentant, les présidents de groupe et les membres de la commission. Ce débat attendu par les membres de la commission est indispensable à la confrontation des idées et permet de pérenniser ces échanges privilégiés avec le ministère de la défense.

#### DES QUALITÉS D'ÉCOUTE ET DE DIALOGUE

Mais pour en arriver là, Général, à cette concrétisation annuelle du travail d'une année presque scolaire, il vous a fallu deux doigts de patience, beaucoup de rigueur, une main de fer, parfois de la colère, mais toujours du respect et de la convivialité pour que les membres de la commission puissent aller au bout de l'objectif qui leur avait été fixé.

Vous n'avez jamais manqué de rectifier le tir, lorsque nous nous égarions dans la réflexion, en recentrant le sujet, en exigeant que l'on s'attache au sujet et rien qu'au sujet. Vous avez toujours veillé à ce qu'un consensus se dégage des groupes de travail, nous montrant aussi que si le consensus peut s'établir par la négociation ce peut être aussi parfois par la rupture ou l'abandon d'une idée qui nous paraissait essentielle.

Votre goût du travail bien fait, du mot juste nous a fait passer parfois de nombreuses heures de réunions avec vos collaborateurs, les conseillers, les présidents pour pouvoir présenter en assemblée plénière un rapport s'inscrivant dans le cadre étroit défini et accepté par le cabinet du ministre. Mais ce que je retiens aussi de ces six années de travail c'est que les derniers sujets de réflexion et les séminaires que vous avez organisés au sein de la Commission rappellent aussi les valeurs qui vous animent et celles que vous avez souhaité défendre au sein de cette commission. Chaque année passée, marque à sa manière, les valeurs militaires, la permanence des devoirs sur les droits, le respect de la loi, la cohésion, le sens de l'engagement et de l'intérêt général.

---

« Nous recevons trois éducations différentes ou contraires, écrit Montesquieu, celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde ». Le secrétaire général doit être les trois à la fois. Il doit écouter les membres, laisser à chacun sa place, mobiliser jusqu'à la phase finale, organiser des réunions intermédiaires pour éclaircir les idées et définir l'essentiel.

Pas toujours facile d'exiger la participation effective, le soir, de membres bénévoles à de nombreuses réunions mensuelles, parfois hebdomadaires. Pas toujours facile, non plus, d'établir un dialogue constructif, consensuel et respectueux des opinions, parfois très divergentes ou passionnées, des participants.

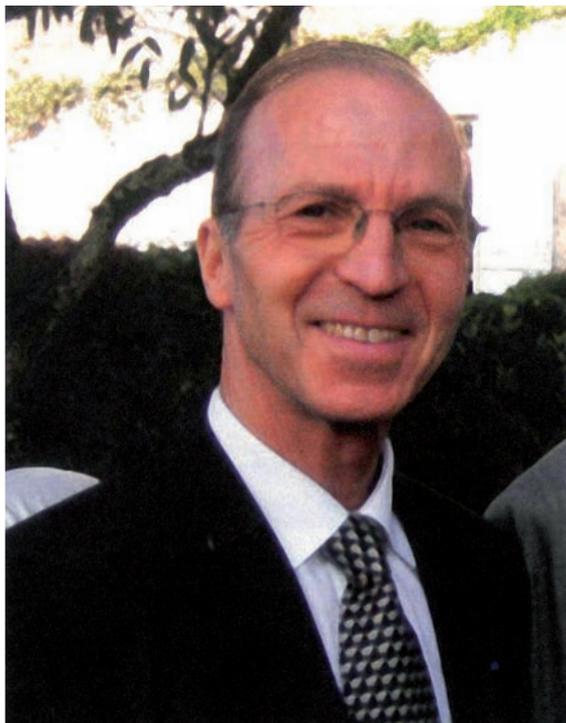
Vous avez su guider, chaque année, les membres de la commission, accompagner les pas des nouveaux venus, créer un climat convivial, en nous permettant d'échanger et de confronter nos idées. Vous avez su tisser et constituer un réseau d'échanges entre les jeunes, les associations et les armées.

---

Je ne forme qu'un vœu, que votre départ ne rompe pas ce difficile équilibre, j'espère de tout cœur que ce consensus constructif qui se déroule depuis plus d'une cinquantaine d'années continue à faire de notre commission un lieu unique de dialogue et d'enrichissement des questions relatives à la jeunesse.

Pour vous, général, je sais que vous ne serez jamais totalement à la retraite, vous « servirez autrement » car vos engagements personnels, les domaines d'influence qui vous sont propres se poursuivront sur d'autres lieux et d'autres terres, de Paris à la Normandie ».

Gisèle Deschamps  
Membre représentant la FCD (anciennement FCSAD)  
23 juin 2011



*Hommage au colonel Philippe Boulmer,  
Secrétaire général adjoint de la Commission armées-jeunesse  
(1993-1999)*

## HOMMAGES

Le 19 octobre dernier, en l'église de Notre Dame de Boulogne, furent célébrées les obsèques du colonel Philippe Boulmer, décédé à la suite d'une maladie longue et éprouvante.

Certains d'entre nous l'ont bien connu car il fut plusieurs années auprès du secrétaire général de la Commission armées-jeunesse, le Général Daufresne.

Lors de la cérémonie, une assistance très nombreuse et recueillie était venue l'accompagner avec beaucoup de ferveur.

De nombreux témoignages, un camarade de promotion, plusieurs membres de sa famille et le Père de la paroisse ont souligné les qualités humaines de cet homme discret mais tellement attentif aux autres.

Dans son homélie, le prêtre a insisté sur son engagement chrétien, cette attitude très fraternelle d'être à l'écoute des autres et notamment des jeunes de la paroisse où il s'était investi depuis plusieurs années sans ménagement, même lors de moments difficiles en raison de sa santé. Il était mieux qu'un "homme d'église", il était un "artisan de paix" tant dans sa vie professionnelle que sociale ou familiale.

L'esprit de lumière était là, dans l'église où les rayons du soleil filtraient au travers des vitraux, par les bougies allumées que ses petits enfants ont déposées autour du cercueil, symbole de la Lumière Éternelle dans laquelle il nous quittait.

C'est au nom de la CAJ et plus spécialement de ceux qui se souviennent de Philippe Boulmer que j'ai transmis mes condoléances chaleureuses et sincères à son épouse.

Jacqueline Bonjean  
Chargée de mission



*Monsieur Daniel Mitrani*

1<sup>er</sup> décembre 2011.

Daniel,

Tu nous as fait un mauvais coup, Daniel. Il y a 3 ans, tu rédigeais pour nous, « Armées Jeunesse... Boîte à surprises », l'an dernier, tu nous avais raconté « mai 1968 à la CAJ ».

Il y a quelques mois tu faisais au général Michel Lagrange des propositions d'aménagement de la Commission pour former et instruire les membres dont la culture militaire était, à tes yeux, souvent trop succincte.

Tu étais plein de tes projets.

En tant qu'ancien de la Commission, il m'échoit l'honneur de rédiger un article évoquant ton long militantisme en son sein.

Ce n'est pas facile, surtout pour moi qui suis plus à l'aise avec le verbe qu'avec la plume, que tu maniais si bien.

D'ailleurs il est impossible de te résumer, tant ta vie a été riche, à tout point de vue.

Un hommage te sera rendu, **sans doute le 28 janvier 2012**, par ta famille, les militants et amis inter-associatifs, dont le club Raspail, dont tu fus un des fondateurs et demeurait l'âme.

Annie Crépin sa présidente, qui participe aussi aux travaux de la CAJ, saura avec ton entourage mieux que quiconque, présenter toute ta vie militante. En cette occasion, tes actions de journaliste, d'écrivain infatigable et aussi pugnace que discret seront bien mieux mises en lumière que je ne pourrais le faire.

J'ai renoncé aussi à retracer l'ensemble de ton activité à la CAJ, ce serait bien trop volumineux et nuirait à ta modestie. Tu y es entré en 58, ton esprit d'écoute et de tolérance ont immédiatement permis de te sentir à l'aise à la Commission

Tu avais contribué à maintenir le lien entre la Commission et la Jeunesse, lors de la période troublée des « comités de soldats » ; c'est ainsi qu'à la reprise des travaux, envoyé par Jacques Chérèque (« moustache »), le père de François, je suis arrivé à la CAJ en 1976.

Tu étais d'ailleurs adhérent de la CFDT, ce qui nous faisait, d'entrée, un point commun. Représentant de la Fédération Léo Lagrange dont tu étais un des piliers, tu es devenu membre honoraire, en 1986.

Je me contenterai donc de donner un coup de projecteur sur la session 1999-2000.

Cette année-là, nous avons participé tous les deux à presque toutes les réunions des 3 groupes de travail. Nous étions très motivés par les 3 sujets :

- Contacts, (du fait de la suspension de l'appel sous les drapeaux, comment se rencontrer pour mieux se faire connaître de la jeunesse).
- Communication (dans la même préoccupation quelles actions de communication pour que la jeunesse ait une meilleure connaissance de son armée).
- Et surtout Citoyenneté (quelles actions nouvelles menées par nos armées en terme d'identité, d'intégration, d'insertion ou de réinsertion dans la société). Ce groupe a jeté les bases du groupe « expérimentation du SMA en métropole » que j'ai présidé l'année suivante et dont les conclusions ont participé à la création de l'EPIDE.

Ensuite, après la collation sympathique qui clôture les réunions de la CAJ, je te accompagnais au bas de ton immeuble, aux portes de Paris, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Nous avions du mal à nous quitter, et même une fois arrivés, nous échangeions encore des hypothèses, des solutions envisageables, souhaitables mais pas toujours réalisables, compte tenu des réticences, des inerties... Ton engagement au profit de la jeunesse a été fort et prolongé.

Ta droiture, ta générosité, ton sens du devoir, ta persévérance, ton refus des compromissions, ton souci de l'avenir des jeunes, t'ont valu le respect de ceux qui ne partageaient pas toutes tes convictions.

Au cours de ton périple à la CAJ, les amitiés que tu as nouées sont restées vivantes et on en trouve la trace dans nombre de réactions qui ont suivi ton départ, dont celle du général François Meyer, ancien secrétaire général avec qui tu es resté très lié.

Tu conduisais une multitude d'activités, bien au-delà de la CAJ, tu étais toujours à faire des projets et à participer à les mettre en œuvre, tu aimais en parler. Tu vas nous manquer à présent.

Non, vraiment, tu n'aurais pas dû partir.

Adieu ou A Dieu comme aurait dit Monique.

Un de tes amis,

Guy

Monsieur Guy Hervo  
Membre Honoraire



VIE  
DE LA COMMISSION

---



*Monsieur Gil DELANNOI*  
*Directeur de recherches à Sciences Po Paris*

## CONFÉRENCE

Dans le cadre du travail de réflexion mené par ses membres, la Commission armées-jeunesse a eu le plaisir d'accueillir, lors de l'assemblée plénière du 13 janvier 2011, Monsieur Gil Delannoi, directeur de recherches à Sciences Po Paris, sur le thème de "Nation et citoyenneté".

Conférence du 13 janvier 2011  
Assemblée plénière des vœux  
de la Commission armées-jeunesse

**Monsieur Gil Delannoi**  
**"Nation et citoyenneté"**

"Merci, général, pour cette présentation extrêmement aimable.

Je suis très honoré par l'invitation qui m'est faite et c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter ces quelques idées.

Comme j'ai beaucoup parlé aujourd'hui, j'espère simplement que ma voix tiendra jusqu'au bout. Ensuite, vous pourrez prendre la parole et me relayer.

J'ai conçu cette intervention de la façon suivante : en posant la question "qu'est ce qu'est une nation?", "qu'est-ce qu'un citoyen?" et "qu'est-ce qu'une nation de citoyens?", "qu'est ce qu'une citoyenneté nationale?". Ce que je vais vous proposer aujourd'hui, le temps de cette conférence, ce sont des outils assez généraux pour confronter notre réflexion à ces questions et aux exemples historiques et contemporains.

Pour commencer, je voudrais improviser quelques réflexions sur l'actualité, puisque celle-ci aussi concerne notre sujet, même si les deux exemples que je vais prendre brièvement et de façon "liminaire" ne sont pas des exemples français. Vous verrez très bien en quoi ils se rattachent à notre sujet.

Ce prologue m'a été inspiré par deux événements qui relèvent à la fois du fait divers et de l'événement historique et sont très récents.

Le premier concerne une fusillade qui a eu lieu à Tucson en Arizona, dans laquelle une Congresswoman, Gabrielle Giffords, a été très gravement blessée à la tête, à deux doigts d'être assassinée dans une fusillade qui a entraîné la mort de plusieurs citoyens des États-Unis, dont une fille de neuf ans. Cette enfant de neuf ans a perdu la vie précisément parce qu'elle voulait, par curiosité, assister à un débat politique, à une rencontre entre une élue du Congrès des États-Unis et les électeurs de sa circonscription.

Je pense que nous trouvons là une des difficultés que peut rencontrer la citoyenneté aujourd'hui. Ceci montre à quel point il peut y avoir une crise de la citoyenneté, ce qu'a souligné d'ailleurs le Président Obama dans l'allocution qu'il a faite cette nuit (heure de Paris). L'idée que je voudrais faire passer ici, c'est que nous avons besoin de concepts et de principes généraux pour comprendre les choses mais aussi que chaque cas reste particulier. En quoi est-il particulier, cet événement de Tucson en Arizona ? C'est qu'il est l'illustration de la rencontre de deux phénomènes permanents de la vie politique américaine qui sont le premier et le second amendement de la Constitution.

Le premier amendement garantit le "free speech", la liberté de parler sans contrainte. Autant et même plus encore qu'en France, ce droit appartient à tous les citoyens. La discussion se passe dans la rue, devant un supermarché.

Voilà le fait, si vous voulez, de la citoyenneté républicaine. Quant au deuxième amendement, c'est celui qui autorise à porter des armes à feu et à s'en procurer "librement", si j'ose dire, sur le marché.

Le Président des États-Unis a souligné dans son allocution à quel point la civilité, le refus de pratiquer des discours haineux était une condition essentielle du fonctionnement d'une démocratie.

Quelques jours auparavant, au Pakistan, un pays qui a été fondé par Ali Jinnah pour protéger les musulmans contre certaines discriminations et persécutions qu'ils courraient dans le nouveau pays postcolonial qu'était l'Inde à l'époque, dans ce Pakistan qui avait donc été fondé comme un refuge, le gouverneur du Punjab a été assassiné. Il a été assassiné parce qu'il avait pris publiquement la défense d'une citoyenne du Pakistan, une chrétienne menacée de la peine de mort, pour avoir tenu des propos diffamants insultants ou mal-séants contre l'islam, tombant ainsi sur le coup d'une loi sur le blasphème.

On peut rapprocher ces deux événements, on peut aussi les distinguer. Même s'il y a meurtre dans les deux cas, il faut faire une distinction fonda-

mentale. C'est que à ma connaissance, personne aux États-Unis n'a organisé une manifestation pour dire que l'assassin de six personnes était un héros national. En revanche, des manifestations de ce genre se sont produites au Pakistan. Voyez donc que la comparaison a ses vertus et ses limites. Les problèmes de la citoyenneté sont propres à chaque pays.

Après ces exemples introductifs, j'en viens à mon sujet dans sa généralité. La nation, la nationalité ont une particularité, c'est qu'elles sont une chose reçue à la naissance, sauf exception qui confirme la règle, et par conséquent, le fait de posséder une nationalité, d'appartenir à une nation est une chose qui ne réclame ni volonté, ni mérite, ni travail. C'est facile, et peut-être en ce sens, est-ce aussi fragile. Si vous faites la comparaison, la profession, la culture et toute autre forme de construction d'une identité supposent, en général, un apprentissage beaucoup plus conséquent, beaucoup plus long, une éducation. C'est donc plus difficile et les éléments qui forment une démocratie, une république nécessitent cet apprentissage. Un État-Nation est donc quelque chose qui prend une donnée initiale nationale et qui y ajoute un apprentissage citoyen. Voilà une première manière d'aborder la question.

Je vais distinguer maintenant le régime politique, la forme politique de la nation et sa forme culturelle.

Je vais faire une distinction, très importante à mes yeux, entre politique et culturel. Sous forme de raccourci j'emploierai parfois les mots "nation politique" et "nation culturelle" lors de cet exposé, les termes rigoureux étant : la nation en tant que forme politique et la nation en tant que forme culturelle.

Je tiens à cette distinction pour des raisons de connaissance et de pédagogie. Je vais mentionner là encore un exemple pris dans les événements récents. Plus que jamais j'ai été convaincu de la pertinence de cette distinction entre aspects politiques et culturels quand le débat sur l'identité nationale, en France, a été lancé à la fin 2009 et terminé semble-t-il au cours de l'année 2010. J'ai été moi-même sollicité, en partie acteur, en partie spectateur, parfois volontaire, parfois réticent dans ce débat, et à la réflexion, cela m'a convaincu, s'il le fallait encore, que la distinction que j'avais élaborée depuis plusieurs années était vraiment nécessaire.

En effet, quand j'entendais quelqu'un dire quelque chose sur la nation française et un autre lui opposer un argument ou se situer différemment, j'étais souvent frappé par le fait qu'ils ne parlaient tout simplement pas de la même chose. L'un parlait de la nation politique, l'autre de la nation culturelle.

Évidemment, quand on ne parle pas de la même chose et quand, en plus, on n'en est pas conscient, on risque fort d'aboutir à un dialogue de sourds.

Quand j'entends dire "hors de la carte d'identité, la nation n'est qu'un réceptacle où vous pouvez mettre tous les fantasmes que vous voulez", je dis : voilà quelqu'un qui parle peut-être de la nation politique mais certainement pas de la nation culturelle.

Alors suivons un ordre historique pour préciser cette distinction entre politique et culturel.

La nation culturelle est la plus ancienne, elle est liée au fait de vivre ensemble et au fait que toute vie commune produit de l'imitation, non seulement du fait de l'apprentissage, de l'éducation et tout simplement de l'imitation. Quand vous arrivez dans une ville où tout le monde vit sur un rythme accéléré, vous avez beau résister au début, vous vous apercevez un an après que vous courez comme tout le monde dans cette ville où tout le monde court.

Cela, c'est l'imitation fondamentale qui est, à mon avis, au cœur des phénomènes culturels. Au-delà de cette imitation un peu instinctive, il y a évidemment la langue, les habitudes, les traditions, les modes de vie, les événements vécus en commun, les mœurs, les relations entre parents, entre différents âges, la politesse, la cuisine, et beaucoup d'autres faits culturels. Ceci est un fait anthropologique et se traduit, en tout cas dans nos sociétés aujourd'hui, par l'existence de nations culturelles.

La nation culturelle existait avant la nation politique. J'en donnerai un exemple assez bref. Dans la Grèce antique, la forme politique n'était pas la nation, c'était la cité ou l'empire. Il n'y avait que deux formes politiques à cette époque. Je pourrais en ajouter une troisième : la tribu. Si l'on veut vraiment distinguer de façon un peu professorale les formes politiques, nous en avons quatre à notre disposition : la tribu, - mais la tribu est une forme politique un peu élémentaire, pas toujours primitive, mais en tout cas qui ne développe pas toutes les possibilités d'une société complexe - et puis nous avons trois autres formes à notre disposition : la cité, l'empire et la nation. Or, comme je le disais, la nation politique n'existait pas dans l'Antiquité. Nous n'en avons pas d'exemple. Quand on dépassait le stade tribal, dans l'Antiquité, on vivait soit sous la forme de la cité, soit sous la forme de l'empire. Les cités politiques grecques avaient une existence culturelle commune, elles formaient d'une certaine façon une nation, mais c'était une nation culturelle et non pas une nation politique.

Comment se manifestait cette nation culturelle? Par le fait que toutes ces cités empruntaient, avec quelques variables qui relèvent de l'ordre du dialectal, toutes la même langue : le Grec. La nation culturelle commune aux diverses cités était manifestement visible dans un événement rituel comme les Jeux Olympiques où toutes les cités envoyaient des sportifs.

À la frontière du politique et du culturel, la nation culturelle se manifeste aussi, à l'époque, quand les cités grecques, résistant à la guerre déclenchée par l'Empire Perse, s'unissent et finissent dans un premier temps par repousser cet empire.

Plus extraordinaire encore, un jeune général grec conquiert les cités une à une et puis conquiert l'Empire Perse. Or Alexandre Le Grand n'a pas profité (faisons un peu d'histoire rétrospective et imaginaire) de cette possibilité de créer une nation politique grecque. Il n'avait précisément pas ce concept à sa disposition et donc, quand il a abandonné la forme de la cité politique, à cause de ses conquêtes fulgurantes, qu'est ce qu'il a créé ? L'autre forme possible, c'est-à-dire, un nouvel empire. Empire d'ailleurs bref, mais très important dans ses répercussions culturelles.

L'Empire Romain, au contraire, partait d'une véritable petite cité républicaine, et il a créé un empire beaucoup plus durable. Voilà pour une première approche de la nation culturelle.

Et la nation politique, quand a-t-elle été inventée, si elle n'existait pas dans l'Antiquité ?

Reprendre tous les fils de sa naissance, cela ne se ferait pas en une nuit et serait très long : il faudrait parler de la Renaissance, des guerres civiles religieuses, de la nationalisation des monarchies, du déclin des Empires Romain, Byzantin, Carolingien, puis du Saint-Empire Romain-Germanique, du déclin des cités commerçantes, comme Florence, Venise, Bâle, par exemple. Nous avons besoin d'une date historique et d'un repère plus précis. Je crois que ce repère nous l'avons, il tient en deux dates fondamentales : 1787 et 1789.

1787, c'est la Constitution des États-Unis d'Amérique, dans laquelle la référence principale est le peuple et la démocratie, avec tous les éléments de ce que nous pouvons appeler aujourd'hui une nation politique. Les treize États provinciaux qui se sont libérés de la colonisation britannique ne se constituent pas en une multiplicité d'États souverains. Notons au passage que, pour les plus petits, ils auraient eu la taille d'une cité grecque de

l'Antiquité. Non, ils se constituent en une formation fédérale qui s'appelle les États-Unis et devient le premier laboratoire d'une démocratie à grande échelle.

L'idée même de nation politique est vécue par ses fondateurs à l'époque comme une expérience, une ambition et même, le terme est resté courant dans le langage politique américain, un rêve.

En 1789, deux ans plus tard, se produit le deuxième acte de cet événement fondateur que je nomme « fondation de la démocratie moderne », ces deux actes ne font qu'un seul événement, à mes yeux, et je dirai pourquoi. Cet acte II est la Révolution Française.

Quand je parle d'un seul événement, je fais ce raccourci parce qu'il est contraire à certaines analyses à la mode. À l'inverse de cette mode, je ne crois pas qu'il y ait une incompatibilité fondamentale entre ces deux événements historiques majeurs. Je crois au contraire qu'ils fondent une même politique, qu'ils forment le même événement. Les États-Unis n'ont pas le monopole de la démocratie moderne et la France n'a pas seulement inventé le terrorisme révolutionnaire, contrairement à ce que suggère une certaine vulgate.

Ces événements renversants se sont produits en moins d'une vingtaine d'années. C'est peu ! Rendez-vous compte : nous sommes déjà plus de vingt ans après la chute du mur de Berlin. En une bonne dizaine d'années, ce sont les mêmes personnes que l'on retrouve des deux côtés de l'Atlantique : Franklin est à Paris, puis Lafayette aux États-Unis, puis Jefferson à Paris, etc... Au moins pour le sujet qui nous occupe, il s'agit bien d'un événement unique, pour peu que l'on se situe à l'échelle de l'histoire mondiale.

La preuve d'ailleurs, c'est que l'impact de la Constitution américaine de 1787 saute aux yeux dans les premiers travaux de la Constituante française de 1789. Les législateurs avaient lu les Constitutions de chacun des 13 États américains puis celle de la Fédération. Quant aux fameux onze amendements de la Constitution américaine dont je parlais tout à l'heure en vous citant les deux premiers, bref le "bill of rights de 1791", il est évident qu'il n'aurait jamais existé, en tous cas sous une forme aussi nette et aussi précise, s'il n'avait été influencé par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. L'aller-retour transatlantique est manifeste.

Un historien américain a parlé de "sister republics", non pas dans un sens institutionnel bien sûr, mais dans un sens idéologique. C'est pour moi la date-clé de la fondation de la nation politique.

Qu'est-ce qu'une nation politique, en ce sens ? C'est un corps politique constitué de citoyens. À l'époque manquent les femmes, les esclaves, mais les principes sont là. Et la preuve, c'est que ces principes ont fini par contraindre les pays qui s'en étaient réclamés à intégrer ultérieurement les femmes et les esclaves. Les citoyens sont égaux et forment un peuple souverain, avec des libertés individuelles et une liberté collective, des droits garantis et une Constitution.

Tout le monde, à l'époque, avait d'ailleurs conscience du caractère historique de cette création. L'importance future de la nation à la Renaissance était peut-être assez peu consciente un ou deux siècles plus tôt. Elle était, au contraire, clairement affirmée à ce moment-là. Il faut ici insister particulièrement sur le lien avec l'égalité.

Chaque expérience, pour continuer brièvement ma comparaison, chaque expérience comporte sa part d'échec et de réussite. Aux États-Unis, la réussite, c'est la stabilité de la Constitution. Pensez que même quand on amende cette Constitution, on ne remplace pas les anciens articles par les nouveaux, si bien que les articles qui permettent l'esclavage existent toujours dans la Constitution des États-Unis. On a pu s'en apercevoir quand les Représentants à tour de rôle ont lu l'intégralité du texte constitutionnel en prenant leur fonction il y a quelques jours, début janvier.

Dans ce système, une grande attention à l'équilibre des pouvoirs peut aboutir parfois au blocage, ce qui est peut-être le prix à payer pour la stabilité et le respect des lois. La part d'échec, c'est évidemment le maintien de l'esclavage ; la guerre civile pour y mettre fin et sa perpétuation atténuée dans la discrimination.

En France, nous avons des principes universels qui sont offerts à l'humanité, à la fois comme réalité et comme possibilité. L'acte est plus audacieux et généreux et l'aspect idéaliste est plus prononcé en France. Pour preuve, le fait que contrairement aux États-Unis, certes avec moins d'intérêts en jeu, il a suffi à la France de trois ans pour abolir l'esclavage : la Convention l'a aboli, Napoléon l'a rétabli, et définitivement la République de 1848 l'a aboli. Là encore, on peut suggérer que l'événement a eu un impact indirect sur la situation aux États-Unis.

L'échec dans l'expérience française, c'est non seulement la période de la Terreur, l'incapacité de maintenir un régime stable et légitime, mais c'est le fait qu'au lieu d'avoir des laboratoires démocratiques en même temps essayant différentes constitutions comme les 13 États américains, on a essayé les

Constitutions à la suite en France, 12 ou 15 Constitutions, selon la manière de compter. Et c'est aussi le fait que les réticents ou réactionnaires français contestent la validité de ce régime démocratique, au moins jusqu'en 1945.

Mesurons donc à quel point l'histoire peut-être à la fois rapide et lente. Des événements absolument décisifs se passent entre 1780 et 1795. Et puis il faut des décennies pour que les principes portent définitivement leur fruit. Attendre 1945 en France pour entériner 1789. Attendre les années 1960 et les lois sur les droits civiques, aux États-Unis. Tout est à la fois rapide et lent.

L'espoir de ces fondateurs des nations politiques c'était bien évidemment que le lien qu'ils avaient fait, eux, entre la nation et la démocratie serait désormais un lien inévitable. Là aussi la part d'échec est évidente dans le succès indéniable.

Les États-Nations, autrement dit les nations politiques, se sont multipliés beaucoup plus vite que les démocraties, nous en avons maintenant 200, nous pourrions en avoir 300, sans avoir à beaucoup chercher, si j'ose dire, mais si nous considérons qu'ils devraient être des démocraties, nous sommes encore loin du compte. Seule une partie de ces nations politiques sont des démocraties. Le succès est là aussi mitigé, au moins au regard des ambitions des créateurs.

Les formes politiques (je le dis au passage, c'est une autre parenthèse), sont très rares dans l'histoire de l'humanité : la tribu, la cité, l'empire, la nation. Quatre, tout au plus ! Il est donc extrêmement ambitieux de penser que l'Union Européenne pourra en quelques décennies créer une nouvelle forme politique : ce fameux objet politique "non identifié" qui pourrait se révéler finalement un objet identifié "non politique". Vous voyez que, comme les "supernovae" visibles à l'œil nu dans l'histoire du ciel nocturne, les formes politiques nouvelles dans l'histoire de l'humanité sont assez rares. Mais je ferme ici la parenthèse, la question de l'Union Européenne n'est pas mon sujet. Nous en reparlerons dans les moments de débat si vous le souhaitez.

Pour résumer cette première partie : la nation culturelle est plus ancienne, elle évolue plus lentement, elle est compatible avec les formes politiques de l'empire et de la cité, même avec la tribu. Elle est faible en tant qu'institution, mais persistante en fait. Il est difficile de s'y intégrer. Il faut intégrer une nouvelle culture, il faut apprendre une nouvelle langue la plupart du temps, mais quand cette intégration est faite ses racines plongent assez profond.

La nation politique, au contraire, est incompatible par définition avec l'empire et la cité, et elle supporte très mal la tribu en son sein et tente par définition à l'éliminer. Voyez comme les États-Unis ont éliminé les tribus indiennes.

Un État comme l'Afghanistan aujourd'hui reste trop tribal pour mériter vraiment le nom de nation politique. La nation politique évolue plus vite mais elle apparaît aussi et disparaît plus vite que la nation culturelle. Voyez la Yougoslavie, et sa brève vie politique, voyez l'Inde postcoloniale dont je parlais au début, dont l'existence en tant qu'Inde postcoloniale n'a duré que 2 à 3 ans.

La stabilité et la durée d'une nation politique viennent donc d'autres éléments, d'autres ressources dont la principale, mais pas la seule, est l'État qui fournit les impôts, les écoles, les armées, les lois écrites, la Constitution.

Pour un étranger, c'est tout ou rien, une nation politique. Il y appartient à ce moment-là, il bénéficie de la totalité des droits ou il n'y appartient pas. Les positions intermédiaires sont assez rares. Elles peuvent exister, elles peuvent être liées à la résidence, mais elles sont assez rares.

Des nations culturelles qui ne sont pas des nations politiques la liste serait longue. Je n'en citerai que deux : le Kurdistan et le Québec. Le Québec a des droits politiques dans la fédération canadienne mais ce n'est pas une nation politique. Des nations culturelles sans nation politique sont quelque chose de tout à fait courant, et souvent d'ailleurs cela ne crée aucune tension politique.

L'inverse existe aussi : une seule nation culturelle peut être divisée en différentes nations politiques. Notre voisin la Suisse a la particularité de représenter les deux cas que je viens d'évoquer. C'est à la fois une nation politique pluriculturelle puisqu'on y parle l'allemand, le français, l'italien, et le romanche et une conscience d'être différent, et en même temps, chacun de ces éléments appartient à une nation culturelle plus vaste et voisine. La sphère germanique pour la Suisse alémanique, la sphère francophone etc...

Le Royaume-Uni, avec la France, est l'État-Nation le plus ancien, peut être avec le Danemark et le Japon, mais en tant que nation politique ancienne, c'est une nation politique qui est faite de plusieurs nations culturelles. Il existe une nation pluriculturelle britannique (il y a quand même des traits communs britanniques), mais aussi persistent en son sein des nations culturelles comme l'Écosse, le Pays-de-Galle, l'Irlande du Nord, et ces nations tendent de plus en plus à revendiquer des droits politiques renforcés.

L'Amérique Latine donnerait un autre exemple d'un ensemble culturel qui s'est divisé, le Brésil mis à part, sur la base, peut-être de la géographie, mais en tous cas pas sur la base de la langue. Ce continent s'est divisé en plusieurs nations politiques et les cultures nationales sont nées en partie ensuite, dans le sillage de ces nations politiques.

Dans l'histoire européenne vous avez un chassé-croisé, au fond, de nations politiques qui tendent, parce qu'elles sont déjà solides, à homogénéiser leur nation culturelle comme la France et le Royaume-Uni. Et vous avez le cas inverse de nations culturelles qui, étant dépourvues d'existence en tant que nations politiques, tentent d'élaborer une nation politique comme l'Italie et l'Allemagne. Le cas bien évidemment sur lequel on s'est le plus penché, c'est l'Allemagne, dont les habitants ont conscience, dès la Révolution Française et même dès la Réforme Luthérienne, de l'existence de l'Allemagne en tant que nation culturelle, mais le passage vers la politique met beaucoup de temps et n'achève la création d'une nation politique que dans les événements tragiques que vous connaissez.

Quand à nos deux nations fondatrices de la nation politique, où en sont-elles dans leur rapport avec leurs nations culturelles ?

Les États-Unis sont la société pluriculturelle par excellence, celle où est née l'idéologie du multiculturalisme mais, en même temps, il y a "un american way of life" qui fait tenir toutes ces pièces ensemble, et il y a un discours, sinon nationaliste, du moins national beaucoup plus prégnant certainement aujourd'hui que dans les pays européens.

C'est donc à la fois une nation politique et une nation culturelle mais une nation culturelle diverse et pas seulement à cause de l'hétérogénéité de l'immigration.

C'est un autre point commun avec la France : deux nations qui, étant fondatrices au fond d'idéaux universels, ont une tendance impériale. Ce ne sont pas du tout des empires mais des nations aux tendances impériales. La tendance est diluée mais très durable aux États-Unis. Elle fut plus fulgurante et fragile dans la France impériale de Napoléon. Si bien que les États-Unis nous présentent le paradoxe d'être à la fois plus multiculturels (au moins en théorie) et plus nationalistes que les pays d'Europe aujourd'hui. La France, quant à elle, avait sans doute cet avantage d'avoir un État centralisé par la monarchie avant de créer sa nation politique et, par conséquent, de ce point de vue là, il s'était produit une réforme plutôt qu'une révolution. Mais l'as-

pect décisif de la révolution en France, ce n'est pas la création d'une administration centrale, c'est plutôt l'égalité des citoyens réunis en un corps abstrait appelé la nation. Un tel corps ne peut d'ailleurs se représenter physiquement que par la réunion de ses représentants.

L'autre particularité peut-être de l'histoire française c'est que grâce au patriotisme, même les conflits deviennent unificateurs. Notre histoire est dominée par la lutte entre monarchistes et républicains puis entre catholiques et laïcs mais, à chaque fois, chacun prétendant incarner la meilleure façon de vivre en tant que citoyens dans une nation, le conflit ne remet pas en cause l'existence de la nation politique, si bien que par comparaison la France est certainement une des nations qui sur le plan à la fois culturel et politique est, ou en tous cas était, l'une des plus compactes du monde.

On pourrait sur ce point la comparer au Japon, qui est souvent cité par les savants comme une nation présentant les caractères les plus homogènes du point de vue ethnique, culturel et politique à la fois. Il y aurait là sans doute des distinctions à faire et que je laisse de côté pour l'instant car... je vais laisser de côté, à mon grand regret, la partie asiatique.

Avant de passer au second point, je tiens à préciser que, à propos de nation culturelle et nation politique, non seulement il faut les distinguer pour la clarté de l'analyse mais que, de surcroît, il faut savoir qu'elles ne sont pas complètement séparées. Ce ne sont pas deux entités séparées. Ce sont deux choses qui se chevauchent toujours et ne coïncideront jamais totalement. C'est ce que nous apprend l'analyse des cas historiques et j'en profite au passage pour vous donner ma définition du nationalisme.

Le nationalisme est la volonté de faire coïncider nation culturelle et nation politique, autant que possible, dans le temps, dans l'espace, dans les principes, dans la conscience, dans les sentiments, en tant que puissance. C'est la définition la plus générale qu'on puisse donner. Là aussi, dès qu'on se confronte aux exemples historiques il faut faire des distinctions, des nuances, mais je crois que c'est la définition la plus satisfaisante de ce qu'on appelle le nationalisme, sachant qu'il y a des formes de nationalisme plus ou moins virulentes. Pour donner un exemple, le nationalisme qui veut protéger une culture doit très souvent créer à partir d'une nation culturelle une nouvelle nation politique. Quant au nationalisme qui part d'une nation politique, on peut dire qu'on n'a jamais vu un nationalisme politique rechercher l'hétérogénéité culturelle en tant que telle. Tout au plus peut-on dire qu'il arrive, comme en Suisse, que l'hétérogénéité devienne une sorte d'identité supérieure. Mais est-ce que ce n'est

pas une exception qui confirme la règle ? Telle est la question qui est posée aujourd'hui. Les difficultés qu'entraîne l'existence de différentes nations culturelles au sein d'un même ensemble politique sont illustrées par de nombreux exemples comme la Yougoslavie, le Liban, le Pays Basque, la Slovaquie, les pays Baltes et même, aujourd'hui, notre voisin la Belgique.

Nous avons ici deux dangers inverses qui se présentent, l'un : la volonté d'unifier, d'uniformiser à tout prix ces nations politiques et nations culturelles en une seule chose, et l'autre : l'abandon de toute communauté suprême à la diversité, que celle-ci soit principalement culturelle ou parfois politique. Les causes de la fragmentation des États sont très souvent culturelles et quelquefois politiques, sur ce dernier point, pensez aux pays qui ont été coupés par l'opposition entre communisme et anticommunisme.

L'unification forcée est autoritaire, parfois totalitaire. La diversité sans frein est dissolvante, parfois cause de guerre civile. Pour qu'une nation soit stable, au moins une des deux dimensions doit être forte, culturelle ou politique. Il est souhaitable d'atteindre un équilibre entre ces deux dimensions pour créer une entité politique forte et durable.

Au sens culturel, il y a des nationalismes, à mon sens, légitimes, même si le discours ambiant aujourd'hui consiste à considérer le nationalisme par définition illégitime. Quand il s'agit de la volonté de maintenir une langue, quand il s'agit de la volonté de maintenir une part de décision démocratique dans un État, le nationalisme a des arguments à faire valoir.

Je passe maintenant à un aspect plus psychologique et qui me mène aussi à la citoyenneté, car cette affaire de nation n'est pas aussi abstraite ni aussi théorique que ce que je viens de dire.

L'autre grande caractéristique de la nation, je crois, si vous la comparez à l'État ou à la démocratie, c'est que c'est une idée qui se pense comme individuelle. Autrement dit, la nation est une manière de vivre en commun, mais avec le style, l'allure, de la vie individuelle.

Les nations par définition sont différentes, les États peuvent se ressembler. Des nations ne peuvent pas se ressembler. Il n'y a pas de nations jumelles au sens biologique du terme et c'est pourquoi la nation pose le problème du rapport à soi-même : l'amour de soi, la haine de soi, l'équilibre à trouver aussi bien pour un individu que pour la collectivité entre la fierté et la honte, entre l'espoir et le désespoir, entre la témérité et la crainte. Il ne faut pas aller trop loin

dans cette comparaison psychologique mais il ne faut pas non plus, à mon sens, la sous-estimer.

La forme nationale est une manière d'exister en tant qu'individu collectif, et je crois qu'aujourd'hui on peut dire qu'aucune autre forme de communauté sociale ne procure ce sentiment de l'individualité : ni les partis politiques, ni les religions etc...

Si vous n'en voulez qu'une seule preuve, vous la trouverez le jour des événements sportifs, footballistiques et autres, où cet individu collectif avec ses sentiments de joie ou de tristesse, de fierté ou de honte, se manifeste sous cette forme ludique. Au-delà même de l'aspect ludique des événements sportifs je crois qu'il faut prendre en compte cette dimension de la psychologie individuelle de la nation.

J'en viens maintenant à la citoyenneté. Puisque je suis remonté à l'Antiquité pour vous parler des formes politiques, je vais faire la même chose, je vais me tourner vers une autorité très ancienne qui est Aristote car je crois qu'Aristote a dit l'essentiel. Tout ce que je vais dire sur la citoyenneté ne vient pas d'Aristote mais l'essentiel de ce que je vais dire maintenant a été dit par Aristote, ce qui prouve qu'il y a une citoyenneté avant la Nation et que la Nation a hérité du langage de la citoyenneté. Rien d'étonnant à cela puisque "citoyenneté" est un mot dérivé du nom même d'une des formes politiques que j'ai mentionné qui est la cité. D'ailleurs à quoi ressemblent les monuments de 1789 ? Ils sont néo-classiques ! Et pour qui se prenaient les révolutionnaires de l'époque ? Pour des Spartiates, des Athéniens ou des Romains.

Alors qu'est ce qu'un ensemble de citoyens ? Quand est-ce qu'un État est constitué de citoyens ? Eh bien, c'est seulement, a dit Aristote, quand les lois sont garanties et respectées. Il n'y a pas de citoyens, dit-il, dans une dictature, où s'il y en a, ils sont dans l'opposition.

La démocratie ajoute beaucoup à cette définition des citoyens. Elle est aujourd'hui allée jusqu'au bout de sa démarche d'égalité, en incluant hommes et femmes. Un citoyen, ou par conséquent une citoyenne, peut et doit siéger dans un jury, exprimer librement ses opinions, s'associer à d'autres, voter, être éligible et au sens le plus solennel du terme, il ou elle est titulaire de la souveraineté populaire.

Par conséquent, un État de citoyens, et je reprends ici les termes d'Aristote, n'est pas simplement un conglomérat de gens, de personnes vivant ensem-

ble. Même, dit Aristote, ce qui est particulièrement important je crois, même quand ces gens sont unis par des intérêts ou des croyances communes, cela ne suffit pas, selon lui.

Un tas de gens, si j'ose dire (l'expression se retrouve quasiment dans le grec) un tas de gens ne fait pas un ensemble de citoyens. Ce qui veut dire, je pense, pour aujourd'hui que ni l'économie, ni la religion ne peuvent, en elles-mêmes, créer des nations de citoyens.

Donc cet ensemble de droits, de dignité, de protection est incontestablement un acquis. Cela suppose une contrepartie : la participation à la vie collective, qui peut être comprise, et cela on l'avait dit aussi dès l'Antiquité, aussi bien comme un plaisir que comme une corvée, peu importe, mais dans les deux cas, il faut le faire, il faut participer.

Qu'est-ce qu'un citoyen aujourd'hui?

Fondamentalement, c'est quelqu'un qui respecte les lois. C'est la définition la plus minimale. Mais on ne peut pas quand même limiter le fait d'être un bon citoyen au simple fait de respecter les interdictions, au fait de rouler moins vite sur la route, mais cet aspect fait partie incontestablement de la citoyenneté. Même quand on n'est pas d'accord avec la loi, il faut la respecter. En plus vient la solidarité. Mais c'est la solidarité nationale qui l'emporte sur les toutes les autres ! Les citoyens sont des individus et les nations politiques ne sont pas communautaristes, elles n'estiment pas que les communautés en leur sein ont des droits sur les individus. Les individus peuvent créer librement des associations mais ils ne peuvent être soumis à des communautés. Ils ont le droit d'avoir une religion, ils n'ont pas le devoir d'avoir telle ou telle religion, et ils ont le droit de ne pas en avoir du tout.

Un bon citoyen est quelqu'un qui est capable de gouverner les autres, pour la seule bonne raison qu'il accepte lui aussi d'être gouverné. Ce n'est jamais quelqu'un qui gouverne sans être, à un moment de sa vie, gouverné. Et de surcroît, il gouverne des êtres libres. Cela suppose que les enfants doivent être éduqués en tant que futurs citoyens.

Être un citoyen, dit également Aristote, cela suppose d'être capable d'honorer certaines choses.

On ne peut pas être dans le pur cynisme, pour parler le langage d'aujourd'hui, et cela suppose d'être digne d'être honoré selon son mérite, et selon

des degrés d'honneurs différents. Cela suppose que dans tout gouvernement, il y a une capacité de commander : depuis le maire d'un village jusqu'au Président de la République, mais que cette capacité de commander est contrebalancée par le fait d'avoir obéi, soit préalablement, soit d'obéir à d'autres instances en même temps. Certes la première obéissance que l'on doit, c'est celle que l'on doit à la loi mais c'est aussi celle que l'on doit, par exemple, à un juge qui vous convoque, aussi puissant soit-on.

Un autre point que je crois important dans la définition du citoyen, c'est le fait qu'il n'obéit pas à des personnes mais qu'il obéit à des titulaires d'une autorité, d'une fonction qui lui sont conférées par la loi. Il n'y a donc pas de lien de dépendances de personne à personne.

Quand je disais que la participation est multiforme, historiquement, je dois constater, et c'est un point qui mérite d'être soulevé ici parmi vous : il y a toujours eu dans l'histoire des Nations politiques démocratiques, une triple dimension. Une dimension scolaire, car les Nations politiques de citoyens ne sont pas possibles sans un système scolaire qui fonctionne correctement. Une dimension politique, ce qui est le plus évident : les élections, les partis, les réunions. Et aussi militaire. Toutes ces sociétés de citoyens ont toujours, au moins chez les théoriciens et souvent dans la pratique, été définies comme étant des sociétés dans lesquelles le citoyen avait des devoirs militaires.

Machiavel, théoricien républicain, ne cessait de pester contre le fait que l'on employait dans les cités libres de l'Italie les armées de mercenaires. Ceci devrait aussi nous amener à poser la question de ce qu'on pourrait appeler un service national, sinon militaire du moins d'un service civil, quand dans une nation de citoyens, de citoyennes le service militaire a été remplacé par une armée professionnelle, mais ce n'est pas mon sujet d'aujourd'hui.

Un dernier point : quand nous nous intéressons à la nation et a fortiori à une Nation de citoyens nous devons si nous voulons vraiment couvrir le sujet, penser à la fois en termes de conscience, de sentiment (le sentiment c'est la conscience avec une nuance affective), d'appartenance, d'identification, de caractère, d'histoire commune, de projet, de volonté, de solidarité, de dynamisme. Faut-il parler de fraternité? Je ne sais pas, mais en tous cas, au moins de solidarité. Sans ces différentes approches, on ne comprend pas toute la richesse que peut présenter une nation de citoyens et de citoyennes.

J'espère vous avoir fourni quelques éléments de discussion, je m'arrête ici et je vous remercie vivement de votre attention".

*Gil Delannoi, directeur de recherche à Sciences-Po Paris (Centre de recherches politiques), responsable du pôle « Pensée politique, histoire des idées », enseigne la théorie politique à Sciences-Po (« Histoire et théorie de la démocratie », « Nations et nationalisme » en 2010-2011). Il est visiting professor dans plusieurs universités, membre du comité scientifique « Sciences et citoyens » du CNRS et des comités de rédaction des revues *Esprit*, *Commentaire*. Il a publié en 2010 : La Nation aux Éditions du Cavalier bleu ; L'Écho en l'Arc-en-ciel aux éditions Berg International et, en co-direction avec Oliver Dowlen, Sortition : theory and practice (Imprint Academic).*

# passerelles d'avenir

Armées-Enseignement  
supérieur

contribuer  
à une culture  
de défense

jeudi 24 février 2011  
École militaire - amphi Foch - Paris 7<sup>e</sup>

événement organisé en partenariat avec l'École  
militaire de l'Université de Paris 7



Commission Armées-Jeunesse



Ministère  
de l'Armement  
et de la Défense

# PASSERELLES D'AVENIR

## ARMÉES, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CYCLE 2009-2010

### Événement :

- Président : Monsieur Jérôme Besnard (CNEF)

- Rapporteurs : MP Cogan (FNASOR), CC Cornieux (EMM), M. Eveno (ministère de l'éducation nationale)

**Séminaire ou colloque prévu pour 2011** et préparé par un groupe de travail en 2009-2010.

Le séminaire 2011, "Passerelles d'avenir" se veut une contribution à la réflexion sur le lien entre les armées et le monde de l'enseignement supérieur.

En effet, la diffusion de l'esprit de Défense auprès de la jeunesse et plus particulièrement des étudiants se pose avec acuité depuis la suspension de la conscription.

La sensibilisation aux enjeux de Défense est indispensable car éduquer à la Défense c'est faire prendre conscience aux jeunes des réalités du monde qui nous entoure.

Ce séminaire est issu de la réflexion d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des membres de la commission (représentants du monde associatif de la jeunesse, ministères et différentes directions et états-majors du ministère de la Défense et des Anciens combattants) dont le sujet était :

"Après l'enseignement de Défense globale prévu en classes de troisième et de première, aucune information ou formation n'est donnée aux universitaires. Il faut attendre les niveaux Bac +5 et doctorat pour trouver un enseignement de Défense, qui s'adresse à un public très spécialisé.

Dans la continuité des travaux menés en 2009 avec le ministère de l'Enseignement Supérieur, il s'agit de préparer, pour 2011, un colloque ou un séminaire permettant d'approfondir le protocole de 2007, en particulier dans le cadre des cycles Licence et Master."

Ce séminaire s'appuie par ailleurs, sur l'étude publiée en avril 2010 : "Sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité nationale, quelle mission pour l'enseignement supérieur ?" conduite sous l'égide de la Commission armées-jeunesse par le groupe de travail "Défense-universités" présidé par le médecin général des armées Pierre Jeandel.



*Général d'armée aérienne Patrick de Rousiers  
Inspecteur général des armées - Air  
Président de la Commission armées-jeunesse*

# PASSERELLES D'AVENIR

## ARMÉES, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### DISCOURS D'OUVERTURE

**Général d'armée aérienne Patrick de Rousiers**  
**Président de la commission armées-jeunesse**

« Bonjour à tous.

Monsieur le directeur général,

Monsieur le médecin général,

Mesdames et Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission armées-jeunesse,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de joie qu'en ma qualité de président de la Commission armées-jeunesse, j'accueille dans cet amphithéâtre au nom prestigieux, l'amphithéâtre Foch, au nom de Monsieur Alain Juppé, Ministre d'État, Ministre de la Défense et des Anciens combattants, l'ensemble des participants au séminaire "Passerelles d'avenir". C'est votre diversité qui va faire votre richesse et je me réjouis d'accueillir les participants étudiants venant de l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur, les étudiants d'universités et ceux qui sont en grande école. J'accueille également les participants de nos armées, qu'ils soient jeunes officiers, élèves de nos grandes écoles - Saint-Cyr, Navale, Salon ou Melun pour la gendarmerie - ou étudiants en médecine du service de santé des armées. Mais aussi les élèves des grandes écoles d'ingénieurs comme Polytechnique, l'ENSTA et l'ENSIETA, auxquels se sont joints des officiers de réserve. Bienvenue à tous.

Je voudrais, avant de commencer mon propos, remercier Monsieur Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il a bien voulu nous faire l'honneur d'ouvrir cette manifestation et de s'associer ainsi à notre réflexion. La Commission armées-jeunesse, organisateur de cet événement et qui vous reçoit aujourd'hui, est un acteur essentiel du ministère de la Défense depuis maintenant plus de 55 ans. Après s'être consacrée à l'exécution et à la valorisation du service national, elle a vu son rôle se recentrer depuis 2001 sur le développement de l'esprit de défense et sur le renforcement du lien

entre les armées et la jeunesse. Depuis 2003, elle s'est ouverte auprès de publics en lien avec la jeunesse en organisant des forums, des séminaires ou des colloques. Mais pour la première fois, elle invite des étudiants et de jeunes officiers à venir conduire ensemble une réflexion sur le lien entre les armées et le monde de l'enseignement supérieur. L'ambition est de faire dialoguer collectivement des jeunes, de recueillir leurs attentes et de proposer des idées novatrices sur ce lien. C'est en quelque sorte une approche du terrain que l'on a souhaitée et dont les résultats sont attendus par le ministre de la Défense.

Quelques notions me paraissent devoir être précisées avant que chacun d'entre vous ne rejoigne les ateliers de travail. Tout d'abord, je crois qu'il faut que vous vous interrogiez sur ce que représente aujourd'hui la défense. Que défendons-nous ? Que signifie défendre la France dans un cadre européen ? Défendre la France dans un cadre international ? Et enfin, quelles valeurs défendons-nous ? Vous êtes pour la plupart une génération née avec la fin de la guerre froide - la fin d'un monde marqué par la bipolarité est/ouest. En 1989, le Mur de Berlin qui en était le plus fort symbole s'effondrait. Il y a vingt ans, l'Europe de l'est s'émancipait. Une multitude d'États se formaient et accédaient à l'indépendance, pour certains après de lourds conflits armés. Voici dix ans, les attentats du 11 septembre changeaient la vision du monde pour nos démocraties et suscitaient une prise de conscience collective sur l'existence d'un ennemi invisible. Voici dix ans, le dernier appelé quittait le service. Notre armée devenait à cette date totalement professionnelle. La conscription avait été pendant longtemps à la fois l'occasion et un moment privilégié d'associer les citoyens à la défense de la nation. Le passage à une armée professionnelle n'est donc pas sans conséquence sur le lien armée/nation ; ce lien est largement tributaire du rôle que la nation réserve à son armée et de l'attachement du Français à sa défense.

À cet effet, une loi de 1997 a défini les nouveaux devoirs du citoyen vis-à-vis de la défense et aussi établi un parcours citoyen. Trois temps forts illustrent ce parcours. C'est tout d'abord l'enseignement de défense donné en classes de troisième et de première. C'est ensuite le recensement et enfin, la journée de défense et de citoyenneté - aujourd'hui, les seuls outils obligatoires de formation du citoyen aux enjeux de défense. En qualité d'acteur de l'esprit de défense et du lien entre les armées et la jeunesse, la Commission armées-jeunesse s'est donc interrogée sur l'impact de ce parcours, sur la connaissance par la jeunesse des enjeux de défense. Elle s'est aussi interrogée sur les besoins des futurs responsables et des élites de la nation en termes de connaissance des enjeux de défense. Fallait-il par exemple reconsidérer le moment de cette acquisition et la nature des savoirs faire et des savoirs être à transmettre ?

Parallèlement à ces travaux, la publication du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a souligné l'importance d'une prise de conscience collective des enjeux de défense et a mis en exergue une notion très importante, la notion de résilience qui est la capacité de la nation à supporter les assauts d'une crise grave et à se reconstruire à l'issue. Ce terme de résilience, je vous engage à en parler au cours de cette journée pour mieux en comprendre les implications.

Le livre blanc évoque aussi la nécessité de former les futures générations aux enjeux de défense. Sans cette formation, le nouveau concept de résilience ne pourrait être partagé par l'ensemble de la population. En 2008, un de mes prédécesseurs, le Médecin général des armées Jeandel, conscient des problèmes que pouvait engendrer pour notre pays cette absence d'acculturation des étudiants aux enjeux de défense de l'enseignement supérieur, a conduit une vaste réflexion avec un groupe de travail composé d'universitaires et de représentants du monde de la défense. Son rapport de 2010, intitulé « Sensibiliser et former aux enjeux de défense et de sécurité nationale, quelles missions pour l'enseignement supérieur ? », soulignait d'une part l'existence de quelques liens depuis 1970 entre défense et université dans les second et troisième cycles, mais surtout il notait l'inexistence de la formation à la défense dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. Parallèlement, le Ministre de la défense a demandé à un groupe de travail de la commission d'imaginer une rencontre entre le monde de l'enseignement supérieur et le monde des armées.

Votre présence aujourd'hui en est le résultat et je voudrais remercier Monsieur Besnard, président de ce groupe de travail, son rapporteur Madame Bouteille et l'ensemble des membres de la commission qui ont pensé, organisé et monté ce séminaire. Ils ont souhaité que les participants à cette rencontre soient des représentants de notre jeunesse, susceptibles par leur vision de la société de conduire un débat fructueux et constructif sur la culture de défense à transmettre aux jeunes générations. Je suis sûr que vous saurez répondre à leurs attentes - à nos attentes. Je souhaiterais, avant de conclure, vous dire ma reconnaissance pour votre disponibilité et ma satisfaction de vous voir participer à cette tribune de libre expression. Les propositions que vous ne manquerez pas de nous présenter en milieu d'après-midi seront une contribution essentielle au débat actuel sur la sensibilisation de notre jeunesse aux enjeux de défense. Vous dessinerez, je le pense, un nouveau paysage pour le lien entre les armées et l'enseignement supérieur et vous servirez par là même à notre cohésion nationale et à notre mieux vivre ensemble. Bonne réunion de travail et merci pour votre attention.

**PASSERELLES D'AVENIR**  
**ARMÉES, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Monsieur Jérôme BESNARD,**  
**Président du groupe de travail « Événement »**

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis membres de la Commission armées-jeunesse,

Juste quelques mots pour vous expliquer le cadre d'élaboration qui a permis de parvenir à l'organisation de cette journée.

En tant que représentant d'une organisation étudiante à la Commission armée-jeunesse, j'ai eu l'honneur de présider un groupe de travail riche de toutes les composantes de la CAJ et représentatif de celle-ci. Nous avons commencé à travailler sur cette journée dès septembre 2009 et nous en avons tracé les grandes lignes en février 2010.

Notre groupe de travail a mené ses travaux en parallèle de ceux du Médecin général des armées Jeandel, ancien président de la Commission armées-jeunesse. Travaux qui l'ont conduit à publier un rapport en mars 2010, rapport qui est la résultante d'auditions de différents acteurs de l'enseignement supérieur. Nous sommes ici un certain nombre à avoir été auditionnés.

Nous avons retenu un périmètre un peu différent, à la fois plus large et plus étroit que ce rapport, en ne nous limitant pas aux enseignements mais en intégrant l'engagement citoyen tel qu'il est par, exemple, abordé dans le rapport parlementaire du député maire de Saint Mandé, Patrick Baudouin, et en intégrant la question des débouchés professionnels dans les armées.

Nous avons également retenu un périmètre plus étroit en invitant principalement des étudiants, comme acteurs du monde universitaire et de l'enseignement supérieur, et en abordant la question des armées et non pas de la défense prise dans son sens global.

Je voudrais remercier, au nom de tous les membres de la Commission armées-jeunesse, le Général Lagrange et Madame Le Gal pour leur réceptivité et leur soutien de chaque instant. Je voudrais remercier également Corinne Bouteille qui était le rapporteur de notre groupe et qui représentait le ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement supérieur. Merci encore.



*Monsieur Patrick HETZEL,  
Directeur général de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle*

**PASSERELLES D'AVENIR**  
**ARMÉES, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Monsieur Patrick HETZEL,**  
**Directeur général de l'enseignement supérieur**  
**et de l'insertion professionnelle**  
**du ministère de l'enseignement**  
**et de la recherche**

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

C'est évidemment un immense plaisir d'être devant vous ce matin dans cet amphi Foch. Vous le rappelez à l'instant mon Général, en raison de mon parcours professionnel, j'ai souvent eu l'occasion de me retrouver ici et j'évoquais d'ailleurs avec quelques-uns le fait que dans cet amphithéâtre, beaucoup de travaux ont été menés justement pour créer des liens entre l'éducation et la défense et faire en sorte que le lien armées/nation soit de cette manière-là fortement tissé. Je tiens à remercier la Commission armées-jeunesse, et plus particulièrement son président, le Général de Rousiers, pour l'initiative de ces échanges aujourd'hui sur les enjeux d'une civilisation aux sujets de défense au sein de l'enseignement supérieur.

La mobilisation autour des sujets de défense, de sécurité et de gestion des risques ne se dément pas et de mois en mois se concrétise par de nombreuses actions au sein des établissements au bénéfice des étudiants et des personnels. C'est une mission que je souhaite voir se développer dans tous les établissements supérieurs. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle, le protocole défense/éducation du 31 janvier 2007 a étendu, et ceci pour la première fois, la coopération entre défense et enseignement supérieur. En effet, précédemment, ce protocole se concentrait surtout sur la partie enseignement scolaire. Mais aussi - et il faut bien l'indiquer - parce que l'enseignement supérieur est pour une majorité de jeunes le temps de la maturation des idées, de l'autonomisation progressive mais

aussi de la responsabilité et le temps où les jeunes se préparent à la vie professionnelle. C'est en cela à mon sens le meilleur moment pour permettre à nos jeunes d'approfondir leur culture de défense et de sécurité.

Certes cette mission de l'enseignement supérieur - si on veut être très précis - n'est pas inscrite dans le code de l'éducation, au même titre que l'est par exemple l'aspect éducation à la défense pour l'enseignement secondaire. Mais il s'agit tout de même pour nous de faire grandir cet esprit de défense acquis tout au long de la scolarité. Il s'agit de faire percevoir à nos étudiants que cet esprit de défense doit s'inscrire dans leur vie d'adultes, dans leurs relations aux autres mais surtout que grâce à cet esprit de défense, il est possible de garantir la paix et aussi, faire en sorte que nous ayons une nation prospère dans laquelle ils seront en mesure de vivre, d'évoluer et d'assurer leur épanouissement. C'est bien cela qui nous engage dans ce même objectif, c'est-à-dire de faire en sorte que le lien entre les professionnels de la défense et les professionnels de l'enseignement supérieur se tisse grâce à nos étudiants.

Si l'enseignement supérieur français a su depuis trente ans relever le défi de la massification - aujourd'hui, nous avons 2,4 millions de jeunes dans le post-bac - il a su aussi développer une offre de formations permettant l'acquisition de savoir et de compétence pour un public au cursus de plus en plus diversifié, avec des parcours divers ; il n'en reste pas moins que l'on attend de nos établissements qu'ils intègrent dans leur stratégie le devenir professionnel des étudiants que la nation leur confie, ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté. D'ailleurs, la loi liberté et responsabilité des universités du 10 août 2007 indique très clairement que la question de l'insertion professionnelle est aussi au cœur des missions de nos établissements.

Tous les établissements d'enseignement supérieur sont évidemment appelés à prendre toute leur part dans la rénovation de la pensée stratégique qui s'est engagée. Les instituts d'études de défense et de sécurité ont été rénovés et placés sous l'autorité du Premier Ministre. Ils ont vocation notamment à créer des synergies entre les acteurs mais aussi de diffuser plus largement des réponses à l'ensemble des risques et des menaces susceptibles de porter atteinte à la nation.

J'espère que la journée d'aujourd'hui vous permettra d'échanger sur le foisonnement de projets en cours au sein de nos établissements supérieurs. Je suis, pour ma part, très satisfait de constater le dynamisme qui s'est amorcé ces derniers mois et d'ailleurs, vous venez de l'indiquer, vous préparez cette journée depuis la fin de l'année 2009. Permettez-moi là aussi de saluer l'action parti-

culièrement efficace d'Éric Barrault qui est notre délégué pour l'éducation à la défense, au sein à la fois du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Éducation Nationale. Nous avons aujourd'hui un réseau de 120 référents défense qui sont désignés par nos établissements d'enseignement supérieur, aussi bien des écoles que des universités. Vous êtes d'ailleurs nombreux à être présents. Ce réseau constitue un levier extrêmement important pour créer ce lien armées/nation, pour faire en sorte qu'un certain nombre d'actions concrètes puissent être entreprises. Leur action est d'ailleurs particulièrement efficace et permet là aussi de prendre conscience d'un certain nombre d'actions extrêmement exemplaires menées sur différents sites. Je pense que vous le verrez au cours de la journée, il y a là aussi des choses extrêmement encourageantes. C'est, par exemple, le cas dans un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur lyonnais où des actions d'informations des étudiants associent universités et grandes écoles, notamment sur les sujets de sécurité des données scientifiques, sur la sécurité des systèmes d'information et des réseaux sociaux, mais aussi autour des actions mises en œuvre dans le cadre du trinôme académique.

D'une manière plus générale, de plus en plus d'établissements mettent en place des conférences lors des périodes de rentrée et d'arrivée de nouveaux étudiants et nous recensons à ce jour plus de cinquante modules intitulés « défense et sécurité » qui sont proposés à nos étudiants de licence. Ils concernent aujourd'hui 2 000 étudiants. Dans le post-bac, nous avons 2,4 millions de jeunes et je pense donc que nous avons encore à développer ces actions pour faire en sorte que depuis la fin du service national, l'enseignement supérieur puisse, à sa mesure, prendre le relais pour sensibiliser l'ensemble de notre jeunesse à la nécessité de ces problématiques de défense et de sécurité qui sont à mon sens consubstantielles pour une nation digne de ce nom.

Aujourd'hui, une cinquantaine de masters se sont développés dans nos universités. Nous avons, par ailleurs, une cinquantaine de centres de recherches qui abordent plus spécifiquement les problèmes de défense et de sécurité sur l'ensemble de notre territoire. De nombreux enseignants chercheurs sont reconnus pour la qualité de leur publication en la matière, même si là encore, on a pu constater une certaine réticence des milieux académiques à se pencher sur ces questions de défense, considérant que ces questions n'étaient pas suffisamment nobles ou alors éventuellement suspectes. Je pense que, là aussi, les jeunes générations ont évolué et se rendent compte que le sujet mérite toute l'attention et qu'il n'y a pas à avoir a priori sur les sujets de défense - ce qui serait d'ailleurs contraire à l'esprit universitaire.

Traiter aujourd'hui ces questions de défense en matière de recherches est évidemment essentiel. Quelques partenariats se développent aussi pour la formation des futurs cadres d'entreprise, comme par exemple dans le secteur de la finance. C'est souvent une réponse choisie face à la globalisation de l'économie, l'explosion des échanges et une approche visant à mieux influencer par rapport à la globalisation de ces échanges. Les questions de défense, de sécurité et d'intelligence économique font partie à mon sens du bagage indispensable de l'ensemble de nos jeunes concitoyens et plus encore de nos futurs responsables aussi bien économiques que politiques, culturels et sociaux. Là aussi, je pense que l'enseignement supérieur a une mission essentielle parce qu'on voit assez régulièrement comment il est possible de contribuer à déstabiliser, notamment des outils économiques et vitaux pour notre pays. D'ailleurs, des exemples récents, sur lesquels je ne vais pas m'appesantir ce matin, montrent bien qu'une très grande vigilance en la matière est nécessaire.

Si je reviens sur des préconisations que nous avons pu faire dans le rapport universités/emplois qui avait été remis en 2006 au Premier Ministre, nous avons là aussi formulé un certain nombre de préconisations concernant la mise en place de modules de formation à l'intelligence économique et aussi de sensibilisation de l'ensemble de nos étudiants à la gestion des risques et à la sécurité globale. Traditionnellement plus développés au sein des écoles et notamment des grandes écoles, ils doivent pouvoir s'adresser à l'avenir et de manière adaptée, à tous les niveaux de formation et, comme je l'indiquais à l'instant, à tous les étudiants de l'enseignement supérieur, quelles que soient leurs institutions de rattachement. C'est une demande qui émane en premier lieu des étudiants car ils sont conscients qu'il s'agit là d'un élément indispensable à leur professionnalisation.

La demande nous a été aussi formulée par un certain nombre d'organisations étudiantes qui se sont rendu compte que les étudiants étaient parfois interpellés, lorsqu'ils se retrouvent notamment dans les milieux professionnels sur ces questions de sécurité. C'est par exemple le cas lorsqu'ils effectuent des stages mais c'est aussi parfois des questions qui leur sont posées au cours des entretiens de recrutement. De toute évidence, cette question revêt donc aujourd'hui une acuité fondamentale lorsque l'étudiant est en apprentissage ou en mission dans l'entreprise. Comme vous le savez, ces missions en entreprise ont été étendues, y compris aux doctorats, puisqu'ont été développés un certain nombre de dispositifs comme par exemple des missions de doctorat conseil ou les docteurs peuvent intervenir directement auprès des entreprises.

L'accord-cadre qui a été signé en juillet 2010 entre le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'une part et le Medef à travers sa présidente d'autre part - cet accord prévoit au titre de ces objectifs de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de se doter d'outils et d'élaborer des projets d'actions destinés à faire mieux connaître l'entreprise aux étudiants en développant un référentiel de formation aux notions d'intelligence économique. Nous avons donc mis en place le 29 octobre dernier un groupe de travail qui, outre les représentants des milieux professionnels, regroupe les trois conférences des établissements d'enseignement supérieur - en l'occurrence, la conférence des présidents d'universités, la conférence des directeurs d'écoles d'ingénieurs et la conférence des grandes écoles - et des représentants de la sécurité intérieure et de la défense, dont Monsieur le Médecin Général Jeandel dont je salue l'action décisive au travers du rapport et du concept de résilience qui y est développé - rapport sur la place des thèmes de la défense et de la sécurité nationale dans les différents cycles universitaires et notamment le cycle licence et le cycle master.

Les sujets de défense et d'intelligence économique, liés à ceux de la gestion des risques et de la sécurité, ne peuvent être ni des sujets réservés à une élite ni un prétexte à une quelconque polémique idéologique. C'est véritablement le fondement du référentiel de sensibilisation et de formation que ce groupe de travail va me présenter dans les prochains jours. Je crois que là aussi, nous avons une piste extrêmement intéressante pour pouvoir poursuivre. Par ailleurs, la sécurité de nos établissements d'enseignement supérieur, de nos laboratoires de recherche est aussi une question extrêmement importante et il faut là aussi sans doute faire évoluer la culture dans le milieu.

Général, vous l'évoquiez tout à l'heure - quand j'exerçais ma fonction de recteur, à plusieurs reprises, nous nous sommes rendus compte qu'il pouvait y avoir un certain nombre de difficultés liées à la sécurité de nos laboratoires, tout simplement parce que ceux-ci travaillaient sur des sujets qui paraissaient anodins pour nos chercheurs mais qui étaient d'une certaine sensibilité et à ce titre, pouvaient être l'objet d'une attention toute particulière, y compris de la part de nations étrangères. Ce sont donc des sujets qu'il ne faut surtout pas négliger et là aussi, je pense qu'une certaine vigilance en la matière... Il ne s'agit pas d'être dans un repli mais clairement avoir conscience du fait que cette question de la sécurité, et notamment l'identification des risques, doit être consubstantielle à notre activité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Je sais d'ailleurs à cet égard l'intérêt croissant des trois conférences d'établissements, particulièrement attentive depuis quelques mois à ces questions, puisque l'on sait que peuvent se poser des problématiques autour de brevets et de protection de notre outil de recherche.

Je ne serai pas plus long. Vous le voyez, les actions sont nombreuses. Vous allez vous-mêmes contribuer très largement à diffuser un certain nombre d'actions et d'ailleurs la journée sera l'occasion pour vous de pouvoir échanger avec un certain nombre d'acteurs du secteur de la défense. En tout cas, je formule des vœux pour que cette relation armées/nation puisse, grâce à vous, être fructifiée et que l'enseignement supérieur constitue un creuset tout à fait naturel pour leur développement. Je vous remercie beaucoup pour votre attention. Bien entendu, je suis disposé à répondre à vos questions s'il y en a.

### **De la salle**

J'ai une question qui est peut-être liée au fait que j'ai occupé des postes à Bruxelles il y a peu, à la fois comme représentant militaire de la France auprès de l'Union Européenne et aussi auprès de l'OTAN. Ma question porte sur l'international. L'enseignement de la défense dans les pays environnants est-il très différent de la façon dont c'est fait chez nous ? Avez-vous des échanges particuliers avec vos homologues étrangers ?

### **Monsieur Patrick HETZEL**

Il y a deux niveaux de réponse. Tout d'abord - mais je ne vous apprend rien - il y a des différences culturelles et ces différences culturelles ont une incidence non négligeable. Par exemple, je suis toujours frappé de voir comment nos amis britanniques ont une très grande sensibilité à ces questions et assez naturellement, un collègue britannique lorsqu'il est à l'étranger a en quelque sorte une attention toute particulière aux questions de sécurité et de défense. Il n'est pas rare de les voir effectuer un rapport à l'issue de rencontres somme toute assez banales entre universitaires. Donc, on voit bien que les questions culturelles jouent. En France, cette habitude n'est pas du tout intégrée. Concernant maintenant plus précisément l'enseignement des questions de défense, un certain nombre de pays ont une avancée significative en la matière. Je pense notamment à nos voisins allemands. Il se trouve que dans l'organisation même de la formation, ils avaient développé un réseau - les universités de la Bundeswehr. Ces universités, qui étaient orientées pour la formation des cadres de la défense allemande, ont été en réalité aussi un point d'appui extrêmement fort pour irriguer l'ensemble du système universitaire allemand de ses problématiques. À cet égard, il est clair qu'aujourd'hui, quand vous allez dans les grandes universités allemandes, vous avez tout à fait naturellement des enseignements aux questions de défense qui sont proposés aux étudiants et ceci depuis deux

décennies. À cet égard, l'exemple allemand est un exemple à mon sens qu'il convient de poursuivre parce qu'encore une fois, la sensibilisation aux questions de défense me semble plus que jamais stratégique.

### **De la salle**

Bonjour Monsieur, je m'appelle Guillaume et je suis à l'université de Lille II en master de défense. Nous avons évoqué la question de l'international et j'aimerais savoir, si elles existent, quelles sont les coopérations entre les différents pays de l'Union Européenne en matière d'enseignement de la défense dans l'enseignement supérieur.

### **Monsieur Patrick HETZEL**

Oui, il existe une coopération en la matière et d'ailleurs, elle est en France très largement relayée par une association qui s'appelle l'AFUDRIS. C'est une association qui regroupe les universitaires qui s'intéressent aux questions de défense et aux relations internationales. Cette association a maintenant tissé depuis quelques années des relations suivies avec un certain nombre de réseaux étrangers. Cette association regroupe d'ailleurs la plupart des responsables de formations de sécurité, de défense et de relations internationales de nos établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse des écoles ou des universités. À ma connaissance, votre directeur de master est lui-même membre de cette association et il pourra donc assez aisément relayer cette activité auprès de vous.

### **De la salle**

Bonjour. Je suis étudiant bachelor en CAI, chargé d'affaires internationales. Ma question porte également sur l'aspect international. Concernant les établissements qui proposent une formation sur les relations internationales mais sur le sujet de la défense, malgré plusieurs recherches, j'ai trouvé peu d'établissements. À votre avis, comment on peut développer cette idée dans les établissements publics ou privés, cette notion de défense au niveau international ?

### **Monsieur Patrick HETZEL**

C'est vrai qu'un certain nombre de formations ne mettent pas spécifiquement la dimension défense quand elles traitent la dimension internationale et inversement, vous avez parfois des formations de défense qui ne font pas le lien avec l'international. À cet égard, j'ai constaté que sur la dernière décen-

nie, les choses ont tout de même singulièrement évolué et vous avez aujourd'hui, comme je l'indiquais, une cinquantaine de formations au niveau master qui font fortement ce lien entre la problématique internationale et la problématique défense. Il faut surtout essayer de cibler ces formations-là.

### **De la salle**

Commissaire lieutenant-colonel, réserviste de l'armée de l'air. Vous nous avez donné comme exemple la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Pouvez-vous parler de la Suisse sur l'enseignement de la défense ?

### **Monsieur Patrick HETZEL**

Je serai très rapide sur le sujet parce que pour tout vous dire, je connais bien l'organisation universitaire en Suisse mais je ne me suis pas penché sur la façon dont la Suisse traitait spécifiquement cette question. J'ai toujours senti une grande sensibilité à ces questions-là. Ce que j'ai par contre noté mais c'est plutôt lié à une question culturelle, c'est que chez la plupart des collègues universitaires suisses, en raison même de la place que prend le service national chez eux et les questions de défense qui sont pour le coup consubstantielles à chaque individu, j'ai toujours senti une grande sensibilité à ces questions-là. Du moins, les collègues avec lesquels j'ai été amené à travailler, j'ai toujours senti qu'ils étaient attentifs à cela. C'est aussi une très grande différence : la quasi-totalité des universitaires sont réservistes. Donc, cela modifie évidemment complètement la donne. Si nous étions dans une situation similaire en France, je pense que les choses seraient aussi très différentes.

### **De la salle**

Bonjour Monsieur, je suis étudiant en master sécurité défense à Paris II. J'ai une question par rapport à l'intelligence économique qui fait maintenant partie intégrante de la sécurité. J'ai croisé récemment une information intéressante sur le blog d'un journaliste du Figaro qui disait que c'était en projet que l'intelligence économique soit enseignée au sein de l'enseignement supérieur à tous les étudiants. Est-ce que c'est vraiment le cas ? Cette formation sera-t-elle destinée à tous les étudiants ou seulement à ceux qui sont spécialisés dans le domaine de la sécurité et de la défense ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le sujet ?

## **Monsieur Patrick HETZEL**

Comme je le disais tout à l'heure, aujourd'hui, il y a 2 000 étudiants qui sont sensibilisés à ces questions. Notre objectif est évidemment de l'étendre. En effet, à l'autre bout, nous pouvons raisonner sur un vivier de 2,4 millions. Donc, il y a des marges de progression. Notre objectif, très clairement, c'est de faire en sorte qu'à terme, dans l'ensemble de nos établissements d'enseignement supérieur, des formations en la matière soient proposées aux étudiants. Je pense qu'il faut démarrer sur la base du volontariat mais le rendre possible au sein de nos établissements. Je reste persuadé qu'en le développant, y compris sur la base du volontariat, si c'est inscrit progressivement dans les cursus, cela permettra de procéder à leur extension. On est en train de développer cela, d'ailleurs grâce aux référents défense qui vont pouvoir jouer un rôle essentiel pour assurer le relais dans les différents établissements. Je vous le disais, il y a 120 référents défense déjà présents et d'ailleurs, aujourd'hui, il faut bien le dire, il y a un écart entre ce qui se passe dans les écoles et dans les universités. Le travail est aujourd'hui déjà très avancé dans les écoles, notamment les écoles d'ingénieurs. Il l'est un peu moins dans l'enseignement supérieur, là aussi pour des raisons culturelles mais comme je l'indiquais, les choses sont en train de changer rapidement et d'aucuns parmi vous sont en train d'œuvrer en ce sens pour que cela évolue rapidement.

Je vous remercie beaucoup.

# PASSERELLES D'AVENIR

## ARMÉES, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### CONCLUSION

**Général d'armée aérienne Patrick de Rousiers,  
Inspecteur général des armées-air  
président de la commission armées-jeunesse**

Monsieur le représentant du Ministre,  
Mesdames et Messieurs les présidents d'universités,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des grandes écoles,  
Mesdames et Messieurs les référents Défense,  
Messieurs les Officiers généraux,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission armée-jeunesse,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les regrets de Monsieur Alain Juppé de n'avoir pu se joindre à nous ce soir pour présider la réunion de clôture de ce séminaire, comme il l'avait initialement prévu. En effet, un rendez-vous international, une réunion des ministres de la Défense de l'Union Européenne à Budapest, ne lui a pas permis d'être parmi nous comme il l'aurait souhaité. Il m'a demandé en conséquence de conclure ce séminaire "Passerelles d'avenir" et c'est un honneur et un plaisir pour moi.

Je suis comblé en tant qu'inspecteur général des armées et surtout en tant que président de la Commission armées-jeunesse, par la qualité et la richesse des échanges qui ont eu lieu aujourd'hui et dont on a pu avoir un aperçu par les synthèses qui viennent d'être faites et par les échanges vifs et nombreux avec la salle. Nul doute que nous saurons les exploiter et que ceci enrichira l'ensemble de notre réflexion pour que collectivement, on puisse trouver des solutions pour véritablement mieux partager les enjeux de défense et de sécurité. Encourager les jeunes à une réflexion poussée sur les enjeux inhérents au monde des armées et de la défense, représente en effet un enjeu capital pour la cohésion nationale. La Commission armées-jeunesse, du haut de ces 55 ans, a été l'organisateur de cet événement et je voudrais ici saluer l'action du Général Lagrange tout au cours de cette journée. Je crois qu'il mérite des applaudissements.

La Commission a pour mission le développement de l'esprit de défense et le renforcement du lien entre les armées et la jeunesse. Elle est composée de représentants d'horizons divers. C'est une organisation interministérielle, c'est presque une organisation étatique, en ce sens qu'elle représente presque l'ensemble des corps sociaux de la nation. Elle a donc des activités avec des professionnels très variés et elle a acquis sa légitimité par les suggestions au fil du temps qu'elle a apportées aux différents débats initiés par le ministère de la Défense mais irriguant aussi les autres ministères. Le séminaire "Passerelles d'avenir" de 2011, auquel vous avez participé, s'inscrit dans la continuité des manifestations qui ont été organisées par la Commission, permettant la rencontre entre les publics en lien avec la jeunesse et les armées. "Passerelles d'avenir" se veut donc une contribution à la réflexion sur le lien entre les armées et l'enseignement supérieur. Cela ne couvre donc qu'un volet de l'objectif général qui sous-tend l'activité de la Commission armées-jeunesse.

Néanmoins, cette diffusion de l'esprit de défense auprès de la jeunesse et de la jeunesse étudiante, se pose avec acuité depuis la suspension de la conscription. À la demande du Ministre de la défense, un groupe de travail de la commission a eu pour mandat de réfléchir à l'organisation de cette manifestation. Le séminaire "Passerelles d'avenir" en est le résultat et je voulais remercier le groupe de travail "Événement", son président Monsieur Besnard, son rapporteur Madame Bouteille et ses membres, pour avoir tout au long de la session 2009/2010 pensé l'esprit de cette manifestation. Eux aussi, je crois, méritent nos applaudissements. Je remercie également un de mes prédécesseurs, le Médecin général des armées Jeandel et le groupe de travail "Défense-Université" dont plusieurs des membres nous honorent de leur présence ce soir. Ils ont initié, sous l'égide de notre commission, un rapport soulignant la nécessité d'une plus grande acculturation des étudiants aux enjeux de défense. Cette étude d'une très haute qualité a bien sûr servi de référence au groupe de travail qui a préparé cette réunion.

La synthèse des travaux proposée à l'ensemble des participants, qui vient de vous être présentée, justifie pleinement la raison d'être de ce séminaire mais il n'y aura pas que cela. Nous prendrons l'ensemble des contributions et nous en ferons une synthèse, une analyse que nous discuterons au sein de la Commission armées-jeunesse pour transmettre ensuite ceci aux différents ministères pour le confronter avec ce qui avait été fait précédemment par le groupe du Médecin général des armées Jeandel et voir quelles sont les propositions qui peuvent être mises en œuvre, ce qui sera de la responsabi-

lité de chacun des ministères. Également, si ce soir, nous avons pu vous présenter un certain nombre d'actions à mettre en œuvre, nous le devons tout d'abord à nos animateurs qui au cours de cette journée ont guidé le travail des participants. Ils se sont impliqués avec un objectif final, celui de faire progresser la réflexion. Je voudrais également remercier l'ensemble des participants qui se sont prêtés à cette initiative et ont apporté à ce débat d'idées, une contribution importante et un témoignage de leurs attentes. Ils ont pleinement contribué à la réussite et à la richesse de ce séminaire. Des analyses pointues et des pistes de réflexion cautionnent le pari ambitieux que nous nous étions fixé, à savoir amener les jeunes à formuler leurs attentes, à nous exprimer leur sentiment au sujet de la défense de leur pays et leur désir de devenir des citoyens actifs et responsables.

Au-delà des propositions formulées ce soir, je voudrais, en ma qualité de président de la CAJ, souligner les avancées concrètes laissant augurer une modification sensible de la perception de ces enjeux au niveau universitaire. C'est tout d'abord la signature d'un quatrième protocole entre le ministère de la Défense et les ministères de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle représente une avancée notable puisqu'elle inclut pour la première fois l'enseignement supérieur. Ainsi est créé au niveau ministériel, un comité de pilotage dont la mission est de coordonner l'ensemble des politiques menées par les différents organismes chargés de l'enseignement de défense. Il reste encore des choses à faire mais au moins, un cadre est défini. L'autre mesure clé, c'est la création de référents défense. Je n'y reviens pas, tout a été dit. Il faut donner du temps au temps. Il faut aussi faire à la fois du push et du pull - fournir des informations et faire savoir ce qui existe. Sachez qu'actuellement, il y a 120 référents défense. Autant dire qu'il y en a un certain nombre mais pas un nombre suffisant. On est bien dans cette dynamique d'amplifier ce phénomène, car nous y croyons et je pense que ce que nous avons entendu cet après-midi laisse penser que c'est une piste qu'il convient de poursuivre ardemment.

Autre mesure enfin, c'est depuis octobre 2010 qu'un groupe de travail a été mis en place, incluant les représentants des grandes conférences - universités, grandes écoles, écoles d'ingénieurs - différents experts et le Medef, l'élaboration d'un référentiel de sensibilisation et de formation à l'intelligence économique et aux enjeux de défense et de sécurité, destiné aux étudiants quelles que soient les filières. Il représente le but ultime du travail de ce groupe. De nombreuses initiatives sont par ailleurs conduites sous forme de partenariats par les écoles ou par les armées pour sensibiliser les étudiants aux enjeux de défense. Bien sûr en France, on a tendance à vouloir centra-

liser. Sur ce thème spécifique, une opinion personnelle est que la décentralisation est une bonne option car elle permet d'avoir une réactivité beaucoup plus forte en fonction des appétits des uns et des autres et des organisations des uns et des autres. Il reste néanmoins qu'il convient de coordonner à minima et de partager l'information entre tous. C'est là où il y a à mon sens beaucoup de progrès à faire, nous nous y attacherons tous collectivement.

Je souhaiterais à ce sujet exprimer aux représentants des armées mon opinion sur l'enjeu de ces partenariats qui constituent une réelle opportunité pour nos armées. Il faut, comme le mentionnait déjà dans son rapport le Médecin général des armées Jeandel, que les armées aient en ce domaine une posture pro active. Or il va de soi qu'à l'aune des engagements opérationnels dans lesquels sont impliquées les armées, ça n'est bien évidemment pas le cœur de l'activité de chacune de ces armées que d'être orientées vers ceci. Néanmoins, elles le savent, c'est aussi un enjeu de préparation de l'avenir qui impose qu'un équilibre soit trouvé. C'est typiquement ce qui se passe dans l'armée de terre à Lille où les cafés défense, cette interaction avec les universités, sont extrêmement riches parce qu'ils permettent un certain nombre d'interactions entre le monde des étudiants et le monde des armées. Je voudrais aussi mentionner le travail accompli depuis de nombreuses années par de nombreux acteurs, parmi lesquels l'Institut des hautes études de défense nationale et notamment l'IHEDN jeunes mais aussi les trinômes académiques. Toutes ces actions et les propositions avancées ce soir par nos étudiants et nos jeunes officiers prouvent que l'intérêt pour notre défense est toujours présent au cœur de notre nation et que l'engagement de nos soldats doit être compris et reconnu par la nation tout entière.

L'objectif de ce séminaire était bien de provoquer une prise de conscience collective des devoirs de tous au regard de l'effort de défense. Nous avons, je crois aujourd'hui, tous les atouts nous permettant de préparer en amont une sensibilisation et une ouverture sur la diffusion d'une culture de défense. Comme nos participants l'ont souligné au cours de cette journée, il s'agit non pas de former mais plutôt de créer un esprit de défense. J'ai bien retenu ceci. Nous avons donc un effort collectif à accomplir et une ambition commune, celle de permettre à tout jeune français - car il s'agit bien d'aller vers tous les jeunes français - d'être un citoyen formé, engagé dans la vie de la nation et inséré socialement. La jeunesse, c'est bien sûr l'avenir de notre nation et nous nous devons de répondre à son attente. Elle pourra ainsi revendiquer son sentiment d'appartenance à la nation, son attachement à la défense et son engagement au service du pays. Je vous remercie pour votre attention et pour votre participation à cette journée.



*Délégation de la Commission armées-jeunesse au  
Prytanée National Militaire de la Flèche*

# VISITES D'INFORMATION

Mission d'étude  
Au Prytanée National Militaire de La Flèche  
Le 9 juin 2011

Chaque année, la Commission armées-jeunesse organise une visite dans une unité militaire appartenant à l'une des trois armées ou à la Gendarmerie. C'est l'occasion pour ses membres de découvrir de l'intérieur une des composantes du monde de la défense.

En 2011, une délégation nombreuse de la commission s'est rendue au sein d'une unité de l'armée de Terre et, plus précisément, dans le lycée militaire bien connu qu'est le Prytanée.

À son arrivée à La Flèche, la délégation a été accueillie par le colonel Nicolas PIC, chef de corps du Prytanée National Militaire (PNM), moment immortalisé par une photo de groupe à l'entrée de l'institution.

Un petit-déjeuner convivial a permis au groupe de se requinquer après un long voyage. Puis, la visite a commencé par une présentation de l'établissement.

Le Prytanée s'inscrit dans le cadre général des six lycées de la défense qui scolarisent environ 4 000 élèves. La première mission des lycées de la défense est l'aide à la famille en conduisant les élèves jusqu'au bac. La deuxième mission est l'aide au recrutement par la préparation aux concours d'officiers.

Le site du lycée s'étend sur 13 hectares et est un bâtiment historique construit par les Jésuites au XVI<sup>e</sup> siècle. Il compte quatre cours : la cour des élèves (les dortoirs), la cour des classes (salles de cours), la cour du commandement (commandement), un restaurant, un gymnase une section équestre, un jardin à la française. Les 350 élèves des classes préparatoires sont installés dans la partie ancienne, le quartier Henri IV. Le quartier Gallieni situé à 800 mètres du quartier Henry IV, abrite le lycée actuel et s'étend sur une surface de 15 hectares. Il est commandé par l'adjoint du chef de corps.

En janvier 2011, le lycée est passé sous la gestion de la base de défense (BDD) d'Angers-Le Mans.

100 cadres militaires, dont 60 sous-officiers, encadrent les élèves. Quelques Engagés volontaires de l'armée de terre et des personnels civils participent au soutien et à la logistique. Ils sont renforcés par 40 étudiants pour la surveillance des internats le soir et la nuit.

Le corps professoral est composé de professeurs détachés de l'éducation nationale, des agrégés pour les classes préparatoires et des certifiés pour le secondaire.

Les lycées militaires ne destinent pas les élèves à être des militaires. En classes préparatoires, les élèves ont, en revanche, l'obligation de préparer le concours d'officier mais aussi d'autres concours.

Ils sont répartis en trois compagnies classées par niveaux, un tiers sont des filles.

Le chef de corps a décrit les origines sociales des élèves : un sur quatre sont issus de familles de militaires, la moitié du secteur privé. Un sur trois réussit son concours d'officier, un sur deux le concours des autres grandes écoles. D'autres s'orientent vers une carrière de sous-officiers ou vers l'université.

Outre le public habituel qui est constitué d'enfants de fonctionnaires et de militaires, le Prytanée accueille également une classe d'élèves boursiers issus de milieux modestes, dans le cadre du plan égalité des chances. Ils sont intégrés dans la formation CPES (classe préparatoire à l'enseignement supérieur) pour une année qui leur permet ensuite d'accéder plus facilement à l'enseignement supérieur.

Après cette présentation de la formation et des élèves, la délégation de la CAJ a pu visiter l'établissement en commençant par l'aspect historique des lieux.

C'est Françoise d'Alençon qui décide la construction d'un château de style Renaissance en 1540 sur les plans du château Lépine. Le roi Henri IV est la figure emblématique du lycée. En effet, on présume la naissance de Henri de Navarre à La Flèche en 1553.

Il pense que, au sortir des guerres de religion, les Jésuites peuvent réconcilier les croyances et leur fait don de son château, dont ils mettront en œuvre la construction.

Ainsi la cour de commandement portait initialement le nom de cour royale ou des pères jésuites, appelée plus récemment la cour Austerlitz.

En 1762, les Jésuites sont à nouveau expulsés de France. Louis XV réforme l'institution militaire et le château devient, en 1764, un collège militaire préparant à l'école militaire de Paris. En 1808, l'empereur décide qu'il prendra l'appellation de Prytanée Nationale Militaire.

C'est Lucien Bonaparte qui a créé le concept de Prytanée. Il s'agissait d'un réseau d'établissements d'enseignement. Issu du souvenir de la Grèce antique, le « Prytane » signifie, à la fois, servir la chose publique et former des orphelins. Ainsi « Prytane » devient Prytanée. Initialement existaient quatre établissements de ce type : Louis le Grand, Saint-Cyr, Compiègne et Saint-Germain-en-Laye.

Après cet aperçu historique, les membres de la commission ont pu admirer l'architecture du Péristyle d'honneur avec ses tables de marbre et les panneaux des anciens élèves morts au champ d'honneur pendant la guerre de 1914-1918, la bibliothèque du Prytanée où leur ont été présentés les grands ouvrages, dont une description de l'Égypte en 23 volumes, qui constituent son fonds, le musée Guillaumat présentant une collection d'objets scientifiques datant du XIX<sup>e</sup> siècle et, enfin, l'église des Jésuites avec son orgue grandiose et, surtout, le cœur du Roi Henri IV.

Avant un déjeuner très convivial avec les élèves et leurs cadres, l'encadrement de l'école, les élèves et les membres de la commission ont assisté aux remerciements du général Lagrange au chef de corps d'avoir accueilli la délégation. Le traditionnel échange des cadeaux n'a pas été sans surprise car le général Lagrange s'est vu offrir, entre autres, son bulletin de note, ainsi que celui de son père, tous deux anciens élèves du Prytanée.

La visite s'est poursuivie l'après-midi autour de plusieurs tables rondes, dont trois étaient destinées aux échanges avec les élèves et la quatrième réunissait les cadres militaires et les professeurs. Plusieurs thématiques ont été abordées telles que l'adaptation au sein d'un lycée de la Défense, la vision que les jeunes avaient de leur vie future compte tenu de leur engagement, la place de l'officier dans la société d'aujourd'hui, le cérémonial militaire au Prytanée, etc...

Lors de la table ronde avec les cadres et professeurs, la délégation des membres de la CAJ a entendu les témoignages des professeurs faisant le constat des différences entre cet établissement et les autres. Ils ont particulièrement souligné l'exemplarité des élèves, la facilité et la confiance des échanges qui régnait entre professeurs et élèves.

L'encadrement militaire a tout particulièrement mis en relief l'esprit collectif qui régnait parmi les élèves, rare en classe préparatoire et dû ici à l'éloignement des parents.

Le respect est apparu comme une valeur significative pour les élèves qui attachaient de l'importance à être reconnus et respectés.

À la question des sanctions imposées aux élèves, le retrait du téléphone portable apparaît comme la sanction ultime.

Une journée type débute à 6 h 30 par le petit-déjeuner, puis le rassemblement de 7 h 30. Les cours s'étalent sur la journée entre 8 h 30 et 17 h 00, le dîner est proposé à 18 h 30 puis une étude du soir de 19 h 30 à 21 h 30. La journée se termine par l'extinction des feux à 22 h 30.

Après de nouveaux remerciements chaleureux, la délégation de la commission est repartie vers l'école militaire avec le souvenir d'une visite très enrichissante.

Fatimée Neziroski  
Chargé de mission  
auprès du secrétaire général  
de la Commission armées-jeunesse

# CONCLUSION DES TRAVAUX DE GROUPES

CYCLE 2010-2011

Rappel des sujets

## **GROUPE « ACTUALITÉ » :**

### **La réserve citoyenne des jeunes**

Les jeunes connaissent très mal les possibilités d'engagement dans la réserve

Beaucoup d'entre eux, pour des raisons de mobilité ou des motifs professionnels, ne peuvent pas souscrire un ESR<sup>1</sup> au titre de la réserve opérationnelle, mais pourraient s'engager dans une réserve citoyenne adaptée.

Quelle politique de réserve imaginer pour sensibiliser et inciter les jeunes de 18 à 30 ans à intégrer la réserve qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne ?

## **GROUPE « RÉFLEXION » :**

### **Symbolique, tradition et cohésion nationale**

Le devoir de mémoire et le sens de la tradition nationale, mis en exergue par la symbolique et les cérémonies, et transmis de génération en génération, sont ils encore des facteurs de cohésion ?

## **GROUPE « ÉVÉNEMENT » :**

Il est important d'apporter à tous les jeunes Français une formation à l'esprit de défense et une meilleure connaissance des armées.

Ceux d'entre eux qui sont appelés à avoir des responsabilités (en termes professionnel, politique, syndical, associatif et économique...) auront également à jouer un rôle important dans la société. Pour faire prendre conscience aux jeunes futurs encadrants et dirigeants, tant civils que militaires, des capacités d'enrichissement mutuel, proposer l'organisation en 2012 d'un événement regroupant de jeunes futurs responsables avec des officiers sur le thème du développement de l'esprit de défense et de la responsabilité des dirigeants dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> *Engagement à servir dans la réserve*



# RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

## **La réserve citoyenne des jeunes**

### « ACTUALITÉ »

Rappel du sujet :

Les jeunes connaissent très mal les possibilités d'engagement dans la réserve. Beaucoup d'entre eux, pour des raisons de mobilité ou des motifs professionnels, ne peuvent pas souscrire un ESR au titre de la réserve opérationnelle, mais pourraient s'engager dans une réserve citoyenne adaptée.

Quelle politique de réserve imaginer pour sensibiliser et inciter les jeunes de dix huit à trente ans à intégrer la réserve, qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne ?

## Membres du groupe

### Président

M. CABARET Sébastien UNOR

### Rapporteurs

C.C.	CORNIEUX Elisabeth	EMM
PM ®	COGAN Philippe	FNASOR
M.	EVENO Philippe	MIN EDUC NAT
M.	BRANDOLIN Jacques	AFPA
Mlle	GACANIN Andréa	ANAJ IHEDN
Mlle	HUVER Camille	ANAJ IHEDN
M.	ROLLAND Paul	ANAJ IHEDN
M.	PRIGENT Gérard	APCM
M.	FUMANAL Guillaume	CFDT
Col ®	GIROT Jean-Claude	Chargé de mission
M.	de MULLENHEIM	CNAPE
M.C ®	HAMON Patrick	Service de santé
Lcl	SANTARELLI François	Gendarmerie
M.	MARTIN Eric	DILA
M.	PERRONE Gabriel	DRH MD
Lcl	LEFEVRE Philippe	DRH-AT
CES	LEIMGRUBER Luc	DRH-AT
M.	SABLON du CORAIL Geoffroy	DRH-AT
Ltn	ALIX Céline	DRH-MD
Ltn	FOUTEAU Anne-Laure	DSN
Col	BOILEAU Marc	EMA
M.	de WILLIENCOURT	EMA
IC1	TESSIER Gilles	EMA
Ltn ®	SEANG Philippe	EMAA
Col ®	de SAINT-MARTIN Guy	EMAA BAAN
M.	MALINGRE Eric	FNASOR
LV ®	TOUADI Frédéric	FORR-FOMSORR
Mme	GONET Jacqueline	Membre honoraire

M.	PERNOLLET	Membre honoraire
M.	MAGNET Jean-Marc	PEEP
M.	DUNOYER de SEGONZAC	Solidarité Défense
M.	RENE Yan	UNAF
M.	BOYER Cyrille	UNHAJ
LV ®	JAYR Pierre	UNOR
EV1 ®	LE BEILLAN Guillaume	UNOR
EV1 ®	PADBERG Nicolas	UNOR
M.	TISSERAND Jean-Christophe	UNOR

# Sommaire

Rappel du sujet

Membres du groupe

Introduction

I - État des lieux sur le lien entre la jeunesse et les armées

- A) Une perte de lien entre la nation et ses forces armées accentuée chez les jeunes citoyens
- B) Évolution de la réserve militaire du fait de la suspension du service national et de la mise en place de la loi de 1999

II - Analyse des facteurs guidant le dispositif à proposer

III - Propositions du groupe : une réserve citoyenne à destination des jeunes structurée en deux niveaux

- A) Niveau 1
- B) Niveau 2
- C) Cadre réglementaire
- D) Schéma du dispositif

Conclusion

Annexe

## Introduction

Depuis dix ans, les forces françaises sont engagées en Afghanistan et des soldats y meurent au service de la France. L'écho qui en est fait nous interroge sur la perception par la population des missions et du soutien aux armées.

Le budget de la défense n'apparaît plus comme une priorité nationale et la question sur les missions et les moyens est quasiment inexistante dans le débat public. Les armées n'apparaissent plus comme une priorité nationale. À cela s'ajoute une réorganisation de la carte militaire qui entraîne une baisse importante des effectifs et une réduction du maillage territorial, qui d'ailleurs n'a fait l'objet d'aucun débat.

D'autre part, le plan Vigipirate, en action depuis 1995 tend par sa durée à banaliser l'action des forces armées sur le territoire national en mission de sécurité intérieure faisant du soldat un simple renfort en personnel des forces de police et de gendarmerie.

Ainsi, force est de constater que les questions de défense intéressent de moins en moins les citoyens français. La suspension du Service national a largement contribué à creuser ce fossé qui éloigne chaque année davantage les Français et leurs armées. Ils comprennent de moins en moins leurs missions parce qu'ils ne les connaissent plus.

Par ailleurs, la mise en place de la Journée de Défense et de Citoyenneté en lieu et place du service national historique n'assure pas une formation militaire élémentaire. À cela s'ajoutent les réorganisations et la réduction du format des armées, qui éloignent encore plus les armées de la population.

Pourtant, plusieurs rapports parlementaires et propositions de loi soulignent le besoin d'impliquer plus largement et concrètement la population face aux crises potentielles qu'elles soient militaires ou civiles.

Les armées proposent des dispositifs attractifs pour impliquer les jeunes citoyens (préparations militaires, emploi de jeunes réservistes, stages du ministère de la défense, Cadets...), mais ces dispositifs ne peuvent concerner qu'une part marginale d'une classe d'âge (1 %).

Pourtant, de toute part, est prôné l'engagement citoyen des jeunes, qui inclut l'engagement civique, la culture de la résilience et de la défense des intérêts économiques et sociaux de la nation.

Nombre de jeunes citoyens souhaitent, de fait, s'investir auprès des forces armées en menant en parallèle études ou vie professionnelle. La réserve militaire pourrait leur offrir cette opportunité mais ne leur correspond pas forcément sous sa forme actuelle bien que la loi de 1999 l'ait renouvelée, en créant à côté d'une réserve opérationnelle, une réserve citoyenne. Mais cette dernière est inadaptée aux jeunes de moins de 30 ans.

Dès lors, il apparaît indispensable de maintenir le lien entre la nation et ses armées, à commencer par les jeunes citoyens, d'autant que nombre d'entre eux souhaitent et pourraient y contribuer. **C'est pourquoi le groupe propose de mettre en place une Réserve militaire citoyenne à destination des jeunes.**

Dans ce sens, le groupe de travail propose un dispositif simple prenant en compte plusieurs paramètres : toucher le plus grand nombre, un coût humain et financier limité, donner un vernis militaire même ténu, solliciter les réservistes, renforcer la résilience de la société, à l'intérieur d'un cadre administratif simplifié.

L'objectif est de proposer aux jeunes citoyens de l'information sur les armées et, pour ceux qui souhaitent aller plus loin, une participation plus active au rayonnement de l'institution militaire notamment au niveau local.

Ce dispositif permettrait à la fois de maintenir un lien avec la jeunesse, et également de constituer un vivier pour la réserve opérationnelle et éventuellement le recrutement.

Ce rapport présentera, dans un premier temps, un état des lieux sur le lien entre la jeunesse et les armées. Puis, dans un second temps, il proposera une analyse des facteurs guidant le dispositif proposé. Enfin dans un troisième temps, sera décrit le dispositif, structuré en deux niveaux, imaginé par le groupe de travail.

## **I - État des lieux sur le lien entre la jeunesse et les armées**

Le lien entre la jeunesse et les armées s'étiole du fait de la suspension du service militaire. Différents dispositifs permettent néanmoins de réunir ces deux mondes.

### **A) Perte du lien entre la nation et ses forces armées accentuée chez les jeunes citoyens**

1. On constate un **très faible** intérêt de la société **pour les questions de défense**, notamment chez les jeunes citoyens. Ce phénomène s'amplifie au fil des années, la France ne subissant plus de conflit majeur engageant une classe d'âge sur son territoire ou à l'extérieur.
2. La suspension du service national obligatoire éloigne peu à peu la population française de ses forces armées. Cela entraînera une méconnaissance de plus en plus grande de leurs missions et de leurs moyens.
3. La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) n'est pas suffisante pour sensibiliser fortement les jeunes citoyens. Sa durée (1 jour dont 3 heures pour la partie défense - armées) n'est pas suffisante pour imprégner les jeunes d'une certaine culture militaire.
4. La réduction du format des armées, la disparition de nombreux sites militaires sur l'ensemble du territoire diminue la visibilité et le lien de proximité avec les armées. Certaines régions deviennent des déserts militaires (hors gendarmerie).

### **B) Évolution de la réserve militaire du fait de la suspension du service national et de la mise en place de la loi de 1999**

En 1997, le gouvernement français décide de suspendre le service national ce qui va avoir un impact direct sur la réserve.

Certes, la loi de 1999 sur les réserves a mis en place deux types d'engagement : la réserve opérationnelle, qui permet d'obtenir un « engagement à servir dans la réserve » (ESR) équivalent à un contrat de travail comptant un nombre de jours déterminé, et la réserve citoyenne, qui est une activité bénévole de rayonnement et qui doit permettre un rapprochement entre les armées et les citoyens (cf annexe).

## **1. La réserve opérationnelle**

La réserve opérationnelle est composée de moins de 100 000 réservistes sous contrat (dont 50 % pour la gendarmerie) volontaires et motivés. C'est un effectif de complément formé et employé, composé de techniciens et d'experts, tendant parfois à privilégier pour des raisons d'efficacité opérationnelle le « réengagement » d'anciens d'active. Seules quelques centaines de postes sont offerts aux jeunes réservistes chaque année, ce qui ne favorise pas une large ouverture vers la société. Les armées sont globalement satisfaites du dispositif et de l'efficacité opérationnelle, dans un contexte budgétaire contraint limitant la composante réserve.

## **2. La réserve citoyenne**

La réserve citoyenne représente environ 4 000 réservistes (chiffre 2010) ayant une mission de rayonnement, d'aide à la reconversion et à la diffusion de l'esprit de défense. Dans les faits, les jeunes sont quasiment absents de ce dispositif. La réserve citoyenne est essentiellement composée de personnes de plus de 40 ans pour des missions souvent de lobbying et de relations publiques. Chaque armée et service a une conception propre de l'utilité et du fonctionnement de ce type de réserve.

## **3. Les autres dispositifs à destination des jeunes**

Il existe d'autres dispositifs proposés par les armées à destination des jeunes à partir de 16 ans : préparations militaires, stages, Cadets de la défense, séminaires jeunes de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Ceux-ci ne concernent annuellement qu'environ 10 000 jeunes, soit une proportion marginale d'une classe d'âge, insuffisante pour avoir un impact significatif sur l'ensemble de la population.

Ainsi, différents facteurs ont conduit à la perte de visibilité des forces armées dans la société civile qu'il s'agisse de la suspension du service national (qui, elle-même, a conduit à une perte de lien avec les citoyens) ou de la réduction du format des armées (avec la fermeture d'établissements militaires). L'organisation actuelle de la réserve ne permettant pas de combler les vides générés, il convient de mettre en place des dispositifs orientés vers les jeunes citoyens afin de les sensibiliser aux enjeux du monde militaire et permettre aux armées de garder un contact.

## II - Analyse des facteurs guidant le dispositif à proposer

Pour faire face à cette perte de visibilité des forces armées dans la société civile, il nous faut inventer un dispositif pertinent prenant en compte certains facteurs essentiels en termes d'effectifs et de coût.

1. Il faut **toucher le plus grand nombre** (pourcentage d'une classe d'âge, garçons et filles), quel que soit l'âge et le niveau scolaire, **au plus tôt** (un premier contact lors du recensement, une confirmation lors de la JDC). Le public visé pourrait donc être les 16-30 ans.
2. Le **coût humain et financier doit être limité**. Il faut proposer un projet raisonnable tenant compte des ressources disponibles, minimisant l'engagement des militaires d'active, ceux-ci étant déjà fortement « impactés » par la mission opérationnelle et les réformes en cours. C'est pourquoi, le groupe propose d'améliorer et développer quelques outils techniques disponibles tout en s'appuyant sur des organisations existantes.
3. Établir le **principe de non-emploi** des jeunes concernés par le dispositif qui constitue néanmoins un vivier pour l'active et la réserve militaire.
4. Le dispositif doit proposer une certaine **imprégnation militaire**, théorique et/ou pratique, en fonction du niveau d'engagement que souhaite le jeune sans être une nouvelle forme de préparation militaire. Le jeune pourra être incité à effectuer, par exemple, une préparation militaire ou une formation IHEDN.
5. Le projet pourra reposer sur un **encadrement de réservistes et de leurs associations**, coordonnés par l'institution militaire, et notamment pour un ancrage local. Les délégués militaires départementaux (DMD) sont des vecteurs essentiels du lien entre les armées et la population, par leur passé et leur connaissance du monde militaire, leur sensibilité au devoir de mémoire et à l'engagement. Les réservistes sont présents sur l'ensemble du territoire, disponibles, représentatifs des différentes armées et services et nombre d'entre eux ont déjà un contact avec la jeunesse par leurs interventions en JDC et dans les préparations militaires.

6. Il doit permettre **la diffusion de l'esprit de défense et de développer une capacité de résilience** au sein de la société, pour faire face aux risques et menaces de tous ordres.

La réduction du format des armées, entraînant l'affaiblissement de leur visibilité auprès de la population civile conduit à la création d'un dispositif peu coûteux et capable de toucher le plus grand nombre de jeunes. Ce dispositif, que le groupe identifie comme une « réserve citoyenne jeune », aura pour objectif la diffusion de l'esprit de défense tout en épargnant l'implication des forces actives. Pour ce faire, le recours aux ressources de réserves et aux diverses associations de réservistes sera indispensable.

### **III - Propositions du groupe : une réserve citoyenne à destination des jeunes structurée en 2 niveaux**

Le dispositif proposé, la « réserve citoyenne jeune » serait constitué sur la base de deux niveaux : le premier niveau réservé à l'acquisition d'informations élémentaires, et le deuxième niveau correspondant au niveau de participation supérieure.

**L'âge cible est 16-30 ans.** Il correspond à l'entrée possible du jeune citoyen dans les dispositifs de l'engagement dans l'active, la réserve et la plupart des dispositifs proposés par la Défense. Dans cet intervalle, on retrouve à la fois des jeunes scolarisés ou en début de carrière professionnelle.

L'entrée dans le dispositif se fait sur la base du **volontariat**. Ce n'est pas un volet du Plan d'égalité des chances, mais le dispositif est ouvert à chaque jeune intéressé et motivé. Il conviendra donc de lui donner un large écho afin de toucher l'ensemble de la population jeune.

C'est un dispositif innovant, **utilisant au maximum les moyens de communication électronique et les associations de réservistes.**

Ainsi, le projet proposé est composé de deux niveaux en fonction du degré d'implication souhaité par le jeune citoyen. Ce dernier peut évoluer du niveau de base vers le niveau de participation supérieure.

#### **A) Niveau 1 (niveau de base)**

##### **Niveau 1**

**Effectif le plus large possible d'une classe d'âge  
(au minimum 80 000/an d'une classe d'âge, soit 10 %)**

**Réception d'informations à caractère militaire.  
Création et animation d'une communauté**

**de jeunes amis des militaires.**

**Lettre d'information - Réseau social**

**Acteurs : jeunes, DSN, DICOd**

Une classe d'âge représente actuellement environ 800 000 jeunes. L'objectif est d'atteindre le plus grand nombre de jeunes gens (garçons et filles), afin d'avoir un impact significatif dans la population. À son plus haut niveau en temps de paix, le service national concernait environ 35 % d'une classe d'âge (hommes uniquement).

Pour qu'il y ait un impact majeur au sein de la société, il est nécessaire d'impliquer une forte proportion d'une classe d'âge. En l'état actuel des moyens militaires et civils disponibles, et pour toucher un maximum de jeunes, le groupe propose une version élémentaire orientée sur l'information, exploitant au maximum les outils existants. C'est le meilleur vecteur entre sensibilisation de masse et coût extrêmement réduit.

Les modalités de mise en œuvre sont détaillées dans les quatre paragraphes suivants.

### **1. Lettre d'information**

Le groupe a imaginé la diffusion d'une **lettre d'information électronique** d'une page proposant des informations accessibles à des jeunes sur l'**actualité militaire**, ainsi que sur des **dossiers de fond** plus généraux (organisation des armées, sujets d'actualité adaptés à un public jeune, mais à spectre large). À cela s'ajoute **une composante d'informations à caractère local ou régional** (cérémonies locales, journées portes ouvertes des régiments, lieux de Mémoire, articles sur les activités des préparations militaires locales...).

Des liens seront proposés, pour aller plus dans le détail ou pour plus de fond, vers les sites Défense notamment. Des liens vers une information plus locale devront être proposés (sites DMD, municipalités...). Ainsi, chaque jeune en fonction de son âge, de ses connaissances et de son intérêt pourra trouver une information utile et sur mesure.

La diffusion idéale serait entre 2 et 4 numéros par an, avec une fréquence constante et un flash d'actualité si nécessaire.

### **2. Sites internet et réseau social**

Il est d'abord envisagé de capitaliser sur l'existant en utilisant les sites internet de la Défense (centraux et locaux) et de renforcer les liens d'accès entre les niveaux. La partie destinée aux jeunes pourrait être renforcée et plus

lisible, par une personnalisation plus poussée que celle existant actuellement sur le site [www.defense.gouv.fr/Parlons défense](http://www.defense.gouv.fr/Parlons%20d%C3%A9fense).

De plus, le groupe a estimé que la constitution d'un réseau social est importante. Un réseau tel que celui de « jeunes amis des militaires », permet de constituer une communauté d'intérêts dans le domaine militaire. Il permet de recevoir et d'échanger de l'information et de développer un esprit d'appartenance à l'institution militaire. Il est utile de permettre aux jeunes de s'exprimer et d'échanger sur les questions de défense et de recevoir des réponses de « professionnels » à leurs questions. Ce réseau permettrait aussi à l'institution militaire de diffuser les bons messages à ce public jeune.

Il existe une page Facebook « Parlons Défense ». Il faut reprendre et développer ce réseau. Toutefois, il semble souhaitable de proposer un réseau social indépendant administré par la Défense, pour des raisons de sécurité, de confidentialité et d'image institutionnelle et dans le but de faciliter les liens avec l'ensemble du dispositif de communication des armées.

### **3. Entrée dans le niveau 1 du dispositif :**

Le niveau 1 du dispositif est ouvert à tous les jeunes qui auront communiqué leur adresse électronique lors du recensement, de la JDC ou ultérieurement. La transmission de l'adresse équivaut à un abonnement automatique du jeune. L'accès au réseau social se fait, quant à lui, par un simple accès, mais protégé.

Les adresses électroniques des jeunes permettant l'abonnement à la lettre sont recueillies et conservées par la Direction du service national (DSN), lors du recensement et de la JDC. Le jeune intéressé devra faire connaître à la DSN toute modification de son adresse électronique. Le Code du Service national prévoit d'ailleurs que chaque jeune recensé doit faire connaître à la DSN les modifications de ses coordonnées jusqu'à 25 ans.

Lors du Recensement (16 ans), le jeune pourrait recevoir un petit fascicule d'éléments simples sur les armées (composantes, missions) et s'inscrire volontairement à l'abonnement à la lettre d'information.

Lors de la JDC (17-18 ans), le jeune dispose d'une nouvelle possibilité d'inscription à la lettre d'information. Il peut également confirmer son abonnement ou mettre à jour ses coordonnées.

Les jeunes qui ont déjà un contact avec les armées à ce moment-là, s'interrogent sur leur avenir professionnel et peuvent constituer un vivier de recrutement.

#### **4. Reconnaissance et lisibilité :**

Il n'y a pas de matérialisation spécifique reconnaissant l'intégration du jeune à ce niveau. Le jeune citoyen est considéré comme un « ami des militaires ».

#### **B) Niveau 2 (niveau de participation supérieure)**

Certains jeunes souhaiteront aller plus loin dans la démarche, approfondir leur lien avec les armées dans un environnement de proximité notamment. Cette possibilité peut leur être offerte par le 2<sup>e</sup> niveau.

<p style="text-align: center;"><b>Niveau 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Participation du jeune citoyen, au contact direct de l'institution militaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>(Effectif raisonnable : 15 000/an d'une classe d'âge, soit environ 2 %)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Participation à des activités - rayonnement</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Acteurs : jeunes, DMD, réservistes, correspondants défense, DSN, DICO</b></p>
---

Le jeune citoyen qui s'inscrit dans cette démarche bénéficie de l'information du niveau 1, mais il participe en plus à un certain nombre d'activités.

Le jeune, à ce niveau du dispositif, participe comme invité (formellement) aux cérémonies commémoratives, à un emplacement qui le met en valeur. Il est visible. Il est instruit de la raison d'être de la manifestation.

De plus, en fonction des initiatives locales, de façon optionnelle (au sein des régiments, et par le biais des associations de réservistes) et sous le pilotage des délégués militaires départementaux, le jeune peut être formé aux questions de défense et participer à des activités concrètes, comme par

exemple : visite et/ou participation à l'organisation, à l'accueil lors de journées portes ouvertes dans les sites militaires, accompagnement des témoins du devoir de mémoire dans les écoles, porte-drapeau associatif ou auprès des associations d'anciens combattants, musicien de fanfare citoyenne, de musique militaire...

Ce niveau nécessite un accueil, une implication, un suivi, un encadrement fort qui pourra se réaliser sous le pilotage et le contrôle du DMD qui devra à cette occasion bénéficier d'un renfort fourni, par exemple, par un réserviste opérationnel. Les réservistes et, à travers eux, leurs associations, qui œuvrent déjà largement dans le lien avec la jeunesse lors de leurs interventions à la JDC et leur participation à l'instruction des préparations militaires, seront les acteurs majeurs, auxquels pourront aussi s'associer les anciens militaires et les associations patriotiques.

Enfin, les Correspondants défense des municipalités pourront répertorier ces jeunes pour les inviter aux manifestations et leur confier parallèlement des tâches à caractère local en les impliquant dans les réserves communales de sécurité civile, par exemple.

Le jeune citoyen prend ainsi conscience de son utilité face aux menaces et risques auxquels le pays ou, localement, le territoire sont confrontés.

Les modalités de mise en œuvre sont détaillées dans les quatre paragraphes suivants.

### **1. Entrée dans le niveau 2 du dispositif :**

Le niveau 2 du dispositif est ouvert aux volontaires qui se font connaître individuellement ou sont repérés par exemple par les associations de réservistes. Chaque jeune qui le souhaite doit être accueilli pour encourager toute bonne volonté et esprit civique afin de constituer le vivier de la réserve « classique ». L'entrée directe au niveau 2 fait automatiquement bénéficier de l'information diffusée au niveau 1.

Les jeunes, qui bénéficient d'un des dispositifs proposés par le ministère de la défense ou d'autres institutions (Cadets, Préparations militaires, jeunes auditeurs IHEDN, stagiaires, option scolaire défense...), ont vocation à intégrer le dispositif au niveau 2, renforçant ainsi leur lien avec l'institution militaire dans la durée.

Les jeunes intégrant directement cette « réserve citoyenne jeune » seront incités à participer par ailleurs aux dispositifs cités plus haut.

La réussite du niveau 2 du dispositif ne peut être que progressive, certains départements et communes étant plus dynamiques que d'autres. Il ne s'agit pas d'imposer un dispositif clé en main à reproduire dans les 101 départements et 36 000 communes de France, mais de capitaliser sur l'effet d'entraînement produit sur les différents acteurs (dont les armées et les municipalités).

## **2. Reconnaissance et lisibilité :**

Il semble opportun dans le cadre d'un volontariat participatif, pour que le jeune ait conscience de son engagement, qu'il soit reconnu par l'institution et plus largement par ses concitoyens. Cela permet de développer un réel sentiment d'appartenance, voire de fierté. Un insigne doit, pour ce faire, matérialiser la participation à ce niveau.

Le jeune réserviste citoyen doit être ici reconnu au plein sens du terme : bénéficier d'un agrément simple délivré par l'autorité militaire (DMD), avoir une appellation (« jeune réserviste citoyen » ou autre, le groupe souhaite laisser aux spécialistes de la communication le soin de la formule), porter un insigne distinctif, et, enfin, être connu de sa municipalité. Il doit bénéficier d'un suivi car le lien doit se construire dans la durée. Il s'agit néanmoins de limiter les contraintes statutaires et juridiques, dans le cadre d'activités non rémunérées.

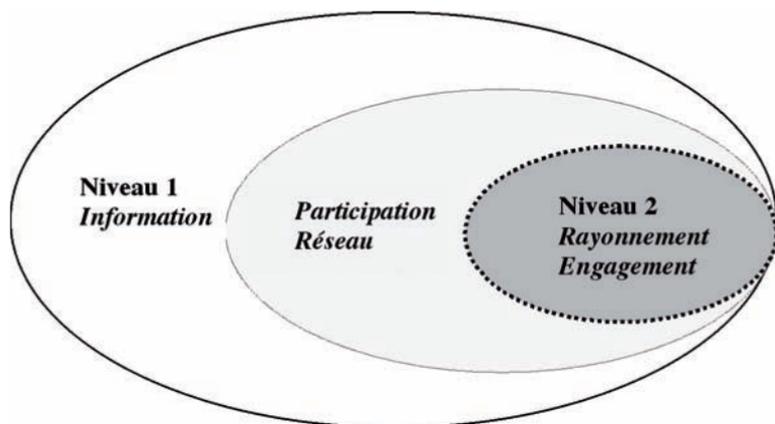
### **C) Cadre réglementaire**

La question se pose de savoir si ce dispositif peut être considéré comme de la « Réserve ».

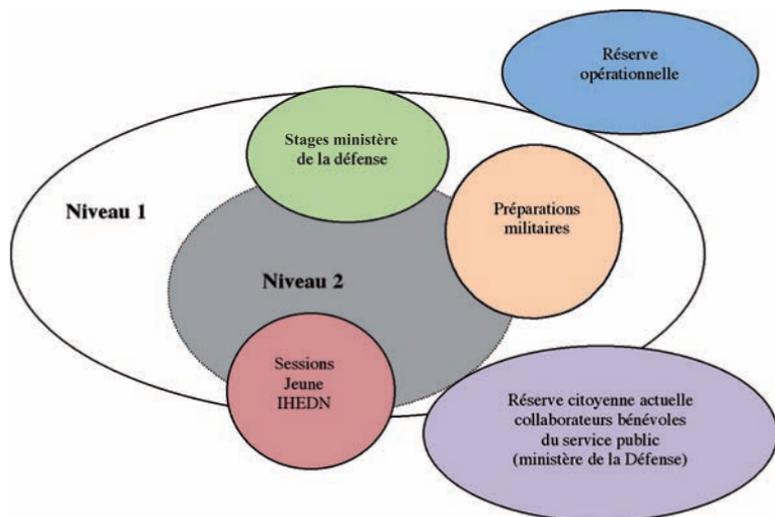
Il semble utile, dans un premier temps, de se fonder sur le cadre réglementaire existant. Le plus proche (pour la version implicative) est celui de la réserve citoyenne qui prévoit un recrutement dès 17 ans et un statut de bénéficiaire du service public. Toutefois, notre dispositif doit éviter au maximum les contraintes de type « tenue », « frais » et « agrément ».

Au niveau 2, le jeune pourrait donc entrer dans le dispositif de la réserve citoyenne, reconnu par le DMD par un agrément simple. Ce statut ne doit pas être exclusif de la réserve communale de sécurité civile ou d'une association de secouriste. Il doit toutefois être exclusif de la réserve opérationnelle beaucoup plus contraignante sur le plan de l'investissement personnel. Néanmoins, il est souhaitable de favoriser les passerelles entre ces deux types de dispositifs.

## D) Schéma du dispositif



## Articulation des différents dispositifs existants



## Conclusion

Le projet du groupe de travail est ambitieux, mais répond à un besoin essentiel de l'institution militaire qui doit rester au cœur de la société et bénéficier de son soutien. Les armées doivent demeurer au contact de la population.

Ce projet met en avant l'importance des réservistes et de leurs associations, renforce et complète le rôle des DMD (dont les moyens devront être renforcés), des correspondants défense et des municipalités dans le lien entre la nation et son armée.

Sans grands moyens supplémentaires, ce nouveau dispositif complète, établit des passerelles pouvant faciliter le recrutement tout en fédérant l'existant.

Enfin, il s'inscrit pleinement dans la réflexion sur les contours et l'utilisation de la réserve citoyenne. Le Rapport du député P. Beaudouin, comme ceux des sénateurs M. Boutant et J. Garriaud-Maylam ont largement contribué à la réflexion du groupe de travail proposant cette réserve citoyenne adaptée aux jeunes.

## Annexe

Extrait du  
**BILAN SOCIAL 2010**  
Secrétariat général pour l'administration  
Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
Service de la politique générale des ressources humaines  
militaires et civiles  
Sous direction de la politique des études et de la prospective  
SGA/SPAC/PGP Impressions

### CHAPITRE 9 (p. 155 à p.161)

#### LA RESERVE

FONDEMENTS DE LA RÉSERVE - LA RESERVE OPÉRATIONNELLE - LA RÉSERVE CITOYENNE - LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RÉSERVE MILITAIRE. Selon le code de la défense, la réserve militaire est destinée à "renforcer les capacités des forces armées dont elle est une des composantes, entretenir l'esprit de défense et contribuer au maintien du lien entre la nation et ses forces armées" (partie 4, Livre II). Le dispositif comprend la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne.

Au 31 décembre 2010, la réserve opérationnelle<sup>2</sup> comptait 32 604 volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR), contre 32 484 au 31 décembre 2009.

#### **Chiffres clés**

32 604 : nombre de volontaires ayant souscrit un ESR

23,3 jours d'activité en moyenne pour les réservistes sous ESR

4,5 % : taux d'activité des réservistes en OPEX

3 237 : nombre de réservistes citoyens

---

<sup>2</sup> Hors gendarmerie

Les origines professionnelles des réservistes servant sous ESR sont variées. La plupart sont d'anciens militaires (39,8 %) ou ont déjà eu une première expérience du métier des armes (21,7 %) ; d'autres sont directement issus de la société civile (38,5 %) et ont découvert la vie militaire à travers cet engagement. L'objectif fixé pour 2010 était de 35 400 réservistes sous ESR. Il est atteint à 92,4 %.

En 2010, les volontaires servant sous ESR ont accompli en moyenne 23,3 jours d'activité (contre 21,6 en 2009), principalement en unité ou en état-major. Au total, ils ont effectué 760 694 jours d'activité. Parallèlement, le nombre de jours réalisés en OPEX augmente légèrement : il est passé à 34 283 jours, soit un taux d'activité en OPEX de 4,5 % en 2010, contre 4,1 % en 2009.

S'agissant de la réserve citoyenne<sup>3</sup>, celle-ci marque une nette progression de 27,6 % par rapport à 2009 (3 237 réservistes citoyens en 2010 contre 2 536 en 2009).

## 9.1 • LA RÉSERVE

### 9. 1. 1 - Fondements juridiques

La réserve militaire a été instaurée par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999, modifiée par la loi n° 2006-449 du 18 avril 2006. Elle trouve son origine dans la loi 97-1 019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, qui consacrait la suspension du service national et mettait fin, à compter du 31 décembre 2002, à toute obligation relative à la réserve.

La loi du 22 octobre 1999 a profondément modifié le concept d'emploi de la réserve. D'une réserve de masse, corollaire de la conscription et destinée à la défense du territoire national, la France est passée à une réserve d'emploi qui a pour objet de renforcer en permanence les capacités des forces armées, dont elle est une des composantes, d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au maintien du lien entre la Nation et les forces armées. Depuis 2008, les dispositions législatives et réglementaires relatives à la réserve militaire ont été insérées dans le code de la défense, partie 4, livre II.

---

<sup>3</sup> *Gendarmerie incluse*

### 9. 1. 2 - Composition et organisation

Composée d'hommes et de femmes qui ont choisi de servir la Nation en apportant leur temps et leur disponibilité au profit de la défense de leur pays, la réserve militaire représente à la fois un apport indispensable à l'activité opérationnelle des unités et un instrument privilégié d'échange et de dialogue entre la Nation et la défense.

Elle est constituée de deux sous-ensembles complémentaires, la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne.

**La réserve opérationnelle** comprend des volontaires ayant souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) auprès d'une armée ou formation rattachée (niveau 1) et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant cinq ans à l'issue de leur service actif (niveau 2).

**La réserve citoyenne** a vocation à accueillir tous ceux qui souhaitent agir au profit de la défense mais qui ne peuvent ou ne veulent pas souscrire un engagement plus contraignant dans la réserve opérationnelle. Elle est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Ils sont collaborateurs bénévoles du service public.

### 9. 1. 3 - Missions

La réserve opérationnelle renforce les unités d'active très sollicitées par la multiplication des crises ou événements exceptionnels, tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs.

La réserve citoyenne contribue à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, en favorisant la connaissance de l'outil de défense, et la reconnaissance qui fonde sa légitimité.

« La réserve constitue aujourd'hui le complément indispensable de toute armée professionnelle et depuis la mise en place, par la loi du 22 octobre 1999, d'une réserve d'emploi sélectionnée, reposant sur le volontariat, cette dernière a démontré sa nécessité, tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs ». (Extrait de l'audition du ministre de la défense par la commission des affaires étrangères du Sénat sur le projet de loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, le 18 janvier 2006).

## 9.2 • LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE (hors gendarmerie)

### 9.2.1 - Conditions d'accès

La réserve opérationnelle est accessible à tout candidat, homme ou femme, avec ou sans passé militaire, qui remplit les conditions suivantes : être de nationalité française ou ancien militaire engagé à titre étranger volontaire pour servir comme réserviste dans la Légion étrangère, âgé d'au moins 17 ans et reconnu médicalement apte. Il doit en outre avoir rempli ses obligations au regard du service national (avoir été recensé et avoir participé à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)<sup>4</sup> pour les jeunes nés après le 31 décembre 1978) et ne pas avoir été condamné soit à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte de grade.

La limite d'âge est fixée à 50 ans pour les militaires du rang (MdR). Elle est égale à celle des militaires d'active augmentée de cinq ans pour les officiers et les sous-officiers.

### 9.2.2 - Règles d'engagement des réservistes

Le choix de l'armée, de la spécialité et de la durée de l'engagement dépend du volontaire en accord avec l'autorité militaire compétente sur le lieu du futur emploi. L'engagement est concrétisé par un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) qui précise notamment l'unité d'affectation et la durée de l'engagement souscrit. Celle-ci peut varier d'un à cinq ans renouvelable.

Les réservistes sont affectés individuellement dans les états-majors, les unités ou les services, conformément à un plan d'emploi arrêté par les états-majors et directions concernés, en fonction de leurs compétences militaires et/ou civiles.

### 9.2.3 - Activités

La durée annuelle des activités à accomplir au titre de l'engagement à servir dans la réserve opérationnelle est déterminée conjointement par l'autorité militaire d'emploi et par le réserviste. Elle est au maximum de 30 jours par an, mais peut être prolongée de 60 jours notamment pour répondre aux

---

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la dénomination a été modifiée en « Journée défense et citoyenneté » (JDC).

besoins des armées, et de 150 jours en cas de nécessité liée à l'emploi des forces ou à 210 jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale.

Les réservistes opérationnels effectuent des périodes d'activité selon un programme prévisionnel établi en concertation avec l'autorité militaire. L'activité annuelle peut être fractionnée en fonction des besoins et de la disponibilité de chaque réserviste.

[...]

### 9.3 • LA RÉSERVE CITOYENNE (gendarmerie incluse)

La réserve citoyenne est uniquement composée de citoyens qui souhaitent contribuer à l'effort de défense de leur pays sans toutefois accomplir d'activités militaires. Contrairement aux réservistes opérationnels qui ont la qualité de militaire lorsqu'ils servent soit dans le cadre de leur ESR, soit dans le cadre des mesures d'appel, les réservistes citoyens agissent en qualité de collaborateurs bénévoles du service public. Ils sont agréés par une armée ou une formation rattachée et se voient attribuer un grade à titre honorifique qui ne leur permet pas d'exercer un commandement.

La gendarmerie est toujours comptabilisée au sein de la réserve citoyenne, qui regroupe tous les volontaires qui contribuent à l'effort de défense au sens large.

Au 31 décembre 2010, le nombre de réservistes citoyens était de 3 237 (contre 2 536 en 2009), soit une progression de 27,6 %. Pour le seul ministère de la défense, le nombre de réservistes citoyens issus de la société civile représente 25 %. La féminisation de la réserve citoyenne continue de progresser et s'élève à 15,1 % (contre 13,8 % en 2009).

[...]



# RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

## **Symbolique, tradition et cohésion nationale**

### « RÉFLEXION »

Rappel du sujet :

Le devoir de mémoire, le sens de la tradition nationale mis en exergue par la symbolique et les cérémonies et transmis de génération en génération sont-ils encore des facteurs de cohésion ?

## Membres du groupe

### Président

M. WRZECIAN UCJG YMCA

### Rapporteurs

Mme BOUTEILLE HFDS  
(MEN/MESR)

M. CREPY SGDF

Mme DESCHAMPS FCSAD

### Membres

Gal ARTUR SMA  
Mlle AYATA AJJR  
Mme BERNON UNAF  
M. BESNARD CNEF  
Col CAYLA Chargé de mission  
M. CLEAC'H Min. de l'Education National  
Mme COLDEFY Solidarité Défense  
M. COTTEN de St YVI AGSE  
Sgt ® CRAMPON FNASOR  
Mme DAUPHIN DMPA  
M. DARANTIERE HONORAIRE  
Cne DEHARO SC-CIV  
Mme DELPEY EEDF  
M. DESLOIRE HONORAIRE  
Mme DESROCHE FCPE  
M. de MOLLIENS MET  
Mme DORDET HONORAIRE  
M. DIERS MET.  
M. DIEZ PDE  
M. DUBEC CFDT  
M. DUPUY FORR  
M/Chef FURTWENGLER DCSSA  
M. FRIES CFE/CGC  
M. GALEYRAND HONORAIRE  
Ev1® de la GARANDERIE UNOR  
M. GEORGES Jeunesse/Montagne

M.	GONDARD	MAAP
Lcl	GUILLOU	DGGN
M.	HERBERT	ANAJ/IHEDN
M.	HERVO	Chargé de mission
Mjr	IGHILAMEUR	EMM
Mme	KHODOROWSKY	CIDJ
M.	LAFAYE	EPIDE
Cba	LENOBLE	DRHAT
Mme	LEVELUT	FAGE
M.	MENAERT	EPIDE
Lcl ®	MEINVIELLE	FCSAD
M.	MEUNIER	Ligue de l'enseignement
M	NORMAND	FAGE
Lcl ®	PARADIS	DRHAA/BAAN
Col	PASQUIET	DSN
M.	RENAULT	ACOMAR
M.	ROY	ANAJ/IHEDN
Adc ®	SCHMIDT	FOMSORR
M.	SEVAISTRE	Ministère des sports
M.	SPATAY	CFTC
Mme	TALON	Min. de l'Education Nationale
Lv	TUPET	SGA/DSN
Mme	VICTORIN	CFDT

## **Propositions du rapport**

### **Sujet**

Le devoir de mémoire et le sens de la tradition nationale, mis en exergue par la symbolique et les cérémonies, et transmis de génération en génération, sont-ils encore des facteurs de cohésion ?

### **Constat**

La multiplication des cérémonies nationales entretient le flou et des confusions aux yeux de la population et, en particulier, des jeunes.

Par ailleurs, les rites, cérémonies et célébrations évoluent et ne marquent pas assez la construction personnelle du jeune au cours des 20 premières années de sa vie.

### **Propositions**

Adapter les rites de « passage » de la vie du jeune en leur donnant plus de visibilité et de solennité et en les mettant en cohérence avec le cérémonial annuel, restreint au niveau national à trois dates, chacune étant plus spécifique.

D'où trois étapes de la vie qui sont marquées par le rôle des maires et devraient être rendues plus solennelles, éventuellement à l'occasion des fêtes nationales :

- la fin de l'école primaire ;
- le recensement (entrée dans la communauté nationale) ;
- la remise de la carte d'électeur (citoyen responsable).

Trois fêtes nationales sont conservées en plus des fêtes locales qui peuvent garder leur sens de cohésion régionale (fête de Jeanne d'Arc à Orléans, 6 juin en Normandie, Libération de Paris, début de la bataille de Verdun...) :

### Le 14 juillet :

Fête nationale, symbole de la République, marquée par la Fraternité. Un caractère essentiellement festif. La référence aux morts pour la France pourrait être omise. Le pavoiement des maisons individuelles et des appartements doit être encouragé.

C'est la fête du « bien vivre ensemble ».

### Le 11 novembre

Fête du souvenir. Célébration du sacrifice en priorité de ceux qui sont « Morts pour la France », dans toutes les guerres et, dans une moindre mesure, souvenir de ceux qui sont morts en mission. Célébration également de l'engagement au service de la nation.

Cette journée devrait être une journée consacrée à cette célébration et non une journée de congé.

### Le 8 mai

En dépassant le souvenir de la capitulation allemande, cette journée pourrait être celle du souvenir de la résistance, de la lutte pour les droits de l'homme. La célébration du « ne pas subir », de la résilience. Elle pourrait être liée à la journée de l'Europe.

## Sommaire

Introduction

Le constat

### A. SOLENNISER LES RITES DE PASSAGE ET LES GRANDES ÉTAPES DU PARCOURS INDIVIDUEL DU FUTUR CITOYEN

1. Valoriser le passage de l'enfance à l'adolescence
2. Mieux appliquer le sens du recensement, une des trois étapes du parcours de citoyenneté
3. Solenniser certaines manifestations au niveau local

### B. LE PARCOURS COLLECTIF : TROIS GRANDES DATES NATIONALES

1. Le 14 juillet : jour de la fête nationale
2. Le 11 novembre : journée du souvenir, de l'engagement et du sacrifice
3. La journée du 8 mai

## Conclusion

### Liste des annexes

Annexe 1 : Loi du 6 juillet 1880 faisant du 14 juillet une « journée Fête Nationale annuelle ».

Annexe 2 : Jours officiels de commémoration de la République française.

Annexe 3 : Extrait du rapport Kaspi.

Annexe 4 : Extrait du rapport Beaudouin.

Annexe 5 : Décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale.

Annexe 6 : Extrait du cérémonial des Scouts de France (années 1920).

Annexe 7 : Communiqué spécial 11 novembre, par le Comité d'entente.

Annexe 8 : Le livret citoyen.

## Introduction

*« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ».*

Maréchal Foch

Il y a plus de 2000 ans, Hérodote écrivait déjà que « [c'était] une œuvre juste de conserver et de transmettre la mémoire des soldats morts au champ d'honneur ». Rien n'a changé.

Chaque Français reçoit en héritage l'histoire de la nation. Se souvenir ensemble, c'est aussi savoir et pouvoir construire un avenir commun, car nous sommes dépositaires du passé, du présent et de l'avenir. Le devoir de mémoire est aussi un devoir de vérité. Il ne nous appartient pas de juger l'histoire de notre pays, mais de la comprendre et de l'assumer.

Le devoir de mémoire, la tradition nationale, la symbolique et les cérémonies constituent bien des éléments essentiels de la cohésion nationale car tous plongent leurs racines dans les siècles passés.

Si devoir de mémoire et devoir d'histoire sont étroitement liés, le devoir d'histoire implique une dimension d'explication et de compréhension. Le devoir de mémoire fait davantage appel au recueillement et à des notions émotives ou affectives et invite toujours à l'action.

L'espace de la République française appartient à tous. Mais au fil du temps, cet espace s'est réduit et le sentiment d'appartenance à la collectivité nationale s'est considérablement dilué. Et pourtant les occasions de célébrer cet espace commun de la République et de revivifier ce sentiment d'appartenance sont nombreuses : cérémonies nationales, remise de la carte d'électeur, accession à la nationalité française et bien d'autres encore.

Le groupe a largement souligné l'importance de ces enjeux symboliques et a voulu proposer de solenniser les rites de passage et les grandes étapes du parcours individuel du futur citoyen. Mais il a aussi remarqué qu'il fallait sans limiter le nombre de cérémonies officielles, s'appuyer sur le succès de la Fête nationale du 14 juillet pour raviver une certaine idée du « vivre ensemble ».

## Le constat

**Le groupe de travail a constaté que la multiplication du nombre de cérémonies nationales entretient aux yeux de la population et, en particulier aux yeux des jeunes, le flou et la confusion. Il lui est donc apparu essentiel de solenniser certains rites de passage ainsi que de mettre en lumière un nombre restreint de cérémonies et de célébrations car les rites, les cérémonies et les célébrations évoluent et ne contribuent plus suffisamment à l'éducation et à la construction personnelle du jeune, donc du futur citoyen.**

Les commémorations locales ou nationales ne rassemblent plus comme autrefois, en effet, jeunes et adultes. De plus, ces manifestations nationales ou religieuses correspondent la plupart du temps à un jour de congé et leur signification profonde est souvent oubliée.

Une grande confusion règne dans les esprits entre les jours de fêtes (fériés) et les journées commémoratives. Ainsi, certaines commémorations fériées, comme le 8 mai ou le 11 novembre, n'ont plus de véritable signification historique et citoyenne car elles sont, pour la plupart, devenues des journées de loisirs ou de vacances.

Mais au-delà de cette remarque, il existe dans le calendrier annuel d'autres journées thématiques venant renforcer ce sentiment de confusion comme par exemple : la Journée de la femme, la Journée de la lutte contre le SIDA, la Journée de la protection de l'enfance ...

Enfin, de nombreuses journées commémoratives non fériées s'égrènent tout au long de l'année reliant les citoyens à des épisodes dramatiques de l'histoire : Journée de la déportation, de l'esclavage..., journées qui, pour la plupart, rappellent une lutte ou un combat entre des communautés et font généralement appel à une repentance nationale.

C'est pourquoi, on constate aujourd'hui que ce flou rend difficile le « vouloir vivre » ensemble déjà mis à mal par les conditions difficiles qui touchent une grande partie de la jeunesse : précarité, chômage, études sans débouché, violence, drogue, perte de repères...

Cette multiplication du nombre de cérémonies contribue aussi à une perte « de sens » dans la population et plus particulièrement dans l'esprit des jeunes. Les raisons en sont multiples :

- mondialisation,
- évolution des rapports sociaux,
- communautarismes,
- civilisation des loisirs,
- révolution des nouvelles technologies de l'information.

À ce stade de la réflexion, il a semblé important au groupe, sans pour autant remettre en question la pertinence de l'ensemble de ces journées commémoratives, de mettre davantage l'accent sur un plus petit nombre de journées commémoratives afin d'en promouvoir le sens profond et mieux rassembler la population, en particulier les jeunes, autour des valeurs véhiculées par ces journées.

Néanmoins, il est difficile d'en réduire le nombre, dans la mesure où certaines d'entre elles sont aussi des journées fériées. De la même façon, aucune proposition n'a été faite pour diminuer le nombre des journées commémoratives non fériées, ces dernières restent ancrées fortement à la constitution de groupes qui ont vécu ces événements dans leur chair et dans les épreuves du passé.

C'est en s'appuyant sur deux rapports récents (cf. annexes) qui ont éclairé les travaux de notre groupe :

- le Rapport de la Commission de Réflexion sur la modernisation des commémorations publiques (Rapport Kaspi, novembre 2008),
- le Rapport de monsieur Patrick Beaudouin, député maire de Saint Mandé (94) : « Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense » (août 2010),

que deux grandes dates ont été privilégiées et retenues avec un éclairage particulier :

- le 11 novembre : jour de commémoration,
- le 14 juillet : jour de célébration.

Une 3<sup>e</sup> date est à l'étude. Des pistes sont lancées autour du 8 mai.

**Il nous a semblé qu'il fallait adapter les rites de passage de la vie du jeune citoyen en leur donnant plus de visibilité et de solennité, mais aussi restreindre le cérémonial annuel à seulement deux dates, chacune d'entre elles ayant sa propre spécificité.**

**Dans un premier temps, seront donc envisagées les grandes étapes du parcours individuel de l'apprentissage du futur citoyen, celles qui s'inscrivent dans un parcours collectif autour de deux (ou trois ?) grandes journées commémoratives nationales.**

## **A. SOLENNISER LES RITES DE PASSAGE ET LES GRANDES ÉTAPES DU PARCOURS INDIVIDUEL DU FUTUR CITOYEN**

Parmi les rites et les étapes marquant le passage d'un âge à un autre il convient de renforcer certains moments, parce qu'ils correspondent à des passages importants dans la construction et l'évolution du futur citoyen et à sa place dans la société.

Ces éléments peuvent associer les rites et coutumes de la famille, de la religion, de l'école et du collège, de la région ou de la nation toute entière.

Ce parcours, qui forme la personne jusque vers 18 ans, doit être plus détaillé et bien formalisé.

De 0 à 6 ans, la famille est omniprésente même si des premières expériences de socialisation ont lieu (crèche, école maternelle).

De 6 à 11 ans, vient le temps de l'École primaire, sous la responsabilité du maire, sauf en ce qui concerne les programmes pédagogiques qui restent nationaux. Des acteurs plus nombreux comme des organismes (clubs) de sports (foot ou judo) et des associations type louveteaux interviennent dans l'éducation. Les expériences de la vie en groupe, dans la classe en particulier, se développent. La socialisation est plus forte. C'est le temps de l'apprentissage de la lecture et du calcul, ainsi que des dates clés de l'histoire de France, qui permettent la construction de la mémoire collective, de la Nation transcendant les communautarismes.

C'est pour cela que la fin des études primaires doit être marquée de manière solennelle par le maire et la famille.

Il faut noter que c'est aussi l'âge où, dans la plupart des sociétés, la religion fixe la prise personnelle de responsabilité, cela peut être aussi l'âge du passage au scoutisme, l'âge de l'initiation du jeune guerrier dans les tribus anciennes d'Afrique subsaharienne... C'est aussi l'âge de la puberté.

De 12 à 15 ans, c'est l'apprentissage de la responsabilité en particulier au collège.

De 16 à 18 ans, la formation du jeune est très variée suivant les choix et les orientations qui peuvent aller vers les études supérieures ou vers l'apprentissage.

L'âge de 16 ans est à la fois celui de la fin de la scolarité obligatoire mais aussi celui du recensement citoyen qui marque ainsi la mise au service de la Nation du jeune.

Pendant cette période, deux événements montrent l'unité de la nation quelles que soient les orientations prises par le jeune :

1. la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) étudiée par ailleurs,
2. la carte d'électeur.

Cette carte fait du jeune un citoyen complet, responsable. Il est indispensable que la remise de cette carte soit faite de manière solennelle par le maire ou son représentant.

Ce sera l'occasion de rappeler les deux dates qui sont à retenir pour le droit de vote en France : 1848, le suffrage universel pour les hommes âgés de 21 ans (sauf pour les militaires) et 1944 (le 21 avril) où le droit de vote est accordé aux femmes, qui marque aussi le retour des élections au suffrage universel pour l'ensemble de la population après la seconde guerre mondiale.

Deux grandes étapes sont donc retenues dans la vie du futur citoyen :

- l'une concerne le passage de l'enfance à l'adolescence (la fin de l'école primaire, la communion...),
- l'autre celui du passage de l'adolescence à l'âge adulte (recensement, JDC, carte d'électeur, permis de conduire...).

Cette seconde étape de la vie du jeune citoyen doit plus particulièrement être reconnue et solennisée par les élus locaux. Certaines actions, comme le recensement ou la remise de la carte d'électeur, pourraient d'ailleurs être associées à **La Fête nationale du 14 juillet**.

Il ne s'agit pas non plus de se limiter aux cérémonies et au cérémonial militaire, mais d'intégrer rites, coutumes, cérémonies qui structurent la jeunesse et participent à la cohésion sociale et nationale.

Il convient également de réfléchir aux rôles que peuvent jouer la Famille, l'École, l'État et les élus locaux pour fédérer les jeunes autour de cérémonies citoyennes, véritables rites de cohésion.

## **1. Valoriser le passage de l'enfance à l'adolescence en solennisant la fin de l'école primaire.**

La fin de l'école primaire marque une étape : l'enfant quitte l'école de son quartier. Pour certains, c'est l'école de sa commune, l'élève quitte la classe à « maître unique » et franchit un nouveau palier dans le cursus scolaire.

Dans certaines communes ou arrondissements de grandes villes, la fin de l'école primaire peut aussi être l'occasion de solenniser la fin de cette première étape scolaire, par la remise, par exemple, d'un dictionnaire, d'un livre, sans revenir pour autant à la vieille tradition de la remise annuelle des prix. La présence de la famille doit être encouragée à ces manifestations afin que l'élève puisse bien réaliser que l'éducation dispensée par la Nation, est indissociable des valeurs transmises par la famille.

L'étape de l'entrée au collège est marquée par la découverte et la rencontre d'autres jeunes provenant d'horizons sociaux et géographiques différents. C'est peu à peu, dans cet environnement propice à l'élargissement des relations sociales, que le jeune continue progressivement l'apprentissage du « vivre ensemble ».

## **2. Mieux expliquer le sens du recensement, une des trois étapes du parcours de citoyenneté :**

Le parcours citoyen comprend trois étapes principales :

- l'enseignement de défense au collège,
- le recensement,
- la journée de la citoyenneté.

Il est regrettable que, pour un certain nombre de jeunes, le recensement ne soit, ni plus ni moins, qu'une formalité administrative réduite de plus en plus à un « clic » informatique via internet, qui pour le jeune ne représente guère plus que la réservation d'un billet de train.

Ce parcours citoyen doit être mis en valeur à deux moments, soit :

- à l'occasion du recensement,
- à l'issue de la Journée défense et citoyenneté.

Le 14 juillet pourrait être l'une des dates proposées pour la remise officielle, en mairie, de ces documents.

Le recensement a vécu un grand bouleversement depuis la suspension du service national. La loi de 1997 a institué le « parcours de citoyenneté » impliquant le recensement à 16 ans pour tous les Français, garçons et filles. Cette mixité du parcours peut aussi être vécue comme une richesse permettant à l'ensemble d'une génération de partager les mêmes expériences citoyennes.

Pour se faire recenser, le jeune vient dans la mairie, rencontre une autorité élue et se présente avec le livret de famille. Il est encore pleinement l'enfant de ses parents. Après avoir assisté à l'exposé de son rôle dans la société et de son devoir de défense, il ressort comme jeune recensé avec un document et sa propre signature. Ce passage à la responsabilité ne doit pas être minimisé : le jeune appartient alors pleinement à la société, il a des droits et en accepte les devoirs.

### **3. Solenniser certaines manifestations au niveau local**

Le passage au statut de citoyen actif, qui se traduit par la délivrance de la carte électorale doit résulter d'une démarche volontaire, c'est une étape à valoriser. « La Nation, c'est le **vouloir** vivre ensemble » (Ernest Renan).

**L'inscription** sur les listes électorales doit faire l'objet d'une démarche citoyenne de la part du jeune. Actuellement, la carte électorale est la plupart du temps adressée par courrier enlevant ainsi toute signification à l'accession à la majorité et de l'entrée dans la communauté des citoyens. Il faut développer la remise officielle de la carte électorale lors d'une cérémonie de citoyenneté comme le prévoit le décret ci-dessous pour les personnes qui sont devenues françaises que ce soit par mariage, par naissance et résidence en France ou par naturalisation.

**(Décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale** des personnes inscrites sur les listes électorales de la commune ayant atteint l'âge de dix-huit ans).

Cette cérémonie est organisée par le maire dans un délai de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> mars de chaque année ; elle ne peut pas être organisée durant la campagne électorale d'une élection concernant tout ou partie du territoire de la commune. Le préfet et le président du tribunal de grande instance, ou leurs délégués, assistent à la cérémonie de citoyenneté.

À défaut de remise au cours de cette cérémonie ou lorsque celle-ci n'a pas été organisée, la carte électorale est adressée dans les conditions prévues à l'article R. 25.

Une modification de l'article 1 du décret pourrait permettre que cette cérémonie de remise de la carte d'électeur par les élus locaux soit réalisée le 14 juillet, jour de la fête nationale. Cette manifestation serait aussi l'occasion de valoriser l'engagement d'autres jeunes au sein de leur commune à travers l'engagement bénévole ou associatif (service civique, conseils municipaux et généraux de la jeunesse, secourisme, scoutisme, alphabétisation).

Le livret du citoyen, qui récapitule les principaux droits et devoirs civiques, a été édité pour accompagner les cérémonies de citoyenneté lors de la remise des cartes d'électeurs aux jeunes nouvellement inscrits sur les listes électorales et ayant obtenu la majorité depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année précédente.

**La naturalisation** est le fruit d'une démarche administrative qui témoigne d'une volonté forte de la part d'une personne d'origine étrangère de s'insérer dans la nation française. Cette démarche volontaire doit également être honorée par une remise solennelle à l'occasion d'une cérémonie officielle, en mairie.

Mais la formation personnelle et la formation du futur citoyen s'inscrivent aussi dans un cadre plus global avec des acteurs multiples en s'appuyant en particulier sur la famille, les personnels en charge de l'éducation... et dans un parcours collectif qui, lui, concerne toute la Nation.

## **B. LE PARCOURS COLLECTIF : TROIS GRANDES DATES NATIONALES**

Parmi toutes les fêtes et commémorations en France, le groupe de travail a réfléchi sur trois dates, en a retenu deux :

- le 14 juillet : jour de la fête nationale,
- le 11 novembre : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918,
- il est resté dubitatif sur le 8 mai.

Ces deux grandes journées commémoratives à dimension nationale doivent s'appuyer sur des cérémonies locales ou régionales conservant leur sens de cohésion régionale : 6 juin pour la Normandie, 21 février pour Verdun, 15 août pour le débarquement en Provence, 26 août pour la libération de Paris, le 12 septembre 1944 à Nod sur Seine en Côte d'or où s'effectua la jonction entre la 1<sup>re</sup> armée française, débarquée en Provence, et la division Leclerc, débarquée en Normandie.

Ces journées doivent être davantage préparées par les maîtres et les professeurs, non pas seulement dans le domaine de l'enseignement de l'histoire, mais par l'ensemble de la communauté éducative, dans la perspective d'une éducation globale des futurs citoyens.

### **1. Le 14 juillet : jour de la fête nationale**

C'est le 21 mai 1880 que Benjamin Raspail, député de Paris, dépose le projet de loi suivant : « La République adopte comme jour de fête nationale annuelle le 14 juillet ».

Ce texte est adopté par la Chambre des députés le 8 juin et entériné par le Sénat. La loi est promulguée le 6 juillet. Le ministre de l'Intérieur est chargé de réunir une commission pour arrêter le programme de la journée, afin que cette fête chômée acquière un caractère national dès la première année.

La Troisième République dote ainsi la France d'une fête nationale : le 14 juillet, en souvenir de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Mais cette commémoration se veut aussi un écho de la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, synonyme de réconciliation nationale. Par le 14 juillet 1789, le peuple de Paris a créé l'événement, par le 14 juillet 1790, les révolutionnaires des différentes provinces de France ont créé l'expérience festive.

La fête populaire qu'elle suscite assure très rapidement sa pérennité auprès du plus grand nombre. Les municipalités sont encouragées dans toute la France en fonction de leurs moyens budgétaires à organiser des cérémonies laïques dans les écoles, inaugurations de statues républicaines, distribution de vivres aux indigents, illuminations, sonneries de cloches, pavoisements et revue des troupes. En effet, la participation effective de l'Armée doit réunir tous ceux qui regrettent la perte de l'Alsace et de la Lorraine après le désastre de Sedan (ayant entraîné la capitulation de l'Armée française face aux Prussiens en 1870, et la signature du traité de Francfort, le 10 mai 1871).

Le 14 juillet 1880 devait être aussi la fête du relèvement patriotique du pays, avec la distribution, reportée depuis plusieurs années, des drapeaux aux régiments reconstitués. La perte des étendards sur le front prussien de 1870 avait causé un traumatisme que seule une fête au symbolisme fort pouvait effacer. Assurer la cohésion nationale en se fondant sur la mémoire collective a été la fonction première de cette fête nationale intronisant le culte de Marianne coiffée du bonnet phrygien (symbole de la liberté conquise par le peuple) et personnification de la République.

Même le 14 juillet 1919, qui vît se dérouler, à Paris, le défilé de la Victoire - apothéose de l'union sacrée qui avait prévalu pendant la terrible guerre de 1914-1918 -, s'acheva par une cascade de divertissements.

**Pour que le 14 juillet retrouve son importance symbolique et historique le groupe de travail propose que le 14 juillet soit la Fête républicaine et récréative, symbole de liberté, de concorde et de cohésion nationale.**

Le défilé des troupes devant le chef de l'État, retransmis en direct à la télévision, continue de mobiliser les téléspectateurs de tous les âges, et les petits bals, feux d'artifice et retraites aux flambeaux rassemblent tout cet ensemble de souvenirs communs et d'espoirs collectifs.

**La notion de fête doit demeurer indissociable du caractère que revêt la journée du 14 juillet. Sur l'ensemble du territoire national, et plus particulièrement dans les petites communes et villages, les collectivités locales doivent replonger dans les racines profondes de notre histoire et célébrer le « vouloir vivre ensemble », la concorde. Cette journée doit permettre une rencontre et un brassage intergénérationnel. Cette fête de la cohésion nationale est aussi la fête de la cohésion familiale car la période des vacances est une occasion propice pour se retrouver.**

C'est un moment privilégié où les citoyens peuvent et doivent ressentir leur appartenance à la Nation et à la République dont les symboles doivent être compris et respectés par tous : la devise (Liberté, Égalité, Fraternité), le drapeau tricolore et Marianne. Le 14 juillet est aussi parfois la seule occasion, dans l'année, où les jeunes ont encore l'opportunité de passer un moment avec les plus anciens autour d'une retraite aux flambeaux, de feux d'artifice, de bals populaires ou, plus simplement, du pavoisement en famille de sa maison comme sur tous les édifices publics. Il s'agit bien de vivre ensemble et, en même temps, les mêmes événements.

Même s'ils sont en vacances, les citoyens et surtout les plus jeunes doivent pouvoir participer aux festivités du lieu qui les accueille. Il en va de la responsabilité des encadrants (colonies...) et des maires.

## **2 - 11 novembre - Journée du souvenir, de l'engagement et du sacrifice**

« L'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent, elle compromet dans le présent, l'action même » Marc Bloch, fusillé par l'occupant allemand le 16 juin 1944.

Le **jour du Souvenir**, connu comme **jour de l'Armistice**, est une journée de commémoration annuelle observée en Europe et dans les pays du *Commonwealth* pour commémorer les sacrifices de la **Première Guerre mondiale**, ainsi que ceux d'autres guerres. Cette journée a lieu le **11 novembre** pour rappeler la signature de **l'Armistice** mettant fin à la Première Guerre mondiale, en **1918**. La commémoration de l'armistice permet de mener un travail d'Histoire ancré dans un enseignement de la citoyenneté et des valeurs de la République.

C'est à 11h, le 11<sup>e</sup> jour du 11<sup>e</sup> mois, que l'armistice a été rendu effectif, et cet horaire symbolique a été maintenu pour la fête commémorative. Jour férié, le 11 novembre, rassemble, aujourd'hui, peu d'adultes et très peu de jeunes autour du monument aux morts.

C'est aussi le 11 novembre qu'un hommage plus solennel est rendu au soldat inconnu (un corps non identifié tué pendant la Première Guerre mondiale), enterré sous l'Arc de Triomphe. Symboliquement, c'est une façon de se souvenir de tous les soldats, même si l'on ne sait pas qui ils sont, morts au combat lors de cette guerre. C'est pour se souvenir du sacrifice de ses soldats que la France fait du 11 novembre une fête nationale en 1922. Deux ans après l'armistice le 11 novembre 1920, un soldat inconnu est inhumé sous l'Arc de Triomphe et, en 1922, le 11 novembre devient jour férié.

Les cérémonies du 11 novembre contribuent à faire naître un « culte républicain », codifié dans l'entre-deux-guerres. La cérémonie du 11 novembre commence par un cortège, ouvert par les enfants et fermé par les anciens combattants, qui conduit au monument aux morts. Devant ces monuments aux morts, dont l'érection commence dès les lendemains de la Grande Guerre, le maire ou une autre personnalité fait un discours et cite les noms des soldats de la ville morts au combat pendant la Première Guerre mondiale. Après chaque nom, les citoyens répètent à l'unisson « mort pour la France » transmettant ainsi la mémoire de ces soldats, avant que ne retentissent la Marseillaise et la sonnerie aux morts.

Ce cérémonial est toujours respecté aujourd'hui : après le dépôt de gerbes par les autorités civiles et militaires, les enfants des écoles déposent des fleurs au pied du monument aux morts. Les porte-drapeaux représentent les associations d'anciens combattants de toutes les guerres. La présence des drapeaux associatifs est un élément essentiel de la cérémonie combattante. « Le porte-drapeau peut être un ancien combattant mais aussi toute personne, y compris mineure, qui présente toutes les conditions d'honorabilité et de tenue qui sied à un porteur de drapeau. » (Office national des anciens combattants). Le piquet militaire, au premier plan, maintient le lien entre armée et nation.

Les monuments aux morts permettent donc aux Français de se retrouver dans une cérémonie civique destinée, non pas à valoriser la guerre, mais à manifester l'hommage de la patrie aux citoyens. Elles constituent une leçon de civisme, particulièrement pour les enfants, dont la participation aux cérémonies est encouragée.

Dans les pays du Commonwealth, le coquelicot est le symbole associé à la mémoire des soldats morts au combat. Le jour du Souvenir est l'occasion de ventes de coquelicots en papier au bénéfice des anciens combattants.

En France, le **bleuet de France** devrait être davantage épinglé sur les poitrines, toutes générations confondues, ce qui suppose que sa signification soit connue de tous.

Son origine remonte à 1916, durant la première guerre mondiale, lorsque l'infirmière Suzanne Lenhardt et Charlotte Malletterre, toutes deux touchées par les souffrances qu'endurent les blessés de guerre, décident d'aider ces derniers à oublier leur douleur en leur faisant confectionner des bleuets en tissu. Ceci permet également de procurer des ressources à ces blessés.

La fleur de bleuet est choisie à l'origine en hommage aux jeunes soldats qui, vêtus d'un uniforme bleu horizon étaient appelés « Les Bleuets ». La vente devient nationale sur la voie publique pour le 11 novembre à partir de 1935 et pour le 8 mai à partir de 1957.

Ce 11 novembre rend donc honneur au sacrifice de ceux qui sont morts pour la France dans toutes les guerres et dans une moindre mesure de ceux qui sont morts en mission. Mais aujourd'hui, il n'y a plus de poilus vivants et les anciens combattants de 39-45 disparaissent au fil des jours.

De nombreuses associations regroupant des adhérents bien au-delà des « anciens combattants », y compris les associations les plus jeunes souhaitent faire du 11 novembre une Journée nationale du souvenir. Ce souhait figure comme une conclusion majeure du rapport Kaspi de 2008, qui demandait que le 11 novembre soit la date retenue pour honorer les morts pour la France du passé, du présent et même de l'avenir.

**Il nous paraît donc essentiel que les Français puissent honorer la mémoire de TOUS les morts au combat qu'il s'agisse des soldats victimes de la guerre ou tombés dans toutes les opérations extérieures de ces cinquante dernières années.**

Le nombre de soldats, marins, aviateurs et gendarmes considérés comme des « anciens combattants » est estimé à 220 000 depuis 1962. Ils ont tous en mémoire ceux des leurs qui sont tombés dans toutes ces opérations extérieures. Or, l'hommage qui est rendu à ces derniers ne peut être, actuellement et dans la plupart des cas, que local et épisodique.

**L'idée d'une Journée Nationale du Souvenir commence à faire son chemin dans les esprits avec les premiers et précieux soutiens de certains élus** et de très nombreuses associations du Comité d'entente qui soutiennent ce projet. Il est important de souligner aussi la diversité qui existe dans les divers soutiens exprimés par les 47 associations.

Certaines d'entre elles, comme le Souvenir Français qui a la légitimité de s'exprimer sur ce sujet important, conviennent qu'il s'agit maintenant de traiter au fond le devenir de cette Journée.

**C'est pourquoi, la Journée Nationale du Souvenir doit faire l'objet du plus large consensus parmi les élus et les autorités de notre pays.** Le particularisme ne doit pas être un obstacle car il ne s'agit pas de remettre en cause

les rassemblements traditionnels mais de donner une date repère où l'ensemble des Français puisse honorer tous les morts pour la France.

**Le 11 novembre, comme le souligne très justement le rapport Beaudouin, doit être une « journée active » de commémoration, « la fête du souvenir et de l'engagement » mais aussi celle du sacrifice.**

Le groupe de travail propose que cette journée puisse aussi honorer tous ceux qui se sont sacrifiés au service de la nation. Elle devrait devenir une journée active de commémoration, non seulement du souvenir mais aussi du sacrifice. Les programmes de la télévision et autres médias doivent privilégier ces actions pour que ce jour devienne un jour de commémoration actif et non un jour de départ en week-end.

Toutes les classes d'âge se retrouveraient autour du monument aux morts, avec les enseignants et leurs élèves, les parents, les élus, les militaires, la police et les pompiers..., redonnant un sens à cette commémoration. La cérémonie des couleurs, jusque-là réservée aux armées et aux médailles d'or aux jeux olympiques, pourrait être utilisée dans un but de cohésion sociale à l'école.

Cette mémoire partagée est un symbole fort de cohésion entre les générations car ces jeunes éloignés de cette période de l'histoire deviendront un jour des témoins et transmettront ces traditions à ceux qui les suivront.

Certains penseront sans doute que ce n'est pas le moment de demander aux autorités de s'engager sur le principe d'une Journée Nationale du Souvenir et qu'il faut attendre encore et encore... Pour notre part, nous estimons que le moment est venu... Depuis près de 50 ans nos soldats ont été engagés dans le monde et certains ont été tués au combat, c'est toujours le cas aujourd'hui, ce sera vraisemblablement encore le cas demain.

**Il est donc impératif de clarifier dans l'esprit de tous les citoyens jeunes et moins jeunes, la question de la mémoire et du sacrifice de ceux qui sont tombés pour la France.**

Pour cette Journée particulière du Souvenir, le groupe propose que les élèves avec leurs professeurs préparent les cérémonies (leçons d'histoire, lectures de lettres de poilus, lettre de Guy Moquet...), ce qui laisse, bien entendu, supposer, comme le suggère très justement le rapport Beaudouin que le 11 novembre soit une journée active de commémoration, la fête du souvenir et du sacrifice.

Cela implique donc, qu'enseignants, élèves et parents puissent se retrouver lors de cette journée chômée non fériée : les enseignants prendraient en charge les élèves aux monuments aux morts où ils rejoindraient les familles qui, elles aussi, devraient être présentes.

### 3 - La journée du 8 mai

Que commémorer le 8 mai ? Le groupe est toujours en questionnement sur la 3<sup>e</sup> date de commémoration.

La date du 8 mai renvoie à un événement connu de tous, inscrit dans la mémoire collective, il n'est d'ailleurs pas nécessaire de préciser l'année.

Le 8 mai 1945, c'est la victoire des alliés et l'effondrement de l'Allemagne nazie. La fin de la guerre est vécue dans l'allégresse populaire générale. Depuis les débarquements, les populations suivent les progressions des alliés et attendent la victoire et la fin du conflit. La libération a aussi entraîné une vague d'épuration aveugle parfois.

Cependant, l'histoire enseignée évolue : dans les nouveaux programmes scolaires de 1<sup>er</sup>, en œuvre cette année, le 8 mai 1945 marque la fin de la guerre civile européenne commencée vers 1912-1913, il permet la construction européenne dont il devient une étape.

L'Europe détruite devient un enjeu entre les deux grands, c'est le début de la guerre froide.

Le 8 mai ne marque pas la paix pour la France qui se trouve engagée face au Viêt Minh en Indochine dès 1945.

Parallèlement, de l'autre côté de la Méditerranée se sont déroulés des événements tragiques, à Sétif, Guelma et dans le Constantinois. C'est un autre 8 mai 1945.

Il y a donc concurrence entre les mémoires.

La polysémie de la date n'est pas connue du plus grand nombre car les autorités ont focalisé sa signification sur **la victoire des démocraties sur la barbarie nazie**. Alors qu'il s'agit de la capitulation de l'armée allemande.

Antoine Prost considère que si le 11 novembre est la réussite commémorative par excellence c'est que cette journée célèbre des citoyens, honorés par

l'hommage de la Nation, l'hommage des drapeaux. Ce n'est pas le cas pour le 8 mai pour de multiples raisons : des alliés qui s'opposent avant même la victoire, des résistants d'horizons différents, des champs de bataille et des victoires multiples en Europe, en Afrique, en Asie. Plusieurs dates les commémorent : l'Appel (18 juin), le débarquement du 6 juin 1944, la journée des déportés, la libération des camps. Chaque groupe commémore selon son rapport à la guerre.

D'autres raisons expliquent ce questionnement sur la 3<sup>e</sup> date de commémoration.

Tout d'abord, le 8 mai pourrait aussi symboliser le pouvoir de dire « non » et donc le courage de tous ceux qui, pendant la deuxième guerre mondiale ont résisté. Le 18 juin pourrait y être inclus. Le 18 juin symbolise pour la France la résistance, la participation aux combats de la libération puis la signature de la reddition rangeant la France du côté des vainqueurs.

Ensuite, cette journée du 8 mai peut être reliée avec la journée du 9 mai : Journée de l'Europe, en souvenir de la déclaration, le 9 mai 1950, lancée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, et considérée comme l'acte de naissance de l'Europe. Le 8 mai serait donc également symbolique d'espoir et de cohésion pour les citoyens français mais aussi pour les Européens.

Il résulte de ce qui précède que cette journée du 8 mai pourrait, malgré tout, être l'occasion de contacts entre des jeunes nouvellement engagés auprès de leurs concitoyens (associations, service civique...) et des anciens qui se sont engagés pour leur pays : déportés, résistants... Elle devrait aussi mettre en valeur l'engagement individuel des jeunes au service des autres, de la collectivité, du monde associatif. Certains jeunes aiment être partie prenante à ces cérémonies car ils se sentent valorisés, qu'ils soient jeunes sapeurs-pompiers, jeunes cadets de la défense, musiciens municipaux et, le cas échéant, lorsqu'ils sont militaires de réserve.

Cette journée du 8 mai pourrait aussi préparer la fête de l'Europe du 9 mai.

Le groupe est, cependant, toujours en questionnement et n'a pu proposer que des pistes de réflexion car il y a trop de difficultés à appréhender l'enjeu ou plutôt les enjeux du 8 mai, en gardant à l'esprit qu'une fête ou une célébration nationale doit avant tout contribuer à l'unité. Et le 8 mai offre trop d'occasions de favoriser l'émergence de divergences. Le groupe ne voit donc pas comment faire du 8 mai une fête nationale de cohésion tant les conflits mémoriels risquent de surgir.

## Conclusion

Le groupe de travail s'est attaché au cours de cette année et dans la rédaction de ce rapport à proposer une simplification de la lecture des commémorations. Ces cérémonies doivent s'articuler avec le parcours de formation du jeune citoyen dont les étapes essentielles doivent être mises en exergue.

Pour lui, il est apparu évident que les rites et le cérémonial traditionnel sont des facteurs de cohésion, et qu'il est nécessaire de les maintenir, voire de développer certains d'entre eux.

Certes, d'autres rapports (Professeur Kaspi, Député Beaudouin) ont proposé également une simplification, une clarification. Mais il a paru important au groupe de se positionner également dans la continuité, d'une part, de la formation du jeune, d'autre part, de l'histoire de notre Nation.

« Ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue, ou d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir » disait Renan dans son célèbre discours à la Sorbonne.

C'est bien dans cette continuité historique que le groupe de travail propose de s'appuyer sur les cérémonies festives ou les commémorations annuelles pour marquer les étapes de la vie du jeune. Ainsi le citoyen s'inscrit dans une filiation, gage de l'avenir d'un peuple et ferment de la cohésion nationale, dépassant ainsi toutes les tentations communautaristes.

### **Liste des annexes :**

Annexe 1 : Loi du 6 juillet 1880 faisant du 14 juillet une « journée Fête Nationale annuelle ».

Annexe 2 : Jours officiels de commémoration de la République française.

Annexe 3 : Extrait du rapport Kaspi.

Annexe 4 : Extrait du rapport Beaudouin.

Annexe 5 : Décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale.

Annexe 6 : Extrait du cérémonial des Scouts de France (années 1920).

Annexe 7 : Communiqué spécial 11 novembre, par le Comité d'entente.

Annexe 8 : Le livret citoyen.

La ville de Charbonnières est une des rares villes connue du groupe qui inscrit les morts pour la France à son monument sans avoir arrêté cette triste liste en 1945. L'Algérie, mais aussi le Liban y figurent, nous vous remercions, Monsieur le Maire.

## **Annexe 1 :**

### **Loi du 6 juillet 1880 faisant du 14 juillet une « journée de Fête Nationale annuelle »**

**Sénat, séance du 29 juin 1880**

#### **Discussion du projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une fête nationale**

##### **Rapport**

fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'établissement d'un jour de fête nationale annuelle, par M. Henri Martin, sénateur.

Messieurs, le Sénat a été saisi d'une proposition de loi votée, le 10 juin dernier, par la Chambre des députés, d'après laquelle la République adopterait la date du 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle.

La commission, qui m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur, a délibéré sur le projet de loi dont vous avez bien voulu lui confier l'examen.

Deux de nos collègues ont combattu, non la pensée d'une fête nationale, mais la date choisie pour cette fête. Ils ont proposé deux autres dates, prises dans l'histoire de la Révolution, et qui, toutes deux, avaient, suivant eux, l'avantage de ne rappeler ni luttes intestines, ni sang versé. L'un préférerait le 5 mai, anniversaire de l'ouverture des États généraux en 1789 ; l'autre recommandait le 4 août, dont la nuit fameuse est restée dans toutes les mémoires.

La majorité, composée des sept autres membres de la commission, s'est prononcée en faveur de la date votée par la Chambre des députés. Le 5 mai, date peu connue aujourd'hui du grand nombre, n'indique que la préface de l'ère nouvelle : les États généraux n'étaient pas encore l'Assemblée nationale ; ils n'étaient que la transition de l'ancienne France à la France de la Révolution.

La nuit du 4 août, bien plus caractéristique et plus populaire, si grand qu'ait été le spectacle qu'elle a donné au monde, n'a marqué cependant qu'une des phases de la Révolution, la fondation de l'égalité civile.

Le 14 juillet, c'est la Révolution tout entière. C'est bien plus que le 4 août, qui est l'abolition des privilèges féodaux ; c'est bien plus que le 21 septembre, qui est l'abolition du privilège royal, de la monarchie héréditaire. C'est la victoire décisive de l'ère nouvelle sur l'ancien régime. Les premières conquêtes qu'avait values à nos pères le serment du Jeu de Paume étaient menacées ; un effort suprême se préparait pour étouffer la Révolution dans son berceau ; une armée en grande partie étrangère, se concentrait autour de Paris. Paris se leva, et, en prenant la vieille citadelle du despotisme, il sauva l'Assemblée nationale et l'avenir.

Il y eut du sang versé le 14 juillet : les grandes transformations des sociétés humaines, - et celle-ci a été la plus grande de toutes, - ont toujours jusqu'ici coûté bien des douleurs et bien du sang. Nous espérons fermement que, dans notre chère patrie, au progrès par les Révolutions, succède, enfin ! le progrès par les réformes pacifiques.

Mais, à ceux de nos collègues que des souvenirs tragiques feraient hésiter, rappelons que le 14 juillet 1789, ce 14 juillet qui vit prendre la Bastille, fut suivi d'un autre 14 juillet, celui de 1790, qui consacra le premier par l'adhésion de la France entière, d'après l'initiative de Bordeaux et de la Bretagne. Cette seconde journée du 14 juillet, qui n'a coûté ni une goutte de sang ni une larme, cette journée de la Grande Fédération, nous espérons qu'aucun de vous ne refusera de se joindre à nous pour la renouveler et la perpétuer, comme le symbole de l'union fraternelle de toutes les parties de la France et de tous les citoyens français dans la liberté et l'égalité. Le 14 juillet 1790 est le plus beau jour de l'histoire de France, et peut-être de toute l'histoire. C'est en ce jour qu'a été enfin accomplie l'unité nationale, préparée par les efforts de tant de générations et de tant de grands hommes, auxquels la postérité garde un souvenir reconnaissant. Fédération, ce jour-là, a signifié unité volontaire.

Elles ont passé trop vite, ces heures où tous les cœurs français ont battu d'un seul élan ; mais les terribles années qui ont suivi n'ont pu effacer cet immortel souvenir, cette prophétie d'un avenir qu'il appartient à nous et à nos fils de réaliser.

Votre commission, pénétrée de la nécessité de donner à la République une fête nationale,

Persuadée par l'admirable exemple qu'a offert le peuple de Paris le 30 juin 1878, que notre époque est capable d'imprimer à une telle fête un caractère digne de son but,

Convaincue qu'il n'est aucune date qui réponde comme celle du 14 juillet à la pensée d'une semblable institution,

Votre commission, messieurs, a l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi voté par la Chambre des députés.

L'un de nos collègues avait pensé qu'il serait utile d'ajouter la qualification de légale à celle de nationale que la Chambre des députés a appliquée à la fête du 14 juillet, et ce afin de préciser les conséquences juridiques qui découleront de l'adoption de la présente loi.

Comme une fête consacrée par une loi est nécessairement une fête légale, votre commission a pensé que cette addition n'avait point d'utilité, et qu'il n'y avait pas lieu de modifier la rédaction du projet de loi qui vous est présenté ainsi qu'il suit.

### **Projet de loi**

Article unique. - La République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle.

## Annexe 2

### **Jours officiels de commémoration de la République française**

Douze journées sont répertoriées dans la liste des commémorations nationales :

Le **14 juillet** relève de la présidence de la République. Le projet de loi dispose que « La République adopte comme jour de fête nationale annuelle le 14 juillet ». Signé par 60 députés, il est adopté par la Chambre le 8 juin 1880 et peu après par le Sénat. La loi est promulguée le 6 juillet 1880.

La **journée commémorative de l'abolition de l'esclavage**, fixée au 10 mai, est du ressort du ministère de la Culture. La date correspond à celle d'adoption finale par le Parlement le 10 mai 2001 de la « loi Taubira ». Par cette loi, la République reconnaît la traite négrière comme crime contre l'humanité, demande que les programmes scolaires accordent à la traite et à l'esclavage la place qu'ils méritent et prévoit l'organisation d'une journée commémorative.

La **journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation** (loi du 14 avril 1954), célébrée le dernier dimanche d'avril ;

La **commémoration de la victoire de 1945**, soit le 8 mai (lois et décrets se sont succédés pour fixer les modalités. La loi du 2 octobre 1981 fait du 8 mai un jour férié et chômé) ;

La **fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme**, soit le 2<sup>e</sup> dimanche de mai (loi du 10 juillet 1920) ;

La **journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine**, soit le 8 juin (décret du 26 mai 2005) ;

La **journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940** (décret du 10 mars 2006) ;

La **journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France**, soit le dimanche le plus proche du 16 juillet (loi du 10 juillet 2000) ;

**La journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives**, soit le 25 septembre (décret du 31 mars 2003) ;

**La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918** (loi du 24 octobre 1922) ;

**La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie**, soit le 5 décembre (décret du 26 septembre 2003) ;

S'y ajoute **la cérémonie en hommage à Jean Moulin**, qui se déroule à Paris au Panthéon, **le 17 juin**. Elle n'est organisée par aucun texte législatif ou réglementaire. Elle répond à un usage.

## Annexe 3

### Extrait du rapport

RAPPORT DE LA COMMISSION DE  
RÉFLEXION SUR LA MODERNISATION  
DES COMMÉMORATIONS PUBLIQUES  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE D'ANDRÉ KASPI (NOVEMBRE 2008)

#### LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT (p. 9-10)

La commission avait pour objectif de réfléchir sur le nombre et le déroulement des commémorations publiques. Après avoir entendu les associations d'anciens combattants et une quarantaine d'invités, elle aboutit aux conclusions suivantes :

- 1 - Les commémorations publiques ou nationales sont trop nombreuses. Elles atteignent aujourd'hui le nombre de 12, soit deux fois plus qu'en 1999. Leur nombre pourrait encore augmenter dans les années à venir. Ce qui entraîne une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande majorité de la population, un affaiblissement de la mémoire collective, des particularismes qui vont à l'encontre de l'unité nationale.
- 2 - Trois dates devraient faire l'objet d'une commémoration nationale : le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie, le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française. Bien entendu, dans toute la mesure du possible, les commémorations nationales seront intégrées dans le processus de la construction européenne.
- 3 - Les autres dates ne seraient pas supprimées. Elles deviendraient des commémorations locales ou régionales. De temps à autre, elles revêtiraient un aspect exceptionnel, comme ce fut le cas en 2004 pour les débarquements alliés de 1944.
- 4 - Il ne suffit pas d'exprimer des exigences à l'égard de l'Éducation nationale et des médias. Il faut inventer des formes nouvelles de commémoration, qui contribueront à transmettre la mémoire des grands événements de notre histoire. De là, un effort particulier dans plusieurs directions :

- donner une plus forte ampleur au tourisme de mémoire, qui offre la possibilité de visiter des lieux historiques, de rassembler sur le plan national et sur le plan international ;
  - inciter les établissements scolaires à mettre au point des projets pédagogiques, qui ne seront pas limités à la date commémorée, mais permettront une réflexion approfondie sur sa signification ;
  - préparer à l'intention de la presse écrite, de la presse radio - télévisée et électronique des programmes, des événements qui retiennent l'attention des lecteurs et des téléspectateurs.
- 5 - Ne pas tout attendre de l'État central. Les collectivités territoriales doivent tenir une place primordiale. C'est d'elles que partiront les initiatives les plus novatrices. C'est elles qui mettront sur pied des journées de la mémoire, adaptées aux lieux. Chacune d'elles peut apporter sa contribution à la sauvegarde de la mémoire nationale.

## Annexe 4

### Extrait du rapport

(p. 11 à p. 16)

### Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense

Vivre la France dans la République

Rapport à M. le Président de la République

par

**M. Patrick Beaudouin**

Député maire de Saint-Mandé

Membre de la Commission de la Défense nationale

et des forces armées de l'Assemblée nationale

25 août 2010

[...]

### 3. Les étapes du parcours obligatoire

Pour mieux imprégner l'esprit de la jeunesse, le parcours obligatoire sera jalonné par quatre moments de rencontre ou de respiration collective qui illustreraient l'unité de la Nation et la volonté de vivre ensemble : la Journée de la République, le recensement, et la Journée Défense et Citoyenneté, divisée en deux temps - la Journée de la Défense et la Journée du Civisme.

#### 3.1 La Journée de la République

La Journée de la République, organisée chaque année, le même jour, à tous les niveaux et dans tous les établissements scolaires, qu'ils soient en Métropole, des DOM ou des TOM, et naturellement français à l'étranger, serait, tout au long du parcours scolaire, un moment d'échange et de débat sur les thèmes liés à la citoyenneté, à l'instruction civique et à la politique de défense. Si la journée peut naturellement se dérouler dans les locaux scolaires, elle pourra être située ailleurs si nécessaire. Sa direction sera confiée aux équipes pédagogiques de chaque établissement. Elle devra être intégrée dans la réforme des programmes et des rythmes scolaires engagée par le ministre de l'Éducation nationale.

**Il ne s'agit en aucun cas de créer une nouvelle journée thématique, de charger l'école d'un nouveau poids. Il s'agit au contraire de valoriser le travail qui y est quotidiennement fourni, en mobilisant les acteurs sur certaines disciplines majeures du savoir vivre ensemble, en particu-**

## **lier les disciplines qui peuvent sembler négligées, à savoir l'Histoire, la Géographie, et l'Éducation Civique.**

Le contenu de la journée devrait pouvoir associer des enseignements de type académique à des témoignages apportés par des personnes extérieures, en raison de leur expérience ou de leurs compétences (voir proposition 7 du séminaire gouvernemental du 8 février 2010).

Dans cette optique, la journée reposerait sur **trois socles** :

- **Le Socle autonome**, sous l'entière responsabilité de l'établissement scolaire, visant à mettre en exergue l'importance de l'école comme premier lieu d'apprentissage des règles du savoir-vivre ensemble (projet d'établissement, vivre ensemble une communauté, morale et éthique, le sport avec ses règles...).
- **Le Socle commun**, qui soulignera l'importance de certains enseignements pour l'orientation des jeunes dans leur parcours civique : histoire, géographie, éducation civique... à travers des jeux éducatifs : quizz...
- **Le Socle partagé**, auquel participeront des acteurs complémentaires à ceux de l'enseignement : représentants des collectivités territoriales, qui détiennent une partie de la mémoire de proximité, représentants des familles, témoins extérieurs, lien avec le monde contemporain.

Dans le cadre du socle commun, cette journée sera l'occasion de **regrouper les différentes « journées thématiques »**, dont l'école a été chargée au fil du temps : développement durable, eau, biodiversité, prévention routière, connaissance du handicap, santé, droits et devoirs de l'enfant.

Chaque année, un ou plusieurs thèmes énumérés ci-dessus seront choisis pour faire l'objet d'une étude et d'un débat plus particulier.

Ce rendez-vous se déroulera au début de l'année scolaire et dresserait le bilan de l'enseignement dispensé aux élèves au cours des mois passés. Il joindra la pratique et la théorie, utilisera les témoignages locaux de la mémoire, et débouchera sur une vision concrète de l'identité nationale, du civisme qui la sert, et de l'esprit de défense qui la protège.

Adresse du Président de la République à la jeunesse de France

**+ Pour donner toute sa force et sa solennité à la Journée de la République, grand moment de cohésion de la jeunesse française, le Président de la République ouvrira, chaque année, par une adresse à la Nation, en particulier à sa jeunesse, cette étape obligatoire du parcours.**

**Vers un uniforme !**

**+ Ce grand rendez-vous commun de prise de conscience, du sens de la communauté, pourrait être l'occasion de créer, dans chaque établissement qui le souhaiterait (liberté de choix),**

**un « uniforme d'établissement »**

**La vocation de ce signe de reconnaissance librement décidé, consenti et réalisé, permettrait de renforcer la notion d'appartenance à un groupe, à une équipe, à ses règles et, donc, d'affirmer l'apprentissage de la communauté.**

Le 11 novembre, Journée de la République ?

Proposition novatrice, la Journée de la République pourrait avoir lieu le 11 novembre en raison du caractère symbolique de cette date, qui est devenue non seulement la commémoration de la victoire de 1918, mais aussi celle de l'engagement du soldat citoyen dans la vie et la défense de la Patrie.

Si le 14 juillet est la fête de l'unité de la République, le 11 novembre est celle des devoirs du citoyen.

Ce lien entre soldat et citoyen est la représentation symbolique de ce qu'est l'engagement d'un citoyen pour son pays. Soit il le fait vivre par son travail, au sein de sa famille, soit il défend ses intérêts vitaux jusqu'au sacrifice suprême.

Si le 11 novembre tombe un samedi ou un dimanche, la Journée de la République serait préparée dans les écoles à une date aussi proche que possible.

### 3.2 Le recensement

**Le recensement** est aujourd'hui une démarche à effectuer par tous les jeunes, à partir de seize ans, dans le cadre du service national tel qu'il a été conçu après la suspension du service militaire en 1997. Ce recensement est actuellement la condition pour participer à la JAPD. Dans le cadre de la réforme proposée, il sera la condition de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette démarche de recensement est un acte important, dans la mesure où il est le premier accueil du jeune dans sa mairie, par les autorités municipales, qu'elles soient élues ou administratives.

**Ce premier contact doit être solennisé, car il a une portée symbolique dans la marche de l'individu vers la citoyenneté.**

Or, à l'heure actuelle, pour des raisons de rationalité administrative, il est envisagé que le recensement soit effectué par informatique. Si on peut concevoir que la démarche sera ainsi plus rapide et plus facile, on ne peut cependant que **déplorer son caractère déshumanisé, et quasiment clandestin.**

**Liberté doit être laissée au maire** - ou au groupement de communes - d'organiser cet accueil en mobilisant les élus, son administration, et les différentes composantes du milieu communal (associations, réserve citoyenne...).

### 3.3 La Journée Défense et Citoyenneté

**La Journée Défense et Citoyenneté, anciennement appelée J.A.P.D.**, récemment adoptée par le Parlement, est naturellement le troisième temps fort du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense. En règle générale, elle a lieu durant l'année du baccalauréat. Si **la Journée de la République** est adoptée, **la Journée Défense et Citoyenneté** se déroulera après **un cycle d'apprentissage de huit ans** (du CM2 à la Terminale), cycle qui comprend également l'initiation à l'esprit de défense inscrite au programme de l'Éducation nationale pour les classes de Troisième et de Première.

**Cette sensibilisation** est essentielle car elle permettra aux jeunes Français d'être mieux préparés à l'objet de la **Journée Défense et Citoyenneté**. Des études ont en effet démontré que la plupart des jeunes arrivent à la JAPD en terre inconnue, sans savoir ce qu'ils y font.

Actuellement, La JAPD concerne chaque année 800 000 jeunes, et se déroule sur plus de 250 sites en métropole, à l'étranger et outre-mer. Sa rénovation est en cours sous l'autorité du ministre de la Défense et du SEDAC.

Elle ne sera pas abordée sur le fond dans le présent rapport.

Mais, dans le cadre du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense, le rapporteur propose qu'à côté de cette Journée de la Défense, consacrée à la défense proprement militaire, se tienne une Journée du Civisme, consacrant le bilan de l'éducation civique dispensée tout au long du parcours scolaire.

### 3.3.1 La Journée de la Défense

La Journée de la Défense doit être consacrée à la défense nationale, à l'ensemble de ses missions stratégiques et tactiques, à son organisation générale, et aux métiers qu'elle propose. Une partie de son temps sera toujours consacrée à l'identification, en lien avec l'Éducation nationale, des jeunes en difficulté (illettrisme...).

Dorénavant, comme il a été précisé lors du débat sur le service national civique, **ces jeunes en difficulté ne devraient plus échapper à la solidarité nationale**. En effet, le dispositif de rattrapage et de remise à niveau mis à leur disposition est aujourd'hui complet : retour à l'Éducation nationale, présence des collaborateurs des missions locales pour l'emploi lors des Journées, plateformes de décrochages, écoles de la deuxième chance, internats d'excellence, EPIDE, école des Mousses.

Le rapporteur suggère en outre que cette **Journée Défense** comporte **un suivi dans le temps, qu'elle soit dotée d'un système d'information et d'échange permettant une liaison permanente du jeune/avant après la Journée**.

En effet, l'un des grands reproches que l'on peut faire à la France et à son peuple est « d'ignorer qu'il n'est pas seul » ! Le jeune Français a encore tendance à vivre en autarcie, malgré l'ouverture sur le monde, qu'il soit proche (Europe) ou éloigné (autres continents). À l'occasion de la **Journée de la Défense**, il est indispensable qu'on leur fasse prendre conscience que leur pays doit prendre en compte l'évolution de ces sociétés qui abordent le monde de demain sans complexe, sans peur du futur et de la modernité.

Il faut donc permettre à chaque jeune de pouvoir amplifier sa rencontre avec ce monde qui bouge, cet environnement attirant.

Le rapporteur propose donc de créer une **plate-forme internet interactive**.

Cette plate-forme internet interactive constituerait à la fois une **base de données** et un **lieu de rencontre**, créée par les ministères régaliens : Défense nationale (DiCOD...), Affaires étrangères, Affaires européennes. **Ce lieu d'échange** permettra à chaque jeune, en **se connectant grâce à un identifiant**, de s'informer, de s'immerger dans les lieux européens, de se familiariser avec les enjeux géostratégiques nationaux et internationaux. Il pourra ainsi renforcer sa compréhension des institutions nationales et internationales en s'informant sur leur organisation, leurs rôles, et leurs missions. Il prendra ainsi **conscience de leur influence sur son environnement proche, sa vie personnelle, et donnera un sens à son engagement au service de la nation**.

Cette journée défense est au cœur de la relation entre le secteur militaire de la défense et les jeunes. Elle permettra notamment, par l'utilisation des installations militaires, de renouer un contact direct entre l'armée et la société, contact qui s'est relâché depuis la suppression du service national et la réorganisation territoriale de nos moyens militaires.

En particulier, les nouvelles bases des forces armées, et parmi celles-ci, les groupements de soutien (GSBdD, futures « circonscriptions administratives militaires »<sup>4</sup>) pourront devenir un relais entre l'armée et l'environnement socio-économique local (entreprises, chambres de commerce et d'industrie, cadres, élus).

**Il est d'ailleurs proposé qu'elles apportent un concours à la formation scolaire en accueillant les stages de découverte du monde du travail que doivent obligatoirement effectuer tous les élèves de troisième.**

[...]

---

<sup>4</sup> Un GSBdD est un organisme interarmées, relevant du chef d'état-major des armées. Seule formation administrative au sein d'une base de défense (BdD) et disposant de l'autonomie financière, le GSBdD assure des fonctions mutualisées d'administration générale et de soutien commun (AGSC). Selon la taille de la BdD et la nature des missions des unités soutenues, le groupement de soutien peut être dirigé par un officier général, un officier supérieur ou un agent civil de catégorie A du ministère de la Défense.

## **Annexe 5 :**

### **Décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale**

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu le code électoral ;

Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

#### **Art. 1**

Après l'article R. 24 du code électoral, il est inséré un article R. 24-1 ainsi rédigé

« Art. R. 24-1. - La carte électorale des personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de dix-huit ans depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année précédente leur est remise lors d'une cérémonie de citoyenneté.

Cette cérémonie est organisée par le maire dans un délai de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> mars de chaque année ; elle ne peut pas être organisée durant la campagne électorale d'une élection concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Le préfet et le président du tribunal de grande instance, ou leurs délégués, assistent à la cérémonie de citoyenneté.

À défaut de remise au cours de cette cérémonie ou lorsque celle-ci n'a pas été organisée, la carte électorale est adressée dans les conditions prévues à l'article R. 25. »

Art. 2

Les dispositions issues du présent décret peuvent être modifiées par décret en Conseil d'État.

Art. 3

Le présent décret est applicable en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie.

Art. 4

Le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'outre-mer sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 2007.

Jacques Chirac

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Dominique de Villepin

Le ministre d'État,

ministre de l'intérieur

et de l'aménagement du territoire,

Nicolas Sarkozy

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Pascal Clément

Le ministre de l'outre-mer,

François Baroin

## **Annexe 6 :**

Dès la fin de la première guerre mondiale, les mouvements de jeunesse (scouts, jeunesse ouvrière chrétienne, cœurs vaillants ...) se sont attachés à créer un cérémonial propre tout en mettant en exergue la cérémonie des couleurs et d'identité collective (fanion, etc).

### **Cérémonial Scout des années 1920.**

Éditions de l'association des Scouts de France, 51 rue Saint-Didier, Paris.  
Extrait (p. 135 à 139)

#### **« Salut aux couleurs**

Au camp les couleurs sont hissées dès l'arrivée, ainsi que le matin au premier rassemblement. On les rentre chaque soir au coucher du soleil.

Au local, c'est un excellent usage que de les hisser au commencement et de les rentrer à la fin de chaque réunion générale.

#### **Envoi des couleurs**

Auparavant, celui qui doit les hisser a vérifié par lui-même si elles sont bien fixées aux drisses, et si celles-ci fonctionnent convenablement.

1. Premier coup de Trompe du SM. (C : -.-) la Troupe se rassemble au complet. Grande tenue (uniforme réglementaire, chapeau, bâton). Formation en rectangle ou en fer à cheval, au gré du Chef<sup>5</sup> (voir p. 120), ou en cercle (Louveteaux seulement).
2. La Troupe étant rassemblée au repos, le SM. Commande : Toujours... Prêts.

---

<sup>5</sup> Exceptionnellement, si la configuration des lieux l'exige, en étoile ou en ligne.

### 3. Le SM commande : Envoyez !

Au commandement :

a) L'A. SM. (ou le 1<sup>er</sup> C.P. ou un Scout choisi parmi les plus dignes) hisse les couleurs nationales déployées ;

b) La Troupe salue (salut ordinaire au bâton) durant tout le temps que les couleurs mettent à monter<sup>6</sup> ;

c) Si possible, on sonne lentement l'Appel Scout.

4. Le Pavillon ayant atteint la pomme du mât, l'A.SM. fixe au cabillot l'extrémité inférieure de la drisse, recule de deux pas, et salue les couleurs en regardant.

N.B. - si le rassemblement n'a pas été sonné par le SM. mais par l'A.SM., on attend, pour commencer, l'arrivée du SM. Lorsqu'il paraît, l'A.SM. commande : Troupe, Toujours... Prêts. Saluez... puis se rend au Pavillon. Le SM. commande alors : « Envoyez ».

L'étendard scout ou le fanion de Meute ou de Clan est durant la journée fiché en terre au pied du mât. On ne le hisse pas, par respect pour le Pavillon national, et parce que l'on peut en avoir besoin dans la journée pour une cérémonie. Si l'on veut signaler à distance l'existence d'un Camp S. D. F., on peut brûler une vergue sur le mât et hisser à cette vergue une flamme verte à croix rouge.

Rentrée des Couleurs (chaque soir au coucher du soleil, et clôture du Camp).

À l'heure fixée, la patrouille de service en grande tenue se rend au mât du pavillon et s'aligne à quelques mètres face aux couleurs.

Le C.P. sonne un coup de Trompe (C : - -) la patrouille se met au Toujours Prêts : tous ceux qui sont dans le Camp interrompent leurs occupations, font silence, et s'immobilisent à leur place, en se tournant vers le Pavillon.

---

<sup>6</sup> Tous sachant à quels moments précis le salut doit commencer et finir, il est superflu de commander ici « Saluez » ou « Repos ». Se régler sur le Chef qui commande du geste.

Le C.P. commande : « Envoyez ». Le second manœuvre la drisse ; la patrouille salue au bâton et les autres campeurs saluent de leur place, tout le temps que les couleurs descendent. Appel Scout sonne durant ce temps si possible.

On récite alors, tête nue, un Ave Maria pour la France.

Le second fixe alors les couleurs nationales à une hampe, le N° 3 prend l'étendard Scout, et sous les ordres du C.P. la patrouille, en colonne par deux, escorte les deux emblèmes qui sont rentrés processionnellement à la tente du Chef (le drapeau Français tenant la droite, l'étendard scout la gauche).

Le lendemain matin, avant le rassemblement, le C.P. de service porte l'étendard scout au pied du mât et fixe les couleurs nationales à la drisse, prêtes à être hissées.

Au local, le drapeau français et l'étendard scout sont conservés dans leur gaine, ou pliés et rangés dans un coffre spécial, fermant à clef ».

[...]

## **Annexe 7 :**

### **Communiqué spécial 11 novembre :**

Le Président de la République a annoncé à tous les Français que le gouvernement allait proposer à la représentation nationale un projet de loi aux termes duquel la Nation rendrait désormais hommage à tous les « Morts pour la France » le 11 novembre, jour qui demeurera à jamais celui de la célébration de la Victoire et de la Paix qui a suivi l'immense sacrifice des Poilus de la guerre de 14-18.

Les 47 associations patriotiques et d'anciens combattants du Comité d'entente élargi, qui représentent sensiblement près d'un million et demi d'adhérents, expriment leur très vive satisfaction de voir aboutir un projet porté depuis un an auprès des parlementaires et de l'exécutif. Anciens combattants de toutes les générations et de tous les conflits, « gueules cassées » et grands blessés de toutes les guerres, civils entretenant le Souvenir, anciens de l'outre-mer, étrangers de la Légion, officiers, sous-officiers, gendarmes, soldats, marins, aviateurs, d'active et de réserve, décorés ou anonymes, tous fortement représentés par nos associations, souhaitent vivement la traduction en loi de la décision du Président de la République.

Très conscientes qu'aucune commémoration ne sera supprimée, les associations estiment inapproprié le terme de « Memorial Day » employé actuellement par certains. Le « Memorial Day » est la traduction de l'hommage unique aux morts au combat dans les pays qui n'ont que deux commémorations nationales dans l'année, ce qui n'est pas le cas en France.

Les 47 associations soutiennent le vote d'une loi définissant la célébration du 11 novembre comme la loi du 24 octobre 1922 avait défini la célébration, par la République, de la Victoire et de la Paix le jour anniversaire de l'armistice de 1918.

Elles espèrent qu'un consensus se dégagera rapidement au Parlement. Comment en effet refuser à tous les « Morts pour la France », de tous les conflits, dont, bien évidemment ceux des opérations extérieures menées depuis 50 ans, cet hommage national ! Puisse aujourd'hui « l'ancien combattant de 20 ans », de retour d'Afghanistan, honorer ses camarades aux côtés de l'ancien combattant d'Algérie, d'Indochine, de Corée, de la Deuxième Guerre mondiale ! Puisse demain la mémoire de « tous les Morts pour la France » ne pas s'estomper ! Enfin, puisse leur engagement pour la défense

de la Patrie, celle de la Liberté et tout simplement pour l'exécution des missions reçues de la République, rester à l'avenir un exemple pour les jeunes générations de Français !

Le général de corps d'armée (2s) Dominique Delort

Président du Comité d'entente

D. Delort

- Union Nationale des Combattants (UNC) ;
- Union des Aveugles de Guerre (UAG) ;
- UBFT « Les Gueules Cassées » ;
- Fédération Nationale des Anciens Combattants résidant hors de France (FACS) ;
- Le Souvenir Français ;
- Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur (SEMLH) ;
- Fédération Nationale André Maginot (FNAM) ;
- Association des anciens de l'École Polytechnique (AX) ;
- Association amicale des élèves et anciens élèves de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, La Saint-Cyrienne ;
- Association des anciens élèves de l'École Navale (AEN) ;
- Association des anciens élèves de l'École de l'Air (AEA) ;
- Société d'entraide des élèves et anciens élèves de l'école des officiers de la Gendarmerie Nationale (Le Trèfle) ;
- L'Épaulette, Association d'officiers ;
- Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire (ANCVGM) ;
- Association des Combattants de l'Union Française (ACUF) ;
- Amicale des Anciens Combattants Indochinois ;
- Association des Anciens Enfants de Troupe (AET) ;
- Association Nationale des Anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois (ANAI) ;
- Les Anciens du Prytanée ;
- Association Nationale des Commissaires de la Marine (ANCM) ;
- Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite (ANOCR) ;
- Association Nationale des Cadres de Cherchell Officiers de Réserve et Élèves (ANCCORE) ;

- Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie (ANORI) ;
- Association Nationale des Sous-officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (ANSORAA) ;
- Association Nationale Maréchal Lyautey ;
- Association Nationale des Anciens Prisonniers et internés déportés d'Indochine (ANAPI) ;
- Les Amis de Saint-Cyr et Coëtquidan ;
- Les Anciens Officiers de Vaisseau dans les carrières Civiles (AOVC) ;
- Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF) ;
- Cercle d'Étude et de Réflexion sur la Défense (CERD) ;
- Confédération Nationale des Retraités Militaires et de leurs Veuves (CNRM) ;
- Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés (FNAC) ;
- Fédération Nationale de l'Artillerie (FNA) ;
- Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine (FNAOM/ACTDM) ;
- la Fraternelle Militaire ;
- Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Étrangère (FSALE) ;
- Association de l'enseignement militaire supérieur scientifique et académique (MINERVE) ;
- Promotion Victoire Coëtquidan 1945 ;
- Société Nationale des Anciens et des Amis de la Gendarmerie (SNAAG) ;
- Union Nationale de Coordination des Associations Militaires (UNCAM) ;
- Union Nationale des Associations de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (UNAALAT) ;
- Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie et Chars (UNABCC) ;
- Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des TOE et d'AFN (UNACITA) ;
- Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR) ;
- Union Nationale des Parachutistes (UNP) ;
- Union des Troupes de Montagne (UTM) ;
- Association nationale des participants aux opérations extérieures (ANOPEX).

## **Annexe 8 :**

### **Le livret citoyen**

Un livret citoyen a été réalisé et proposé aux municipalités.

Il permet de conserver certains documents et en particulier la carte d'électeur. Quelques principes de citoyenneté y sont rappelés.

Pour en savoir plus :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)



*Monsieur le contrôleur général des armées  
H. de La GIRAUDIÈRE  
Conseiller social de monsieur Gérard Longuet  
Ministre de la défense et des anciens combattants  
(crédits photos Adj KLEIN)*

# ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

**Discours prononcé le 23 juin 2011**  
**Par Monsieur le contrôleur général des armées**  
**H. de La Giraudière**  
**Conseiller social de monsieur Gérard Longuet**  
**Ministre de la défense et des anciens combattants**

**Amphithéâtre Des Vallières - École militaire**

Monsieur le président, mon général,

Messieurs les présidents,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et messieurs les membres de la Commission armées-jeunesse,

Mesdames et messieurs,

Je voudrais, évidemment, tout d'abord vous exprimer les regrets du ministre qui n'a pas pu être présent ce soir. Comme je l'ai déjà dit au général de Rousiers et au général Lagrange, je vais essayer de placer la plénière de rentrée sur son agenda.

J'ai été très heureux de son souhait d'assister à la cérémonie de remise du prix armées-jeunesse la semaine dernière. Je sais qu'il a beaucoup apprécié la demi-heure qu'il a passée là-bas.

Nous continuerons sur ce sujet, la semaine prochaine, puisque nous préparons un déplacement du ministre à Marseille sur le thème de la jeunesse et de l'égalité des chances qui nous amènera à lui présenter à la fois le recrutement, l'EPIDE et la Journée Défense et Citoyenneté. Je pense qu'à la fin de la semaine prochaine, il aura une vision plus claire de l'offre de la défense à la jeunesse. Offre qui est absolument indispensable, parce qu'il n'est pas pensable d'imaginer une armée sans jeunesse, ou en tout cas pas longtemps.

Pour préparer la remise du prix armées-jeunesse, je relisais le décret fondateur de la Commission armées-jeunesse qui date de 1955, et je trouve qu'il n'a pas pris une ride. On y parle d'un officier général représentant de la jeunesse au niveau du ministère, mais surtout on y évoque la mission de la

Commission armées-jeunesse qui est bien de traiter l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui à la jeunesse. Quand on parle des problèmes d'insertion, on voit bien que c'est typiquement un problème qui se pose à la jeunesse aujourd'hui, qui ne se posait peut-être pas à elle à un certain moment, ou pas dans les mêmes proportions.

Le positionnement de la Commission armées-jeunesse est original et remarquable, c'est ce que j'écrivais au ministre en lui disant qu'elle est une sorte de forum permanent et durable sur les problèmes de jeunesse depuis 56 ans. Sorte de forum permanent entre des institutions et des organismes qui, spontanément, n'auraient pas forcément vocation à se rencontrer d'une part, ou qui peuvent parfois entretenir de fausses idées les unes sur les autres.

Ce dont je suis intimement persuadé, c'est qu'en matière d'insertion des jeunes et de règlement des difficultés qui se posent à la jeunesse, il n'y a pas de solution quand on travaille seul. Il n'y a de solution que quand on travaille en commun, quand pour la Défense on travaille avec les missions locales, quand on travaille avec les différentes instances qui sont en charge de l'insertion. L'insertion est un métier qui n'est pas le métier militaire. Nous avons des choses et des valeurs à échanger. Nous avons des compétences à échanger, mais en tous les cas nous ne réglerons pas les problèmes chacun tout seul dans son coin.

Ce qui m'a aussi frappé la semaine dernière, lors de la remise du prix armées-jeunesse, c'est évidemment la relation avec l'Éducation nationale. Elle était marquante, illustrée par le prix du 4<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs dont l'initiateur est un professeur, officier de réserve dans ce régiment. Ce professeur est une passerelle entre le monde des armées et le monde de l'Éducation nationale, tout cela autour d'un même public, celui de la jeunesse. Public qui nous est absolument indispensable, et qui est indispensable tout simplement à l'avenir de notre pays.

L'utilité de la Commission armées-jeunesse comme organisme de réflexion n'est plus à démontrer. En attestent notamment les 70 % de recommandations qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années, notamment dans le cadre du Plan égalité des chances.

Comme les autres années, je ne doute pas que les travaux qui ont été réalisés au cours de cette année donneront lieu à réflexion. Ils ne seront peut-être pas repris dans leur intégralité évidemment. Ce que je remarque tout de même c'est que vous avez eu le souci de les rendre concrets, de les rendre

utilisables, vous n'êtes pas partis dans des grandes inventions. Je crois que vous avez tout à fait raison d'être sensibles, notamment, au souci d'économie. Ce serait vraiment aller à l'encontre des temps présents que d'imaginer des choses demandant des moyens extraordinaires. Je crois intimement qu'un certain nombre de choses peuvent, grâce aux nouvelles technologies par exemple, être faites et coûter relativement peu. Quand on compare le prix d'un hebdomadaire ou d'un mensuel papier et celui d'une lettre électronique, cette dernière est considérablement moins chère, et permet en même temps de toucher beaucoup plus de monde.

Je vais reprendre à présent les thèmes qui ont été étudiés, les trois sujets qui nous ont été présentés puis je dirai un mot sur les fanfares.

Sur la réserve des jeunes, je crois qu'il y a une vraie utilité à ce sujet là. Pour avoir travaillé un petit peu sur les réserves, j'avais remarqué notamment ce que fait la Marine en matière d'entretien de son vivier. Cette armée considère qu'elle a un vivier de dizaines de milliers de personnes, d'anciens marins, de réservistes qui ont été sous ESR et qui ne peuvent plus parce que la vie professionnelle fait qu'ils ne sont plus disponibles pour poursuivre des activités de réserve. Pour ces gens-là, la Marine continue tous les six mois à leur envoyer une revue. Je crois que l'on va passer sans doute très prochainement à une lettre électronique. Cela est très important parce que c'est une manière de maintenir le lien avec des gens qui, pour des raisons qui leur sont propres et à un moment donné, sont obligés de s'éloigner du monde de la défense. Je crois que c'est tout à fait l'optique qui est la vôtre, notamment dans la première partie, le niveau 1 de cette réserve "jeunes" que vous avez évoquée avec la question de l'information. Aujourd'hui, nous en avons les moyens, il faut inventer des choses nouvelles, nous avons des outils nouveaux, des défis à relever, et avec les outils que l'on a, on peut les relever en partie. Je crois, que nous avons là un vrai enjeu en constituant ce vivier de jeunes qui s'intéressent aux problèmes de la défense et qui sont informés de manière privilégiée sur les problématiques générales qui se posent à la défense. Ils sont aussi, effectivement, mis au courant des manifestations relatives à la défense, ou d'autres qui se déroulent à proximité de chez eux. Il faut qu'il y ait aussi une dimension locale, et je mets bien cela en lien avec ce qui a été aussi évoqué. On sait, aujourd'hui, que l'on a des petits déserts militaires qui se créent du fait du resserrement du dispositif. Nous avons besoin de les revivifier par autre chose. La présence ponctuelle de militaires d'active ou de réservistes mais aussi l'entretien d'un réseau sous la houlette du Délégué militaire départemental, par exemple.

Je note des chiffres ambitieux, extrêmement ambitieux par rapport à tout ce que l'on connaît aujourd'hui. Il faudra poursuivre la réflexion. Je crois qu'avoir un deuxième niveau, qui est un niveau de participation, est aussi une distinction pertinente. En fonction de l'âge, en fonction encore une fois des disponibilités que l'on a, on peut ne vouloir que de l'information à un moment et être capable de s'engager et de participer davantage à un autre. Il faudra aussi prévoir que l'on puisse facilement basculer de l'un à l'autre. Sachant que les gens qui participent doivent apporter des compétences, et que pour apporter ces compétences, il faut que ces personnes soient formées. Vous avez tout à fait raison d'insister sur ce sujet-là.

Les compétences ne sont pas forcément des compétences militaires, je pense à un brevet national de secourisme qui peut être délivré en milieu militaire. Il peut être très utile, lorsque surviennent des crises majeures, de disposer, aux côtés des services de secours, submergés par ces événements de grande ampleur, des gens qui sont formés.

Je crois qu'il est très important d'identifier et d'entretenir les compétences et de pouvoir les mobiliser quand on en a véritablement l'utilité. Je crois, tout à fait, qu'avec les systèmes d'information dont nous disposons aujourd'hui, c'est quelque chose que l'on doit être capable de faire au niveau local.

Voilà pour le premier sujet, merci pour cette réflexion. Je sais que toutes ces réflexions seront dans le rapport annuel de la Commission armées-jeunesse. Nous y ferons bon accueil quand elles arriveront au niveau du Cabinet. Je suis un anti "fire and forget". Je pense que quand des travaux ont été faits, quand des gens se sont donnés la peine de réfléchir et de passer du temps sur des sujets particuliers, la moindre des choses, c'est d'utiliser ces travaux et de leur donner des suites si l'on estime qu'ils sont pertinents et réalisables.

Le deuxième sujet était celui du devoir de mémoire et du sens de la tradition nationale en se demandant s'ils étaient encore des facteurs de cohésion, avec toute la réflexion du président Wrzecian sur les dates à utiliser pour cultiver ce devoir de mémoire.

Dans l'esprit de la citation proposée par monsieur Wrzecian dans son intervention, je me souviens de celle d'Alain Finkielkraut rappelant qu' " Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre". Je note que nous avons eu un passé douloureux par moments. Je pense toujours à cette guerre de 1914-1918 qui a marqué notre pays très durablement, qui a été une souffrance que peu de pays au monde ont connue. Je crois pour ma part que la

mémoire n'est pas « ringarde ». Elle nous porte vers l'avenir. Elle nous évitera de nous embarquer dans des affaires comme celles que nous avons déjà vécues et qui nous ont durablement affecté. Je crois à la postérité de vos travaux dans la mesure où je sens que nous sommes soumis à un agenda politique. Je sens que ce sujet est porté, entre le rapport Kaspi de 2008, le rapport Beaudouin de 2010, les travaux du comité d'entente menés autour de la journée nationale du souvenir.

Concernant cette journée, le ministre a fait connaître, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union nationale des combattants, son engagement à porter le sujet de la journée nationale du souvenir. Nous notons aussi un intérêt grandissant sur ces sujets qui fédèrent autour d'eux des acteurs de plus en plus nombreux. Je crois que ce sujet va connaître un fort développement, je ne puis vous dire si celui-ci interviendra dans les 6 mois ou dans un an. Il y a aussi sur ce sujet l'action des parlementaires. Je crois que les choses peuvent avancer.

Deux dates font consensus : le 14 juillet et le 11 novembre. J'étais cette année à Montmirail pour les cérémonies du 11 novembre. Le 11 novembre dans l'Est de Paris, dans les endroits où étaient les tranchées, où ont eu lieu des combats extrêmement violents, en général, il y fait froid, c'est une date où l'on « sent ». On sent un peu ce qu'ont vécu nos anciens dans les tranchées, dans les combats qu'ils ont mené dans cette région là.

Le 8 mai, je comprends que vous ayez des interrogations, parce qu'il y a le 9 mai derrière. Célébrer le 8 mai alors que l'on valorise la réconciliation franco-allemande, et que le lendemain, effectivement, il y a l'anniversaire du discours de M. Schumann, n'est pas évident. Je ne suis pas certain qu'à l'heure actuelle des décisions soient prises sur le 8 mai. Mai est un mois dans lequel nous le savons bien, il y a le 1<sup>er</sup> mai, parfois l'Ascension, parfois la Pentecôte. Ce n'est pas un mois où l'on travaille beaucoup...

Bref à suivre, merci à nouveau pour ces travaux.

Avant dernier sujet, l'événement 2012, j'ai envie de dire que l'événement que vous avez prévu, qui vise à regrouper de futurs responsables officiers et chefs d'entreprises (ou responsables de PME), est très alléchant. J'ai enseigné pendant cinq ans à Sciences- po, j'avais une vingtaine de jeunes, 14 étudiants "normaux", et 6 Saint-cyriens ou Saint-Cyriennes. Ce qui m'a toujours marqué dans cette conférence, c'est qu'en fait au début, on les identifiait très bien les uns et les autres, et qu'au bout de quelque temps nos Saint-Cyriens

s'adaptèrent assez vite, se laissaient un peu pousser la barbe, parfois les cheveux. Il y avait un mélange, une osmose qui se faisait, ils étaient très contents de venir passer 4-5 mois à Paris en faisant des études sérieuses tout en profitant de la vie parisienne. À notre époque j'aurais bien aimé faire cela ! Très vite, et passé les premiers moments à s'observer, ils se découvrent plein de points communs, ils appartiennent, cela a été dit aussi, à la même génération, ils sont les "mêmes". Ils ont des engagements différents, tout ça à la fin du semestre fait une ambiance formidable entre des gens qui s'entendent très bien et qui restent en contact. Je crois que l'approche consistant à réunir de jeunes officiers et sous-officiers en temps de responsabilité, et de jeunes responsables de PME en temps de responsabilité, est une approche très pertinente. Je suis intimement persuadé qu'un certain nombre des difficultés que rencontrent les uns et les autres dans la gestion de projet, dans les affaires de management, des ressources humaines ou de commandement pour les militaires sont communes. Je pense qu'ils vont avoir des choses à se dire. Le sujet est très intéressant et, encore une fois, très alléchant.

Le dernier sujet était celui du label pour les fanfares. Je crois que, pour participer à quelques cérémonies du 11 novembre en province, cela est une très bonne idée. D'une part, parce que cette initiative pallierait la réduction du nombre de fanfares disponibles dans les armées. Fanfares qui, quelquefois, font trois cérémonies dans la journée. Nous sommes aux limites de l'exercice, et là c'est le premier objectif auquel votre idée peut répondre. Le deuxième objectif concerne les fanfares locales. On sent qu'elles ont beaucoup de bonne volonté, les tenues sont un peu disparates, et les instruments ne sont pas toujours ceux qui devraient être là. L'idée d'un label qui n'est pas contraignant peut-être une bonne idée. Nous n'imposons que peu de chose. On n'impose pas aux gens de rejoindre ce label. Peut-être faudrait-il proposer quelque chose en contrepartie ?

Je vais à présent vous parler rapidement des sujets 2011-2012.

Le ministre a validé les sujets qui avaient été proposés par la Commission armées-jeunesse. Sont retenus le "Service Militaire Adapté", "la défense et le Service Civique" et "la résilience". Comment faire participer les jeunes du primaire aux travaux sur la résilience ? Comment faire en sorte qu'ils soient sensibilisés très tôt à ces problèmes de résilience de la nation et quelle part pourraient-ils prendre dans cette capacité de résilience de la Nation ?

Sur les deux premiers sujets, que ce soit le SMA ou la défense et le Service Civique, on est vraiment dans la relation avec la jeunesse, dans l'of-

fre de la Défense à la jeunesse. Le sujet SMA est clair dans le contexte bien particulier qui est celui de l'Outre mer et dans le contexte des objectifs qui lui sont fixés, dans la mesure où on va toucher le territoire métropolitain. Il faudra, sans doute, insérer un certain nombre d'ultramarins en métropole parce que les débouchés seront insuffisants en Outre-mer. Cela est un vrai sujet, un beau sujet qui arrive. La tâche est lourde pour le général Artur, mais il sera aidé par les réflexions de la Commission.

Pour le Service Civique, il y a quelque chose à faire avec la Défense. Dans ce sujet, des réflexions ont déjà été menées. En termes d'effectifs, en termes de problématiques de service civique au profit de la défense, je crois que l'on peut aller beaucoup plus loin. Le ministère sera très en attente du résultat des travaux de la Commission armées-jeunesse à cet égard.

Pour terminer, je voulais m'associer aux remerciements qui ont été exprimés tout à l'heure envers le général Lagrange qui a tenu la Commission armées - jeunesse, dans son exécution, dans son travail quotidien, dans l'organisation des événements, des réunions des groupes de travail pendant 6 années.

Six années d'engagement et d'action qui font suite à sa carrière militaire, qui la prolongent. J'ai envie de dire, d'ailleurs, que la tenue qu'il porte en est un peu la manifestation.

Je voulais le remercier pour son investissement personnel, pour cette double qualité, attachement aux armées et ouverture aux jeunes. Qualités qui sont indispensables au bon fonctionnement de la Commission armées - jeunesse.

Merci à nouveau, mon général.

Merci pour votre attention.

# SUJETS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CYCLE 2011-2012

## **Groupe « Réflexion »**

La résilience

Présidente : M<sup>me</sup> Chantal Dauphin (DMPA)

Qu'est-ce que la résilience dans l'esprit des jeunes d'aujourd'hui ?

## **Groupes « Actualité » 1**

Le service militaire adapté

Président : M. Nicolas Padberg (UNOR)

Les conditions économiques locales sont un frein à l'insertion locale des jeunes du SMA. Par ailleurs la structure ou le concept du SMA pourrait être étendu aux jeunes de métropole, soit Outre mer soit sur le territoire même de la métropole, œuvrant ainsi en complément de l'Epide pour l'insertion et la cohésion nationale.

Quelles évolutions peut-on envisager dans l'avenir ?

## **Groupes « Actualité » 2**

La défense et le service civique

Présidente M<sup>me</sup> Gisèle Deschamps (FCD, ex- FCSAD)

"Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou cul-

turel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne" (Code du service national. Titre 1bis. Article L 120.1-I).

L'Agence du service civique définit les orientations stratégiques et les missions prioritaires pour la Nation.

En dehors des actions militaires et autour de ces thématiques, quelles pourraient être les attentes et le rôle des armées et du ministère de la défense vis-à-vis du service civique? Quels partenariats pourraient être envisagés?

Ce thème sera traité par un groupe technique issu de la Commission. Les réunions auront lieu dans la journée.

### **Groupe « Événement »**

Esprit de défense et résilience à l'âge de l'école primaire

Président : M. Yan René (UNAF)

Fera l'objet de l'événement 2013

Comment imaginer la transmission intergénérationnelle des valeurs vers les jeunes avant 12 ans par la famille, l'école et les mouvements de jeunesse ?

## PRIX ARMÉES-JEUNESSE 2011

La cérémonie de remise du Prix armées-jeunesse s'est déroulée le mercredi 15 juin 2011 sous la présidence du général d'armée aérienne Patrick de Rousiers, président de la Commission armées-jeunesse et en présence de Monsieur Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants.

Les 7 unités lauréates ont fait le déplacement accompagnées de délégations nombreuses et pour certaines venant de loin.

Elles ont pu assister à la remise du Prix armées-jeunesse au capitaine de vaisseau B. Riou, commandant le Centre d'instruction navale de Brest, par Monsieur Gérard Longuet.

Ce prix récompense l'opération « Armada de l'espoir » qui a réuni 140 jeunes aux profils très divers embarqués pour 4 jours en mer, de Brest à Concarneau, sur 7 vieux gréements. Cette action pensée comme un parcours éducatif en mer s'inscrit dans la continuité de la réouverture de l'école des mousses.

La cérémonie fut également marquée par la présence de plusieurs élus ayant accepté de remettre un prix aux lauréats du concours.

Madame Anne-Marie Escoffier, sénateur de l'Aveyron, en remettant la Palme du partenariat avec l'éducation nationale au groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault, pour son action de prévention au profit des établissements scolaires du département, a souligné l'osmose plus que le partenariat qui existait entre ces deux institutions et la qualité des actions menées dans ce domaine par les unités de gendarmerie.

Monsieur Patrick Beaudouin, député du Val de Marne, en remettant le Prix mémoire au représentant de la Base aérienne 103 et à son partenaire, l'association des sous-officiers de réserve de Cambrai, pour l'organisation d'une « Journée armées jeunesse » dont l'objectif est de sensibiliser les jeunes générations à la citoyenneté et au devoir de mémoire, a rappelé l'importance du devoir de mémoire auprès des jeunes et dans leur parcours de citoyen.

Monsieur Bruno Bourg-Broc, député de la Marne, a remis le Prix découverte des armées au chef de corps du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs pour le soutien du régiment à l'option « défense et sécurité civile » de la cité scolaire

d'Embrun, dont 22 élèves de 3<sup>e</sup> avaient fait le déplacement de Gap pour assister à la cérémonie. Il a rappelé qu'autant que l'héritage du passé, la découverte des armées était un élément essentiel de notre pays, par les valeurs qu'elles défendent dans le monde entier.

Le GAA Patrick de Rousiers a remis le Prix sport au représentant du Régiment du service militaire adapté de la Martinique pour l'organisation de l'opération « Courir pour un emploi » et a salué l'action menée par cette unité au profit des populations de l'outre-mer.

Le général a également souhaité récompenser par un Prix spécial du Président l'initiative du groupement de soutien Vincennes de la base de défense Paris / Ile de France au profit d'enfants de l'unité psychopédagogique du professeur Duché de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Il a particulièrement souligné l'engagement et le volontarisme de cette jeune entité pour défendre les valeurs citoyennes, de défense et militaires par le don de soi et le partage.

Le général Lagrange, secrétaire général de la CAJ, en remettant le Prix spécial du jury, a tout particulièrement souligné l'action menée par la Goélette Belle Poule, qui mêle à la fois l'écologie, la reconnaissance des actions faites par la Marine et le dur apprentissage de la mer. Le général Lagrange a rappelé que la durée des actions menées et leur caractère aisément reconductible ont été particulièrement appréciées par le jury du Prix armées-jeunesse.

**Madame Katherine Khodorowsky, représentant le CIDJ,  
présente le Prix armées-jeunesse 2011**



« Monsieur le Ministre,  
GAA P. de Rousiers, président de la Commission armées-jeunesse,  
Général Michel Lagrange, secrétaire général de la Commission armées-jeunesse,  
Mesdames, Messieurs, les membres du jury,  
Mesdames, Messieurs,

L' « Armada de l'espoir », initiée par le Centre d'instruction Naval de Brest, vise à « utiliser la mer comme outil pédagogique afin de construire des hommes et des femmes responsables et solidaires ».

140 jeunes de 14 à 25 ans, d'horizons différents, en apprentissage ou en difficulté, ont vécu une aventure maritime à l' image de Bernard Giraudeau.

Ce marin de cœur et de raison qui ne supportait pas l'école, a embarqué sur la Jeanne d'Arc à l'âge de 15 ans, avec pour seul bagage un brevet de « turbine-diesel-chaudière » en poche.

Le 1<sup>er</sup> jour, ils sont tous malades. Quel symbole ! Ils rejettent tout ce qui leur fait mal, au plus profond de leurs entrailles. N'a-t-on pas coutume de dire qu'on vomit ses tripes ? Pour eux, c'est la terre trop ferme sans horizon, les mauvaises ondes du téléphone portable ou l'addiction aux écrans. Remontent

aussi les aigreurs de leurs relations avec les parents, les enseignants, leur famille quand ils en ont une. Certains ont même peur de mourir ! Dommage qu'on ne puisse pas avoir le mal de mer... sur terre ! Mais la mer se réserve le droit d'un bizutage amer, quand on ose la braver.

Le 2<sup>e</sup> jour, ils sont vides, comme lavés de l'intérieur. Ils vont en fait beaucoup mieux, mais ils ne le savent pas encore. Ils vont maintenant se reconstruire.

La mer va leur faire comprendre qu'un bateau rejette les imposteurs, ceux qui bluffent et font semblant. Parce que naviguer, c'est obéir. Nos jeunes prennent alors conscience que le point commun entre la mer et les larmes, c'est le sel... de la vie ensemble.

Le 3<sup>e</sup> jour, ils vivent pleinement cette maxime de Voltaire, qu'ils n'ont probablement jamais lu : « Les passions sont les vents qui enflent les voiles du navire, elles le submergent quelquefois, mais sans elles, il ne pourrait voguer ». Le pont d'un bateau est l'endroit où l'on peut respirer le plus librement. L'air n'y est-il pas plus vif que dans les réseaux dits... sociaux ?

Le 4<sup>e</sup> jour, ils ont compris que la société qui les rappelle sur la terre ferme est comme un navire. Chacun contribue à la direction du gouvernail.

Si le bateau est un symbole de liberté, il conduit surtout quelque part. Mais où ? Pour certains, vers la confirmation de leur vocation maritime ; pour d'autres, vers eux-mêmes. Mais n'est-ce pas le plus périlleux des voyages ?

Ils étaient 140 pirates ou corsaires à lever l'ancre, pour lancer une bouteille à la mer. De quelle encre avaient-ils écrit leur mal être ?

Ils sont revenus en ayant compris qu'une aventure est une œuvre commune qu'on construit ensemble ».

**Mademoiselle Akima Ayata,  
représentant l'association AJIR pour les Harkis  
présente le Prix découverte des armées.**



« L'action menée par le 4<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs de Gap, dans les Hautes-Alpes, a effectivement retenu l'attention du jury. Cette action s'inscrit dans une démarche d'information et d'éducation à la défense auprès des jeunes.

Un partenariat a en effet été établi entre la Cité Scolaire d'Embrun et le 4 RCH. Dans le cadre de ce partenariat, au cours de l'année scolaire 2010-2011, les 27 élèves de la classe de 3<sup>e</sup> du collège d'Embrun, qui ont choisi l'option "Éducation à la Défense et à la Sécurité Civile", ont rencontré le régiment en plusieurs phases, sur le thème de l'engagement du régiment en Afghanistan.

Cinq actions ont été réparties sur l'année scolaire :

Les 27 élèves ont d'abord eu droit à une journée d'immersion au régiment, au cours de laquelle ils ont notamment découvert les couleurs, le matériel et visité le quartier. Cette journée d'immersion a été suivie d'une journée de partage, d'échange entre des militaires partis en Afghanistan, qui se sont rendus au collège pour témoigner, et les élèves.

3<sup>e</sup> action : une journée dite de cohésion, en extérieur, étalée sur 2 jours, avec l'installation d'un bivouac pour découvrir les activités spécifiques de l'armée de Terre.

Rappelons que ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'option "Éducation à la Défense et à la Sécurité Civile" pour les classes de 3<sup>e</sup>, d'où la tenue dans un quatrième temps d'un oral d'évaluation, dont le jury était composé des cadres du régiment ayant participé aux actions.

Enfin, 5<sup>e</sup> et dernière action, la remise du diplôme et la soirée de promotion, qui réunit le personnel du régiment, les élèves et les professeurs du collège d'Embrun.

Le partenariat entre la Cité Scolaire d'Embrun et le 4<sup>e</sup> RCH a remporté un franc succès, comme l'ont montré la motivation des 27 élèves, l'adhésion des familles et des services de l'Éducation Nationale, ainsi que la volonté du régiment de transmettre ses savoir-faire et de témoigner.

Le partenariat et les actions ont bénéficié d'une couverture médiatique, par le *Dauphiné libéré*, pour ce qui est de la presse écrite, et par la radio "Alpes 1".

En ce qui concerne l'avenir, le 4<sup>e</sup> RCH a l'intention de signer un protocole avec le collège d'Embrun afin de pérenniser ce partenariat ».

**Monsieur Alain-Jean Lamirand,  
Représentant la FCSF  
présente le Prix sport**



« Nous avons choisi ce prix pour deux raisons, la première : nous avons été impressionnés par les chiffres.

Les partenaires institutionnels étaient au nombre de huit.

Les partenaires associatifs étaient au nombre de cinq. Et plus de trente entreprises ont été mobilisées. Et tout ceci avec un constat de départ qui était les difficultés d'emploi des jeunes et les recherches de solution et d'animation pour tenter d'y remédier. Un forum jeunesse, un forum basé sur la prévention et surtout une action pour montrer, pour centrer pour donner le goût de l'effort des jeunes et le goût de l'effort au profit des autres, dans un emploi et par le biais caritatif.

Cette manifestation a rassemblé plus de 250 chercheurs d'emploi, 400 entretiens, 180 convocations à la suite d'un entretien initial, le tout dans un stade où se déroulait en même temps une course qui a couvert plus de 1 393 km et a permis avec un système «téléthon» de récolter plus de 13 000 euros. Un forum jeunesse qui a réuni plus de 500 personnes.

En conclusion, en décernant le prix sport au Régiment du service militaire adapté de la Martinique les membres de la commission se sont reconnus, ont reconnu leurs actions à travers une manifestation exemplaire au profit de la jeunesse et de la solidarité centrée sur les valeurs du sport et qui contribue au rayonnement des forces armées. »

**Le lieutenant-colonel François Santarelli,  
représentant la Direction générale de la gendarmerie nationale,  
présente le Prix mémoire**



« Le dossier qui nous a été présenté est remarquable à plusieurs titres. D'une part pour son engagement et son impact en faveur du devoir de mémoire et du souvenir auprès des plus jeunes, d'autre part pour son inscription dans la durée puisqu'il a été initié il y a déjà treize ans et depuis il se déroule annuellement.

Il s'agissait de sa première participation au prix de la commission.

Le prix mémoire récompense donc la base aérienne 103 de Cambrai associée à plusieurs partenaires dont l'Association des sous-officiers de réserve de Cambrai et la commune de Bourlon représentée par son maire, commune qui a été le théâtre de plusieurs affrontements lors de la Première Guerre Mondiale.

Nous sommes alors en 1917 et le Bois de Bourlon qui est une position stratégique est occupé par les Allemands. Le 27 septembre 1917, les Canadiens vont parvenir à les déloger en engageant pour la première fois dans le conflit un nombre important de chars. Une stèle au Nord, sur les lieux des combats, rappelle le sacrifice des soldats qui sont tombés.

C'est donc dans ce cadre sur une boucle d'environ quatre kilomètres que sont proposés à 300 enfants un certain nombre d'ateliers aux thèmes variés mais toujours ludiques : l'histoire de France, la géographie, l'instruction civique, la sécurité routière et j'en passe.

Ces ateliers alternent avec d'autres un peu plus rustiques qui permettent après ces efforts intellectuels de s'initier aux techniques commando et de les mettre en application au cours d'un mini-raid. Cette année la journée est programmée le 22 juillet et, comme à l'accoutumée depuis 13 ans, ce sera l'occasion de rassembler sur un lieu chargé d'histoire plusieurs générations avec en toile de fond non seulement l'information et l'initiation à l'esprit de défense mais également le devoir de mémoire et le souvenir de nos anciens ».

**Madame Corine Bouteille, responsable  
de l'esprit de défense et de sécurité,  
service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité,  
ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
présente la Palme du partenariat  
avec l'éducation nationale**



« Madame et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les officiers généraux,  
Mesdames et Messieurs les officiers,  
Mesdames et Messieurs,

C'est une grande joie pour moi de présenter cette palme qui reconnaît et honore les liens très forts unissant l'éducation nationale et les armées, en l'occurrence, la gendarmerie qui œuvre de façon fusionnelle avec l'éducation nationale afin de faire baisser la délinquance juvénile par la prévention, acte éducatif essentiel.

Ce partenariat s'inscrit dans la durée, c'est en effet la deuxième année qu'il est établi entre l'Inspection académique et le groupement de gendarmerie de l'Hérault.

Comment se traduit-il ? Quelles actions ? Quels publics sont concernés ?

Outre la distribution de documents d'informations sur les dangers de l'alcool, des drogues et d'internet auprès de 8 000 élèves de 46 établissements, des conférences et un concours sont organisés.

Des conférences débats dont l'axe principal porte sur le rôle que chacun, autour de l'enfant, doit jouer face à différentes formes de violence, aux dangers liés à l'usage d'internet, et aux conduites addictives. Elles s'adressent non seulement à des collégiens de 13/15 ans mais aussi à leurs parents, s'ils sont volontaires, ainsi qu'à l'ensemble des personnels éducatifs (enseignants, infirmières, psychologues scolaires, conseillers d'éducation...). C'est donc bien toute la communauté scolaire qui est concernée. Le but est de faire prendre conscience à chacun des responsabilités qu'il doit assumer. 4 400 élèves de 176 classes du département ont été sensibilisés par cette action de fond.

Afin de fédérer les établissements et de faire participer activement les élèves, un concours est organisé entre différents établissements. Les enseignants sont donc davantage impliqués.

Il s'agit pour les classes qui le souhaitent de filmer des saynètes théâtrales d'une situation à risques et délivrant un message de prévention ou bien de diffuser les écrits produits lors des ateliers d'écriture. Un blog a été créé : <http://creaprevention.canalblog.com> afin de diffuser par le net les productions des élèves. Il s'agit bien là d'un concept d'éducation globale permettant aux élèves de mettre en œuvre des compétences complémentaires : expression écrite et orale, pratique théâtrale tout en utilisant les TIC (Technologies de l'information et de la communication) incontournables aujourd'hui. 22 ateliers théâtre, ateliers d'écriture et points d'écoute ont été organisés.

Ce travail de prévention est un bel exemple de coopération entre les armées et l'éducation nationale au service de notre jeunesse. Il est reconduit pour 2011-2012 ».

**Le lieutenant-colonel Patricia Dubietz,  
chef du Bureau Armée de l'Air dans la Nation (BAAN),  
représentant l'armée de l'Air  
à la Commission armées-jeunesse**



« Mesdames et messieurs,

En tant que membre du jury et pour compléter les propos du représentant de l'éducation nationale ou pour le rejoindre sur certains points, je vous rapporte donc les trois aspects qui ont tout particulièrement séduit le jury.

Le premier point c'est la forme d'intervention choisie par la brigade de gendarmerie : des petites saynètes et des ateliers d'écriture avec l'organisation d'un concours pour choisir la meilleure saynète produite ou le meilleur écrit produit.

Le deuxième aspect qui a particulièrement séduit le jury est le nombre d'élèves touchés par ce plan d'action et de sensibilisation avec près de 12 500 élèves dans plus de 50 établissements.

Et, enfin, le troisième aspect qui a été remarqué par le jury, c'est le retour d'expérience organisé par la brigade de gendarmerie sur cette campagne et notamment sur la campagne précédente, et qui a permis de porter un jugement très positif par les élèves et par le corps enseignant. Il a permis notamment de détecter les situations difficiles en mettant les élèves et les enseignants en situation d'écoute envers les victimes. Merci et bravo ».

## Les représentants du GSBDD de Vincennes, Prix spécial du président



« Le choix était délicat, difficile, d'abord parce que c'est mon prix, en tant que président, éphémère, car je suis président pour un temps, mais aussi la qualité de l'ensemble des dossiers était très importante. Alors j'ai laissé parler mon cœur. Je pense que c'était la meilleure solution. Laisser parler mon cœur parce que ce prix qui va bientôt être décerné, est véritablement pour moi particulièrement symbolique.

Vous l'avez entendu il s'agissait d'une action menée en relation avec l'unité psychopédagogique du professeur Duché, en relation avec l'assistance publique des hôpitaux de Paris, et avec le groupe hospitalier de la Pitié Salpêtrière.

Il s'agit d'une activité qui vise, qui a conduit à des actions régulières, des activités sportives de groupes effectuées au profit de jeunes enfants, âgés de 8 à 11 ans.

J'ai trouvé finalement que cette action qui vous sera décrite plus en détail par le responsable du GSBDD de Vincennes, était pour moi quelque chose qui à la fois faisait vibrer l'émotion et le plaisir.

L'émotion parce que ce sont nos valeurs, nos valeurs citoyennes, nos valeurs de défense, nos valeurs militaires qui trouvaient l'illustration, le don de soi, le partage, l'engagement, le volontarisme et la volonté d'aller chercher, d'aller voir, pour partager et créer un monde meilleur. Ça, c'est le volet émotion. Le volet plaisir c'est un plaisir que je voulais partager avec vous tous, le plaisir de voir finalement une entité toute jeune continuer à travailler, à s'investir et donc en quelque sorte, le GSBDD, groupement de soutien des bases de défense, à peine né est déjà au travail. On le sait tous nous qui sommes au travail au quotidien. Mais au-delà des activités régulières, qui sont celles des services au profit des forces qui sont engagées, pour assurer le soutien que ce soit le soutien en métropole ou à l'extérieur, et bien il y a aussi l'ouverture vers le reste des activités qui sont non moins importantes et qui sont illustrées par ce qui va vous être présenté dans quelques instants.

Donc c'était pour ces deux raisons que j'ai choisi le groupement de soutien de la base de défense de Vincennes et son partenariat qui nous a été présenté. Merci ».

GAA Patrick de Rousiers,  
Président de la Commission armées-jeunesse

**Le général Michel Lagrange, secrétaire général de la CAJ,  
remet le Prix spécial du jury  
au représentant de la Goélette Belle Poule**



« En tant qu'organisateur et membre du jury je voudrai vous dire très rapidement pourquoi nous avons choisi la Belle Poule.

D'abord parce que depuis plusieurs années, la Belle Poule a présenté un projet qui avait été fait pour le carré, une table de marqueterie qui avait été faite par des jeunes. Et depuis 2008, un sujet qui est intéressant, qui mélange à la fois l'écologie, la reconnaissance des actions qui sont faites par la marine et peut-être aussi l'apprentissage dur de la mer pour les jeunes.

Nous avons souhaité récompenser la Belle Poule de ce prix un peu spécial compte tenu de la durée des actions menées et de leur caractère très reproductible. Elles sont, en effet, reconduites depuis trois ans et reproductibles, car d'après ce que j'ai compris dans le dossier, mais je laisserai le représentant de la Belle Poule le dire, à Bordeaux ou à Bayonne, on imagine de refaire la même chose. Mais je crois qu'il vaut mieux donner la parole au représentant de la Belle Poule ».

Le général Michel Lagrange  
secrétaire général de la Commission armées-jeunesse

## JOURNÉES SPORT ARMÉES-JEUNESSE 2011

L'accord-cadre signé le 8 avril 2003 entre le ministre de la défense et le ministre des sports prévoit l'organisation annuelle et au niveau national d'une journée d'activités sportives destinées à la jeunesse. La Commission armées-jeunesse coordonne ces activités au niveau national. Depuis l'année 2005, la journée a été étendue à une semaine.

Ainsi du 8 au 16 octobre 2011, les unités de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine, et de la gendarmerie ainsi que le centre national des sports de la défense (élèves de CM1 et CM2) avec l'appui de la fédération des clubs de la défense ont invité écoliers, collégiens et lycéens à participer à des activités sportives de plein air ou en salles.

Des activités originales, telles que le rink-hockey, le tir à air comprimé ou le parcours d'obstacles... Et d'autres plus classiques, comme les tournois de football, rugby et volleyball ont rassemblé plus de 6 000 participants.

L'activité phare des 20 km de Paris, placée pour son édition 2011 sous le signe du respect et de la solidarité a, elle, réunit 26.000 participants. Les jeunes coureurs âgés de moins de 25 ans sont mis à l'honneur à l'occasion d'une cérémonie organisée conjointement par la Commission armées-jeunesse et l'Association sportive et culturelle de l'armée de l'air (ASCAIR).

Un effort tout particulier en direction des jeunes a été fait cette année en matière de communication, grâce au soutien de la DICOd, par le biais du portail Facebook « Parlons Défense ».

Une revue de presse plus complète de cette manifestation est visible sur le site internet de la Commission armées-jeunesse ([www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj)).

## STAGES ET CONTRATS ARMEES JEUNESSE

### BILAN DES CONTRATS ARMEES-JEUNESSE VALIDES EN 2011 A LA DATE DU 12/12/2011

	Nombre de contrats validés	Mois validés
TERRE	65	188,74
AIR	17	48,84
MER	24	67,3
DGA	30	86,47
EMA	38	109,84
DIRISI	1	3
CICDE	2	6
DICOD	11	28,5
SSA	2	5,9
SEA	0	0
DAS	30	87
SGA	19	53,5
CDEM	3	9
IRSEM	14	40,4
CID	4	11,87
CSRM	0	0
Autres	0	0
DPSD	0	0
DRM	1	3
CGA	1	3
CAJ	4	10
<b>TOTAL</b>	<b>266</b>	<b>762,36</b>

Au total, ce sont donc 266 étudiants qui ont pu bénéficier d'un contrat à durée déterminée (de 3 mois dans la plupart des cas) pour effectuer un stage rémunéré au sein du ministère de la Défense.

## ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL ANNÉE 2010 - 2011

D'année en année, la Commission accroît son rayonnement dans tous les domaines et cette année a été marquée par un nouvel élan notamment dans le domaine de la communication, sous l'impulsion de notre président qui a souhaité relancer le bulletin de liaison des membres de la Commission avec la publication mensuelle de la lettre électronique « CAJ Infos ».

La Commission s'est profondément interrogée durant ce cycle sur les symboles nationaux comme facteurs de cohésion nationale, sujet d'actualité car faisant suite à la publication du rapport Kaspi (2008), puis à l'automne 2010 à la présentation du rapport Beaudouin.

Dans la droite ligne de ses constantes préoccupations, l'étude d'un nouveau dispositif « réserve » encadré et identifié exclusivement réservé aux jeunes (une réserve citoyenne des jeunes) a fait l'objet d'un second groupe de travail.

L'événement le plus spectaculaire a été, comme les années précédentes le séminaire. L'objectif était de réunir le monde de l'enseignement supérieur et celui de la Défense dans la continuité de l'étude réalisée par le Médecin Général des Armées Pierre Jeandel. Le séminaire « Passerelles d'avenir » introduit par Monsieur Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a été très positif du fait des propositions concrètes et réalistes qui ont été émises mais surtout du fait du dialogue dynamique établi entre les jeunes officiers et les étudiants.

La cérémonie de remise du prix armées-jeunesse a été célébrée avec la solennité voulue, de même que le voyage d'étude au Prytanée national Militaire, en juin, a été un moment d'échange et de convivialité apprécié de tous.

Les chargés de mission, anciens de la CAJ et honoraires qui souhaitent continuer à apporter leur expérience au secrétaire général ont été pour la plupart reconduits dans leurs missions. Je profite de ce bulletin pour les remercier de leur engagement.

L'année 2011 a également vu les effectifs de nos Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) s'accroître pour atteindre le nombre de 123.

De la même manière, l'équipe du secrétariat général a, cette année aussi subi quelques bouleversements avec tout d'abord l'arrivée du Brigadier chef F. Antoine, qui succède au Caporal-chef Menzi puis du Gendarme adjoint volontaire C. Richardson (aujourd'hui Brigadier). Et, en septembre, c'était la prise de fonction du nouveau secrétaire général qui succédait au général Michel Lagrange.

L'année qui s'ouvre sera riche en événements dans les différents domaines et, en particulier, dans les relations nouvelles qui s'ouvrent avec les partenaires du monde des PME qui seront impliqués dans le montage de notre séminaire, mais je sais pouvoir compter sur chacun des membres de la Commission pour réussir. Je les remercie d'avance ainsi que tous les présidents de groupe et tous les autres, nombreux, qui ont accepté des responsabilités dans le cadre de nos diverses activités.

# INFORMATION

---

## NOUVEAUX MEMBRES

Ont rejoint la Commission...



### **Direction de l'information légale et administrative**

Née en 2010 de la fusion des Journaux officiels et de la Documentation française, la direction de l'information légale et administrative (DILA) est un service du Premier ministre, qui remplit 3 missions au cœur de l'amélioration des relations entre l'État et les citoyens.

### **La diffusion légale**

La DILA publie tous les textes législatifs et réglementaires français. Elle permet leur consultation par tous, dans une version toujours actualisée, au moyen de supports papiers ou électroniques (notamment sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Elle garantit la transparence économique et financière des activités se déroulant en France par la parution des annonces civiles et commerciales, des annonces de marchés publics et des déclarations des associations (notamment sur [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)).

## **L'information administrative**

La DILA renseigne l'utilisateur sur ses droits, ses devoirs et les procédures administratives, de façon simple et opérationnelle, grâce à son service de messagerie électronique, à son centre d'appel téléphonique 3 939 et à son site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (70 millions de visites par an).

## **L'édition publique**

La DILA figure parmi les premiers éditeurs publics d'ouvrages et de périodiques (7 500 titres au catalogue). Elle met à la disposition de tous une « bibliothèque des rapports publics » sur [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr). Elle dirige [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), qui favorise l'accès de tous au débat public.



La Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF), créée en 1923 à l'initiative de l'UNEF et reconnue d'utilité publique en 1925, dispense des soins à des adolescents et jeunes adultes de 15 à 25 ans souffrant de troubles psychiques, de maladies chroniques ou de suites d'accidents et leur permet de poursuivre une scolarité au sein des structures de soins. La Fondation gère **11 établissements hospitaliers** (soit 1 332 lits et 262 places) et **9 structures médico-sociales** (520 places) situées dans toute la France ; elle accueille 4 000 patients par an.

Une annexe pédagogique, rattachée à un lycée public, est implantée dans chaque clinique. Les patients peuvent ainsi poursuivre leurs études et bénéficier d'enseignements dispensés par des professeurs de l'Éducation nationale. La scolarité des patients est adaptée à leur état de santé.

Les établissements de la Fondation santé des étudiants de France participent au service public hospitalier et font partie du secteur privé d'intérêt collectif (ESPIC). Le budget annuel de la Fondation santé des étudiants de France est de 156 M. d'€ et le nombre de salariés est de près de 2 300 dont 120 médecins. 350 enseignants sont, en outre, mis à disposition par l'Éducation nationale.

Adresse :

8, r. Emile-Deutsch-de-la-Meurthe

75014 Paris

Tel : 01 45 89 43 39

Site internet *www.fsef.net*



## Le Service militaire adapté (SMA)

### Une vocation sociale au service des Outre-mer français

Créé en 1961 et s'appuyant sur un dispositif composé de sept unités outre-mer, une sur chacun des cinq DOM, une en Polynésie Française, une en Nouvelle Calédonie et un détachement d'accueil à Périgueux, le Service Militaire Adapté a réorienté son action depuis la suspension de la conscription vers l'aide aux jeunes ultramarins en panne d'avenir.

Assurant une formation fondée sur la pédagogie militaire et la délivrance de compétences professionnelles, le SMA propose à des jeunes gens, sous contrat de volontaires stagiaires du SMA le temps de leur stage, de les amener vers une insertion durable dans une vie citoyenne responsable et active soit par le biais d'un contrat d'embauche soit par l'entrée en formation professionnelle certifiante. Le SMA accueille aussi des volontaires déjà certifiés, appelés « volontaires techniciens », au titre d'une première expérience professionnelle qui ont vocation à tenir des postes de soutien ou d'aide-moniteur. En 2010, le SMA comptait 3 000 volontaires dont 2 200 décrocheurs.

Dépendant du ministère de l'Outre-mer et du programme 138 « emploi outre-mer », le SMA est jugé sur son action d'insertion. Le taux d'insertion était, en 2010, supérieur à 75 %. Ce taux est à mesurer au regard des 38 % d'illettrés (niveau 1 et 2) et des 80 % de jeunes non-détenteurs du brevet des collèges accueillis comme volontaires stagiaires cette même année.

Assurant des formations préparant à plus de 45 métiers, le SMA délivre en fin de stage un Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Insertion (CAPI), document officiel du ministère de l'outre-mer attestant de la réussite dans chacun des 4 domaines qu'il recouvre : attestation de formation citoyenne, attestation de formation professionnelle (reconnue par le ministère de l'emploi et délivrée pour un minimum de 800 heures de formation professionnelle), certificat de formation générale décerné par le ministère de l'éducation natio-

nale et attestation de formation aux premiers secours. Les jeunes gens sont aussi censés quitter le SMA avec le permis de conduire.

À la demande du président de la République, le SMA doublera son offre de stages à l'horizon 2014 pour atteindre les 6000 contrats de volontaires dont 1100 au titre de la première expérience professionnelle et 4900 au titre de la resocialisation. 1200 cadres assureront la formation.

Pour assurer ce développement, le SMA disposera de 107 millions d'euros attribués dans le cadre du plan triennal 2011-2013. Son budget annuel en 2014 devrait dépasser les 200 millions d'euros. Il n'y aura pas de création de régiment supplémentaire, mais une unité dépendant du SMA de Guadeloupe sera implantée sur l'île de Saint-Martin. Il est également prévu, par ailleurs, d'ouvrir une unité à Futuna dans le cadre du prochain plan triennal.

Enfin, le SMA s'enorgueillit de mettre à disposition des représentants de l'État, sous couvert des Armées, ses volontaires et ses cadres pour participer à la mise en œuvre des plans de secours. C'est dans cet esprit que les unités antillaises du SMA ont engagé les leurs, l'an dernier, en Haïti.

# DOCUMENTATION

---

## LES SERVICES INTERNET DE LA DÉFENSE

Pour en savoir plus sur :

Les spécificités propres à chaque armée (recrutements, carrières, écoles, concours, les formes civiles particulières du service militaire,..)

[www.defense.gouv.fr/terre/](http://www.defense.gouv.fr/terre/)

[www.defense.gouv.fr/air/](http://www.defense.gouv.fr/air/)

[www.defense.gouv.fr/gendarmerie/](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/)

[www.defense.gouv.fr/marine/](http://www.defense.gouv.fr/marine/)

La santé dans les armées (tous les hôpitaux militaires, tous les services, les horaires, les démarches, messageries,...)

[www.defense.gouv.fr/sante/](http://www.defense.gouv.fr/sante/)

Des offres d'emploi :

- reconversion du personnel de l'armée de Terre

[www.reconversion.terre.defense.gouv.fr](http://www.reconversion.terre.defense.gouv.fr)

- de la Délégation Générale pour l'Armement (ingénieurs et techniciens contractuels)

[www.defense.gouv.fr/dga/](http://www.defense.gouv.fr/dga/)

Depuis 1998, toute l'information de la Défense sur INTERNET :

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Depuis 2005, toute l'information sur la Commission armées-jeunesse :

[www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj)

# SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

(Au 1<sup>er</sup> novembre 2011)

Président : Général d'armée aérienne Patrick de ROUSIERS

Secrétaire général : Général de brigade Rémy DUVAL

Secrétaire général adjoint : Lieutenant-colonel Jacques ALLAVENA

Adjoint au secrétaire général : M<sup>me</sup> Geneviève LE GAL

Chargé de mission : M<sup>lle</sup> Fatimée NEZIROSKI

Chef du secrétariat : Adjudant-chef Sophie COUGOULE

## Secrétariat :

M<sup>me</sup> Samira SOUHAMI

M<sup>me</sup> Isabelle JAMES

Gendarme adjoint volontaire Cédric RICHARDSON

## Activités :

Coordonnateur Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté :  
Monsieur Humbert GARREAU DE LA BARRE

## Cellules « Stages »

M<sup>me</sup> Annaïck LE SAUX-BENDJELLOUL

Brigadier-chef Franck ANTOINE

# COMPOSITION DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

(au 1<sup>er</sup> novembre 2011)

## **ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE**

Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis

Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J)

Associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.)

Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F)

Convention nationale des associations de protection de l'enfant (C.N.A.PE)

Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)

Fédération des clubs de la défense (F.C.D)

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.PE)

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P)

Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFM.J.C)

Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L)

Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F)

Fondation d'Auteuil (Les Orphelins apprentis d'Auteuil)

Fondation santé des étudiants de France (F.S.E.F)

Jeunesse et Marine

Jeunesse et Montagne

Ligue de l'enseignement

Mer et Universités

Mouvements scouts :

- Association des guides et scouts d'Europe (A.G.S.E)
- éclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F)
- éclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F)
- scouts et Guides de France (S.G.D.F)
- scouts musulmans de France
- Scouts unitaires de France (S.U.F)

Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G)

Union nationale des associations familiales (U.N.A.F)

Union nationale pour l'habitat des jeunes (U.N.H.A.J)

Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire  
(U.S.E.P.P.M)

Association Solidarité Défense

## **MOUVEMENTS ETUDIANTS**

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F)

Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E)

La mutuelle des étudiants (L.M.D.E)

Mouvement des étudiants (M.E.T)

Promotion et défense des étudiants (P.D.E)

Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F)

Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M)

## **SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)**

Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T)

Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C

Confédération générale des cadres (C.G.C)

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E)

Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O

Jeunes de la Confédération démocratique du travail (C.F.D.T)

Jeunes de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U)

Jeunes agriculteurs

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A éducation)

## **ASSOCIATIONS DE RESERVISTES**

Association centrale des officiers mariniers de réserve (A.C.O.M.A.R)

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R)

Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains (F.O.M.S.O.R.R)

Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (F.N.A.S.O.R)

Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (U.N.O.R)

## **MINISTERES ET ADMINISTRATIONS**

Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (A.C.S.é)

Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat  
(A.P.C.M.A)

Agence du service civique (A.S.C)

Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J)

Conseil national des missions locales (C.N.M.L)

Direction de l'information légale administrative (D.I.L.A)

Ministère de l'agriculture, et de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité  
et de l'aménagement du territoire

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de  
l'immigration

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Office national d'information sur les enseignements et les professions  
(O.N.I.S.E.P)

Pôle emploi

Secrétariat général du comité interministériel des villes (S.G.C.I.V)

Secrétariat général de la défense nationale et de la sécurité nationale  
(S.G.D.S.N)

Service militaire adapté (S.M.A)

Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N)

Établissement public d'insertion de la défense (E.P.I.De.)

## **MINISTERE DE LA DEFENSE**

Armées :

Etat-major des armées (E.M.A)

Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T)

Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A)

Etat-major de la marine (E.M.M)

Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A)

Direction générale pour l'armement (D.G.A)

Secrétaire général pour l'administration (S.G.A)

Direction du service national (D.S.N)

Direction des ressources humaines du ministère de la défense (D.R.H-M.D)

Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A)

Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D)

Commissariat national aux sports militaires de la défense (C.N.S.D)



Crédit photos

ECPAD, Commission armées-jeunesse, DICOD.



Commission armées-*jeunesse*





